



DOCUMENT DE REFERENCE

Incluant le rapport financier annuel

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15/03/11, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Responsables de l'information financière :

Marc Le Doze, Directeur financier APRIL GROUP, Tel. +33 (0)4 72 36 73 73
Jean-Marc Atlan, Kaelia, Tel. +33 (0)4 72 00 35 81

APRIL GROUP

Document de référence 2010

Table des matières

	pages
1 – DOCUMENT PRINCIPAL	
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	3
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	4
Renseignements concernant l'activité de la société	15
Patrimoine – Situation Financière – Résultat	40
Le gouvernement d'entreprise	45
Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	56
2 – RAPPORT DE GESTION	
Rapport de gestion	54
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	94
Rapport du Président du Conseil d'administration	95
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	111
3 – COMPTES CONSOLIDÉS	
Comptes consolidés et annexe APRIL GROUP au 31/12/10	113
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	185
4 – COMPTES SOCIAUX	
Comptes sociaux et annexe APRIL GROUP au 31/12/10	188
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	204
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	206
Texte des résolutions proposées	210
5 – ANNEXE	
Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques	219
Descriptif du programme de rachat d'actions	222
Table de concordance	224

En application de l'article 28 du règlement européen 809 / 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2008 (n° de dépôt : D.08-0111).
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2009 (n° de dépôt : D.09-0118)
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2010 (n° de dépôt : D.10-0116)

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

1 – Document principal

1.1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Patrick Petitjean, Directeur général d'APRIL GROUP.

1.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion figurant en page 54 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 185 et 204 Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation. Le rapport sur les comptes sociaux ne contient pas d'observation.

Le Directeur général,
Patrick Petitjean.
Lyon, le 14 mars 2011

1.1.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet MAZARS – Le Premium - 131 boulevard Stalingrad – 69624 Villeurbanne Cedex.

Représenté par Monsieur Max Dumoulin et Monsieur Emmanuel Charnavel.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.

Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES - 185 avenue Charles de Gaulle – 92201 Neuilly-sur-Seine.
Représenté par Monsieur Jean-Claude Lemaire et Monsieur Olivier Rosier.
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Michel BARBET-MASSIN – 61 rue Henri Regnault – 92931 Paris La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Le cabinet BEAS - 7/9 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine.
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

1.1.4 Politique d'information

Responsables de l'information :

Marc Le Doze
Directeur financier APRIL GROUP – Tel. +33 (0)4 72 36 73 73

Jean-Marc Atlan
Kaelia – Tel. +33 (0)4 72 00 35 81

1.1.5 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

1.2 Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

1.2.1 Renseignements de caractère général concernant la société

1.2.1.1 - Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : APRIL GROUP, anciennement APRIL S.A.
APRIL S.A. a pris la dénomination APRIL GROUP lors de l'Assemblée générale mixte du 31 mars 2000, l'ancienne dénomination d'APRIL S.A. était AGLAE.
AGLAE a pris la dénomination sociale APRIL S.A. après l'absorption de sa filiale GROUPE APRIL, réalisée le 3 avril 1997.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 avril 2011 d'adopter la nouvelle dénomination sociale suivante : « APRIL ».

Siège social : 114 boulevard Vivier Merle - 69003 LYON. Tel. 04 72 36 18 85

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 avril 2011 de ratifier la décision prise par le conseil d'administration dans sa séance du 9 décembre 2010 de transférer le siège social du 83-85 boulevard Vivier Merle - 69487 LYON cedex 03 à Immeuble APRILIUM - 114 boulevard Vivier Merle - 69439 LYON cedex 03 à compter du 9 décembre 2010.

1.2.1.2 - Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'administration régie notamment par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, forme sociale adoptée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2007.

1.2.1.3 - Législation applicable

APRIL GROUP est une société de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

1.2.1.4 - Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée le 22 février 1990 pour une durée de 99 années qui expirera le 31 mai 2089, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a été immatriculée le 1^{er} juin 1990.

1.2.1.5 - Objet social

L'article 3 des statuts prévoit que la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ;
- les études mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales ;
- la création de tous groupements, organismes, associations, sociétés ;
- le courtage et la présentation d'opérations d'assurances sous toutes leurs formes ;
- toutes opérations d'audit d'assurances ou de risques, l'animation de réseaux de correspondants professionnels de l'assurance, la gestion de contrats ;
- l'assistance, le conseil, la formation et la communication ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

1.2.1.6 - Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 377 994 553. Le Code APE de la société est 6420Z.

1.2.1.7 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Il a une durée de 12 mois.

1.2.1.8 - Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

1.2.1.9 - Assemblées générales

L'article 19 des statuts prévoit que les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce reprises à l'article 21 des statuts, le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

1.2.1.10 - Droits attachés aux actions - Droit de vote double

Les articles 12 et 23 des statuts prévoient notamment que :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées générales, chaque action donne droit à une voix.

Selon une décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions entièrement libérées, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf dans les exceptions prévues par la loi.

1.2.1.11 - Existence de seuils statutaires

L'article 10 des statuts dispose que :

Tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5% au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les cinq jours de bourse, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social.

L'obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil entier de 2,5% est franchi à la hausse ou à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées, dans les conditions prévues par la loi, du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoute l'obligation des franchissements de seuils prévue par la législation en vigueur.

1.2.1.12 - Identification des détenteurs de titres au porteur

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central, le nom, la nationalité, l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

1.2.1.13 - Répartition des bénéfices (article 29 des statuts) et paiement du dividende (article 30 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé la somme nécessaire à la constitution de la réserve légale dans les conditions prévues par la loi.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle détermine les parts respectivement affectées à la constitution de réserves, aux actionnaires sous forme de dividendes et au report à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions, dans les conditions prévues par la loi ou en numéraire. L'article L.27 du Code du Domaine de l'Etat précise que les dividendes afférents à des actions sont en principe prescrits à l'issue d'un délai de cinq ans. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être reversés à l'Etat.

1.2.1.14 - Organes de direction et de contrôle de la société

La Direction générale (article 15 des statuts)

La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs généraux délégués.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

Le Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3% du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une.

La durée des fonctions des administrateurs est de deux années.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction générale, sur demande du Directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation des administrateurs peut se faire par tous moyens. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Ces procédés de visioconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés :

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du Groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

1.2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

1.2.2.1 - Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par la société de ses propres actions

Aux termes de la septième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 22 avril 2010, le Conseil d'administration a été autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital social ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la huitième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2010

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action (de nominal de 0,4 euro).

En date du 28 février 2011, le montant total des achats d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions par l'intermédiaire du contrat de liquidité s'élève à 5 114 856,57 € pour 238 816 actions, tandis que le nombre total de titres vendus est de 228 269 actions pour un montant total de 4 884 325,88 €.

Les interventions ont été effectuées dans une fourchette de cours entre 18,505 €, prix minimal à la vente et 26,35 €, prix maximal à l'achat.

Au 28 février 2011, la société détenait directement et indirectement 327 794 actions APRIL GROUP (0,80% du capital). Ces actions ont une valeur nominale de 131 117,60 € et une valeur comptable de 11 290 819,41 €.

1.2.2.2 - Capital social au 24 février 2011

Nombre d'actions : 40 894 135 actions ordinaires.

Valeur nominale : 0,4 euro.

Montant du capital : 16 357 654 euros entièrement libéré.

1.2.2.3 - Capital autorisé mais non émis

Le Conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social au titre des délégations énumérées dans le tableau suivant :

	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 24 février 2011
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	22 avril 2010	21 juin 2012	10 000 000 €	N / A	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 €	N / A	Néant	10 000 000€ (actions) 150 000 000€ (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	22 avril 2010	22 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	N / A	Néant	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) et 20% du capital par an Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	N / A	Néant	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000 € (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	22 avril 2010	21 juin 2012	500 000 €			500 000 €

Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	22 avril 2010	21 juin 2012	10% du capital social			10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	24 avril 2008	23 juin 2011	5% du capital social	(c)	(d)	2,83% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	24 avril 2008	23 juin 2011	5% du capital social	(e)	-	4,74% du capital social

(a) Plafond commun.

(b) Plafond commun.

(c) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2009. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2010.

L'augmentation de capital nominal maximum associée à ces quatre plans représente 91 000 €.

(d) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2010. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2010. L'augmentation de capital nominale maximum associée à ces quatre plans représente 157 600 €.

(e) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission d'un plan d'attribution de 50 actions existantes par bénéficiaire et dont l'attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de cette décision d'attribution sous réserve que les conditions et critères d'attribution soient respectés à cette date. Ces actions représentent un total de 106 800 actions existantes, soit 0,26% du capital social.

1.2.2.4 - Instruments financiers non représentatifs du capital

Non applicable.

1.2.2.5 - Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société.

Le capital potentiel est uniquement composé d'options de souscription d'actions, soit un taux de dilution potentielle maximum de 2,17%.

1.2.2.6 - Tableau d'évolution du capital

Date	Type d'opération	Montant Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nominal Action	Nombre d'actions cumulé
22/02/90	Constitution	250 000 FRF		250 000 FRF	100 FRF	2. 500
03/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 FRF		1 000 000 FRF	100 FRF	10 000
18/12/95	Augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal	9 000 000 FRF		10 000.000 FRF	10 FRF	1 000 000
11/09/97	Augmentation de capital (par élévation du nominal résultant de l'incorporation de la prime de fusion et d'une partie des réserves, suivie d'une division du nominal)	90 000 000 FRF		100 000 000 FRF	25 FRF	4 000 000
31/03/00	Augmentation de capital par apport en nature	452 925 FRF	24 868 675 FRF	100 452 925 FRF	25 FRF	4 018 117
31/03/00	Conversion du capital social en euros	758 518,3 €		16 072 468 €	4 €	4 018 117
26/04/01	Division du nominal par 10	0 €	0 €	16 072 468 €	0,4 €	40 181 170
19/02/04	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2003 liée à l'exercice de stock-options	14 080 €	0 €	16 086 548 €	0,4 €	40 216 370
10/01/05	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2004 liée à l'exercice de stock-options	87 737,20 €	0 €	16 174 285,20 €	0,4 €	40 435 713
27/01/06	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2005 liée à l'exercice de stock-options	62 508,00 €	0 €	16 236 793,20 €	0,4 €	40 591 983
22/01/07	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31/12/2006 liée à l'exercice de stock-options	55 986,00 €	0 €	16 292 779,20 €	0,4 €	40 731 948
28/02/08	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2007 liée à l'exercice de stock-options	31 473,60 €	0 €	16 324 252,80 €	0,4 €	40 810 632
26 /02/09	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2008 liée à l'exercice de stock-options	25 541,20 €	0 €	16 349 794,00 €	0,4 €	40 874 485
4 /03/10	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31/12/2009 liée à l'exercice de stock-options	7 860,00 €	0 €	16 357 654,00 €	0,4 €	40 894 135

1.2.3 Répartition du capital et des droits de vote à la clôture des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions					% du capital					% en droits de vote				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Bruno Rousset	10	10	10	10	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evolem*	25 168 544	25 168 544	25 593 492	24 668 393	25 468 393	61,79	61,67	62,61	60,32	62,28	67,71	68,58	69,56	74,80	75,64
<i>Total Bruno Rousset (direct/indirect)</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 593 502</i>	<i>24 668 403</i>	<i>25 468 403</i>	<i>61,79</i>	<i>61,67</i>	<i>62,61</i>	<i>60,32</i>	<i>62,28</i>	<i>67,71</i>	<i>68,58</i>	<i>69,56</i>	<i>74,80</i>	<i>75,64</i>
Xavier Coquard	420 016	113 323	113 323	113 323	113 323	1,03	0,28	0,28	0,27	0,28	1,63	0,43	0,23	0,34	0,19
Salariés et autres nominatifs	111 290	110 101	161 998	106 492	97 271	0,27	0,27	0,39	0,27	0,24	0,31	0,32	0,60	0,24	0,27
Générali Vie (Fédération Continentale)	400 000	400 000	400 000	0	0	0,98	0,98	0,98	0	0	1,55	1,53	1,53	0,00	0,00
Hannover Ré	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	1,55	1,53	1,53	1,22	1,25
Caisse des Dépôts Entreprise Valeurs Moyennes	0	0	0	0	1 028 155	0	0	0	0	2,51	0	0	0	0	1,61
Fidelity Investments International	0	0	2 076 465	1 937 963	1 937 963	0	0	5,08	4,74	4,74			3,98	2,97	3,03
Auto détention	171 575	155 067	329 786	327 443	335 945	0,42	0,38	0,81	0,80	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Public	14 060 513	14 463 587	11 799 411	13 340 511	11 513 075	34,52	35,44	28,87	32,62	28,15	27,25	27,61	22,58	20,43	18,01
Total	40 731 948	40 810 632	40 874 485	40 894 135	40 894 135	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

* [Société Evolem détenue à 100% par Monsieur Bruno Rousset qui en est le PDG]

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, directement ou indirectement, plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote.

Depuis la date de clôture de l'exercice aucune variation significative n'a eu lieu.

A la connaissance de la société, depuis 2008, « Fidelity Investment International », pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, possède plus de 2,5% du capital social et des droits de vote.

A la connaissance de la société, depuis janvier 2009, Générali Vie (Fédération Continentale) ne détient plus d'actions APRIL GROUP.

A la connaissance de la société, depuis avril 2010, la Caisse des Dépôts par l'intermédiaire de la société CDC Entreprise Valeurs Moyennes a franchi à la hausse le seuil statutaire de 2.50 % du capital.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert déclarés portant sur les titres de la société.

Nature du contrôle et des mesures prises pour ne pas qu'il soit exercé de manière abusive

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont notamment les suivantes :

- présence de cinq administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société tel que décrit au 2.3.1.1.

1.2.4 Marché des instruments financiers de la société

L'action d'APRIL GROUP est cotée au compartiment B de la bourse de Paris.

Évolution de l'action avril 2010 – février 2011



1.2.5 Dividendes

Depuis son introduction en bourse le 23 octobre 1997, APRIL GROUP a pris le parti de distribuer à ses actionnaires un montant de l'ordre de 25 % de son résultat net sous forme de dividendes.

Distribution des dividendes au cours des onze derniers exercices :

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Dividende net	0,49	0,44	0,37*	0,44*	0,40*	0,33*	0,22*	0,15	0,48	0,16	0,122	0,095
Avoir fiscal	-	-	-	-	-	-	-	0,075	0,24	0,08	0,061	0,0475
Revenu global brut	0,49	0,44	0,37	0,44	0,40	0,33	0,22	0,225	0,72	0,24	0,183	0,1425

(*) Ces revenus sont éligibles à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

La distribution du dividende 2010 figurant dans ce tableau a été proposée par le Conseil d'administration d'approbation des comptes du 24 février 2011 et sera ensuite soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 21 avril 2011.

1.3 Renseignements concernant l'activité de la société

1.3.1 Présentation de la société et du Groupe

1.3.1.1 - Historique

Dates	Evénements 1988/2010
1988	Création d'APRIL (complémentaire santé, décès, accident)
1990	Lancement de l'activité d'assurance collective PME - PMI
1992	Offre de produits d'épargne
1993	Première force de vente terrain Mise en place de NOEMIE pour garantir le remboursement immédiat des frais de santé
1996	Création de l'activité de gestion pour compte de tiers, qui deviendra Aglaé en 1998
1997	Gestion en 24h Prix de la Satisfaction Client Certification ISO 9001 Introduction en Bourse (Second Marché de la Bourse de Paris) le 23 octobre Acquisition d'axeria Prévoyance (ex-CPA Vie) Création du site internet www.april.fr
1998	Acquisition de Cetim Création d'Aglaé Création d'Axergy Lancement du site extranet Intrapril APRIL intègre le SBF 250
1999	Création d'Atelina Acquisition de GMP Gestion Acquisition de AIPS
2000	Création d'APRIL GROUP (Holding) Création d'APRIL Spa Création d'April Hispania Services Création d'Avandia Création d'Assuranciel Création de BE Services Acquisition d'IPM Acquisition de TMS/ABI Acquisition de Contact Assistance Acquisition de CITM Portail Travelexpat.com

2001	<p>Acquisition d'Impact Assurances Acquisition de London & European Filialisation d'Affluance Prix Cristal de la Transparence Financière Création d'APRIL Conseils Gestion en 12h APRIL Assurances</p>
2002	<p>Fin de l'activité de BE Services et d'Atelina Création d'Arrimance (rapprochement de GMP Gestion et Cetim) Acquisition de SFG (Société Française de Garantie) Acquisition d'Europassur Création de Résolution en partenariat avec le groupe Monceau</p>
2003	<p>Cession de CITM et fin de l'activité d'APRIL Hispania Services Acquisition de FG&A Prix du meilleur rapport annuel des sociétés hors SBF 120 Bruno Rousset : Grand Prix de l'Entrepreneur Intégration du titre APRIL dans le SBF 120 Adoption d'un mode d'administration par Directoire et Conseil de surveillance Acquisition d'Hausmann Conseils</p>
2004	<p>Acquisition de Couchon Assurances Acquisition de Rhodia Assurances rebaptisée Axeria Iard Acquisition de Forum et CIARE Fusion des sociétés Aglae et APRIL Solutions Rachat de la participation Cardif dans Axeria Prévoyance Création de la société Axeria Insurance Company Ltd</p>
2005	<p>Acquisition du solde du capital de la société SFG Acquisition des sociétés CGCA et GIZA Acquisition de la société Assurance Juridique (enseigne Mutant) Acquisition de la société France Plaisance Assurance Création d'Assurtis en joint-venture avec la société Mediatis Acquisition du solde du capital de la société Résolution Acquisition du solde du capital de la société FG&A Acquisition de la société Cogealp Acquisition de la société Febs AG Création de la société AS Conseils & Audit Acquisition de la société SASCO Acquisition des sociétés SEPCOFI et EAC Création d'Habitanace en joint-venture avec le réseau Guy Hocquet Création d'APRIL Germany Acquisition du solde du capital de la société Forum Assurances</p>
2006	<p>Acquisition du solde du capital de la société Assurance Juridique Acquisition de Dierrevi SpA en Italie Acquisition d'AVS Acquisition de Doudet Charlet Acquisition de Moral Caraïbes Création des sociétés APRIL Iberia, Villette Assurances, APRIL Cover, APRIL Service, APRIL Direct, APRIL Réseau, APRIL International, APRIL Projet, APRIL Partenariats, ISR COURTAGES, Axeria Vie, APRIL Yacht Broker di Assicurazioni, Solucia Protection Juridique. Acquisition du solde du capital de la société Europassur</p>
2007	<p>Acquisition d'AMT Assurances Création d'APRIL Marketing Solutions Création d'APRIL Cover Création d'APRIL North America et acquisition de deux cabinets de courtage québécois ESCAPADE Assurances Voyages et Dave Rochon Assurances Inc. APRIL GROUP entre dans le capital d'ASSURDOM Gestion à hauteur de 38,2% Evolution du mode de gouvernance d'APRIL GROUP, assurée par un Conseil d'administration dont la Présidence et la Direction générale sont confiées à Bruno Rousset</p>

	<p>Création d'APRIL Corporate Broking Création d'APRIL Santé Création de Solidaris Prise de participation majoritaire d'APRIL GROUP dans Assinco Création d'APRIL Mediterranean Limited et d'Axeria Re Limited Création d'Axeria Courtage Création d'APRIL Réunion Fusion des cabinets CIARE, AVS et Doudet-Charlet Création d'APRIL CEE Development Création d'APRIL Assurances Entreprises Création d'APRIL Solutions Entreprises</p>
2008	<p>Cinq acquisitions à l'international : Acquisition de 70 % du capital d'APRIL Insurety Plc, courtier spécialiste dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé Acquisition de 70 % du capital d'APRIL OGB ; Acquisition de 100 % du capital du courtier online APRIL Medibroker ; Acquisition de 80 % du capital du courtier grossiste Canada WorldWide au travers de la holding APRIL North America ; Acquisition de 66 % du capital de la société d'assistance CORIS International.</p> <p>Deux acquisitions en France : Acquisition de 75 % du capital du cabinet de courtage Cacep ; Acquisition de 60 % des titres du courtier grossiste CAEG Assur-Londres. Deux créations à l'international : Création d'APRIL Portugal, spécialiste en assurance emprunteur individuelle ; Création d'APRIL Risk Solutions, joint-venture entre APRIL CEE Development et AG Capital.</p> <p>Nouvelle organisation du Groupe autour de cinq pôles métiers : Prévoyance Santé, Corporate, Dommages Particuliers, Vie Epargne et International - et de compagnies d'assurances APRIL Iard communique désormais sous le nom APRIL Premium Résolution communique désormais sous le nom APRIL Immobilier Easyssur communique désormais sous le nom ALLO Assurances Création d'APRIL WAF. Absorption de Dave Rochon dans Canada WorldWide</p>
2009	<p>Acquisition de 55 % du capital de la société suisse SANO CONCEPT Acquisition de 60 % du capital de la société turque Genç Sigorta Acquisition de 88 % du courtier JUDICIAL Acquisition de 70 % du courtier grossiste FLEXITRANS Acquisition de 51 % du capital d'Actova par SANO CONCEPT Holding Acquisition de 51 % du capital d'H & S Assurances par SANO CONCEPT Holding Acquisition de 17,92 % du capital d'ASSURDOM Acquisition de 12,5 % du capital d'APRIL Marine Acquisition du solde du capital de la société Solidaris Acquisition du solde du capital de la société APRIL WAF Acquisition du solde du capital de la société APRIL Santé Acquisition du solde du capital de la société Haussmann Conseils Acquisition du solde du capital de la société CACEP Acquisition du solde du capital de la société APRIL Iberia Acquisition du solde du capital de la société APRIL North America Cession de la société London & European Title Insurance Cession de 100 % du capital de la Société Française de Garantie (SFG) au groupe britannique Homeserve Cession de la société Habitanace Absorption de Ceida dans Assinco Partenaire Absorption d'Axeria Courtage dans Axeria Iard Absorption d'APRIL Réunion dans APRIL Assurances Absorption de Solidaris dans APRIL Assurances Création d'APRIL Vie Conseil</p>

	<p>Création de SANO CONCEPT France Création du GIE APRIL Asset Management APRIL Corporate Broking change de nom et devient APRIL Partenaire Pro Assurance France Plaisance communique désormais sous le nom d'APRIL Marine Création d'Activassur, filiale de courtage captive, par APRIL GROUP CORPORATE et Avandia Sortie du titre APRIL GROUP du SBF 120 le 21 décembre 2009 et reclassement au SBF 250</p>
2010	<p>Cession de 100 % du capital d'APRIL Solutions à CWI GROUP Cession de 100 % d'Axeria Vie et de ses filiales APRIL Patrimoine et ISR Courtage à Crédit Agricole Assurances Acquisition de 100 % des titres de la société holding GDA (General de Asistencia Uruguay) contrôlant les sociétés sud américaines composant le réseau CORIS Acquisition du solde du capital de la société d'assistance CORIS International contrôlant le réseau CORIS en Europe. Acquisition de 97,2% du capital de la société de courtage Sogescou, spécialiste de l'assurance crédit et de l'affacturage pour les entreprises, ainsi que Socafac détenue à 50 % par Sogescou, spécialiste de la couverture des risques liés à l'assurance crédit dans le secteur de l'énergie et de l'industrie pétrolière Acquisition du solde du capital d'APRIL Marine Acquisition du solde d'ASSINCO SA Acquisition du solde d'ASSUR-LONDRES Acquisition du solde d'ASSURDOM Gestion Acquisition du solde de Moral Caraibes</p> <p>Changement de territoire de marque et d'identité pour APRIL GROUP et ses filiales : APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE devient APRIL PREVOYANCE SANTE APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS devient APRIL DOMMAGES PARTICULIERS APRIL Assurances devient APRIL Santé Prévoyance Gi2A/CGCA et APRIL Premium deviennent APRIL Partenaires APRIL Assurances Entreprises devient APRIL Entreprise Prévoyance CACEP devient APRIL Entreprise et Collectivités ASSINCO Partenaires et APRIL Partenaires Pro deviennent APRIL Entreprise Est APRIL Immobilier devient APRIL Entreprise Immobilier Europassur devient APRIL Entreprise Services Automobiles Ciare, Sepcofi et Hausmann Conseil deviennent APRIL Entreprise Lyon Absorption d'ALLO Assurances dans Mutant Assurances</p>

1.3.1.2 - Principales activités d'APRIL GROUP

Organisation et métiers

Les activités D'APRIL GROUP se répartissent entre quatre pôles métiers : APRIL PREVOYANCE SANTE, APRIL DOMMAGES PARTICULIERS, APRIL GROUP CORPORATE, APRIL INTERNATIONAL et un pôle regroupant les compagnies d'assurances.

APRIL PRÉVOYANCE SANTÉ

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats de santé et prévoyance individuelle et collective à destination des particuliers et des entreprises :

- APRIL Santé Prévoyance (ex APRIL Assurances)
- APRIL Entreprise Prévoyance (ex APRIL Assurances Entreprises)
- APRIL Santé
- ASSURTIS

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés portant principalement une offre Dommages à destination des particuliers :

- APRIL Partenaires (ex Gi2A-CGCA et APRIL Premium)
- AMT Assurances
- APRIL Marine (+ APRIL Yacht)
- Mutant Assurances (fusion avec ALLO Assurances le 31/12/2010)
- ASSURDOM Gestion
- Moral Caraïbes
- MANCINI Assurances
- MUTASSUR

APRIL GROUP CORPORATE

Ce pôle regroupe, sous cette marque, l'ensemble des sociétés portant principalement une offre Dommages à destination des professionnels, entreprises et collectivités :

- APRIL Entreprise Est (ex APRIL Partenaires Pro / ASSINCO Partenaires) pour la distribution directe et APRIL Entreprise Solutions pour la distribution intermédiée
- APRIL Cover
- APRIL Entreprise Immobilier (ex APRIL Immobilier)
- APRIL Entreprise et Collectivités (ex CACEP)
- Flexitrans
- CAEG / ASSUR-LONDRES
- APRIL Entreprise Services Automobiles (ex Europassur)
- APRIL Solutions Entreprises
- APRIL Entreprise Lyon (ex Ciare, Hausmann et Sepcofi)
- SASCO
- Activassur
- ASSINCO
- ALP Prévoyance
- Sogescau
- Carisco

APRIL INTERNATIONAL

Ce pôle permet de réaliser des synergies entre les filiales et d'intensifier le développement international du Groupe via des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats destinés aux particuliers et aux entreprises :

- APRIL Mobilité
- TMS Contact
- APRIL Financial Services AG
- APRIL Italia
- APRIL Dierrevi
- APRIL OGB
- APRIL Portugal
- APRIL UK (+ APRIL Ireland)
- APRIL Medibroker
- APRIL Genç Sigorta
- Groupe CORIS (Coris International/Europe+General de Asistencia Uruguay/Amérique Latine)
- Groupe Sano
- APRIL CEE Development
- APRIL Risk Solutions
- Canada WorldWide
- ESCAPADE Assurances Voyages

Le pôle compagnies et sociétés filiales

- Axeria Prévoyance est une compagnie d'assurances mixte spécialisée en assurance de personnes. Elle est spécialiste de la conception d'offres de produits (santé, prévoyance, assurance de prêt) "sur mesure" et du pilotage du risque.
- Axeria Iard est une compagnie d'assurances spécialisée en assurance dommages.
- Solucia Protection Juridique est une compagnie d'assurances spécialiste de la protection juridique.
- JUDICIAL enrichit et complète l'offre de Solucia Protection Juridique, courtier et gestionnaire délégué à 88 % par Solucia Protection Juridique.

Le Groupe s'est également doté de groupements d'intérêt économique transversaux :

- GIE APRIL Courtage
- GIE APRIL Technologies est une SSII spécialiste des systèmes informatiques dédiés à l'assurance
- GIE Châteaudun
- GIE ABDC (ex GIE La Maison Commune)
- GIE APRIL Asset Management.

Créé en 1988, APRIL GROUP est un assureur multispécialiste proposant des prestations en assurance santé, prévoyance et dommages, destinées aux particuliers, aux entreprises et aux organisations.

APRIL GROUP conseille, conçoit, gère et commercialise ses solutions d'assurance grâce à une stratégie multicanale combinant l'animation d'un réseau de plus de 16 000 courtiers, la constitution d'un réseau de boutiques (APRIL Santé, Mutant Assurances et Assurtis) et la distribution via Internet.

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 743,3 M€. Le résultat net part du groupe s'élève à 79,7 M€ en 2010.

APRIL GROUP est cotée sur Euronext Paris compartiment B (ISIN FR0004037125) et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

Le capital social d'APRIL GROUP est de 16 357 654 €. Le nombre de titres APRIL GROUP, au 24 février 2011, est de 40 894 135. La capitalisation boursière du Groupe, au 8 février 2011, est de 956 M€.

Les sociétés du Groupe sont soumises à l'évolution de la législation dans le secteur des produits d'assurance.

2010 a constitué une année charnière dans la stratégie de développement d'APRIL GROUP. Ces dix dernières années, le développement rapide d'APRIL GROUP s'est en effet concrétisé par la réalisation d'opérations de croissance externe permettant d'étoffer son offre et le rayonnement du Groupe à l'étranger. Fin 2009, APRIL GROUP comptait ainsi 70 sociétés opérationnelles dans 27 pays. Afin d'améliorer encore son efficacité globale, APRIL GROUP est désormais engagée depuis 2010, dans une stratégie de « convergence », dont la finalisation est prévue pour 2012. L'objectif étant de simplifier l'organisation du Groupe pour arriver à 30 sociétés et d'améliorer sa rentabilité.

Au 31 décembre 2010, APRIL GROUP compte 3 787 collaborateurs et près de 50 sociétés opérationnelles répartis dans 34 pays d'implantation.

1.3.1.3 - Chiffres clés consolidés

En milliers d'euros	2006 IFRS	2007 IFRS	2008 IFRS	2009 IFRS	2010 IFRS
- Chiffre d'affaires	520 400	604 183	735 783	812 963	743 317
- Résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires	96 913 18,62%	104 441 17,29%	96 691 13,14%	87 424 10,75%	96 982 13,05%
- Résultat opérationnel en pourcentage du chiffre d'affaires	96 794* 18,60%	104 645* 17,32%	95 086* 12,92%	105 902* 13,03%	103 175* 13,88%
- Résultat net consolidé (part du groupe) en pourcentage du chiffre d'affaires	65 074 12,50%	72 111 11,94%	60 575 8,23%	72 701 8,94%	79 662 10,72%
- Marge brute d'autofinancement en pourcentage du chiffre d'affaires	86 518 16,63%	114 171 18,90%	212 537 28,89%	149 559 18,40%	46 661 6,28%
Capitaux propres part du groupe	242 073	294 392	314 277	396 829	440 408
Trésorerie nette	161 225	167 392	189 982	156 046	186 939

* Dont variation de valeur des écarts d'acquisition : -52 K€ en 2006, 26 K€ en 2007, -1 405 K€ en 2008, -276 K€ en 2009 et 0 en 2010

1.3.1.4 - Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros		31 décembre 2010					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES			524 396	228 988		-10 067	743 317
Dont	France		480 337	188 353		-10 067	658 623
	Hors France		44 059	40 635			84 694
Produits activités ordinaires			553 679	246 356	7 881	-19 067	788 849
Résultat opérationnel			106 591	4 170	-7 585		103 175
Dont	France		111 174	1 390	-7 585		104 978
	Hors France		-4 583	2 780			-1 803
Dont	Résultat financier		15 168	8 568	684		24 420
RESULTAT NET		9 783	67 240	-3 448	6 087		79 662

1.3.1.5 - Evènements exceptionnels

Non applicable.

1.3.2 Dépendance à l'égard des brevets et licences

Non applicable.

1.3.3 Effectifs de la société

Evolution de l'effectif total 2004-2010 :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 103	1 814	1 959	2 446	2 792	3 388	3 787

Données sociales 2010

Répartition :

- 65% de femmes ;
- 35% d'hommes ;
- 67% de collaborateurs femmes / 33% d'hommes ;
- 59% des managers sont des femmes / 41% des hommes ;
- 40% des directeurs sont des femmes / 60% des hommes ;
- 16% des dirigeants sont des femmes / 84% des hommes.

Répartition par type de contrat :

- 88% en CDI ;
- 9,5% en CDD ;
- 1,5% sont mandataires sociaux ;
- 1% en alternance /stage.

Répartition par tranche d'âge :

- 20/30 ans : 41% ;
- 31/40 ans : 34% ;
- 41/50 ans : 18% ;
- 51/55 ans : 4% ;
- plus de 55 ans : 3%.

Moyenne d'âge : 34,9 ans

- Dirigeants : 46,6 ans ;
- Cadres: 40,1 ans ;
- Assimilés cadres : 37,5 ans ;
- Employés : 32,7 ans.

Ancienneté moyenne : 4,1 ans

Statut :

- Dirigeants, cadres, assimilés cadres : 30,3% ;
- Employés : 69,7%.

Répartition par catégorie APRIL :

- Collaborateurs : 84,1% ;
- Managers : 10,2% ;
- Directeurs : 4,1% ;
- Dirigeants : 1,6%.

Répartition par niveau de formation :

- Niveau I (BAC + 5 et +) : 18% ;
- Niveau II (BAC +3 et 4) : 18% ;
- Niveau III (BAC + 2) : 37% ;
- Niveau IV (BAC) : 18% ;
- Niveau V (CAP / BEP) : 9%.

Répartition par branche :

- Santé/Prévoyance : 20%
- Dommages : 17%
- Corporate : 13%
- International : 41%
- Compagnies d'assurances : 4,5%
- Autres : 4,5%

Répartition par zone géographique :

- International : 36% ;
 - DOM : 8% ;
 - France Métropolitaine : 56%
- Dont :
- Rhône-Alpes : 65% ;
 - Ile de France : 18% ;
 - Autres régions : 17% ;

Mobilité interne :

En 2010, 74 personnes ont changé de société à l'intérieur du Groupe, dont 41 collaborateurs, 13 directeurs, 19 managers et 1 dirigeant et 101 personnes ont eu une évolution hiérarchique ou fonctionnelle au sein de leur filiale.

Nombre d'entrées 2010 :

- 870 entrées en CDI, dont 191 sur les métiers commerciaux (animation de réseau, vente particuliers et grands comptes) et 377 sur la gestion du client ;
- 334 entrées en CDD ;
- 2 entrées de dirigeants sous mandat social ;
- 1 259 entrées au total et 658 départs sur la période (démission, rupture conventionnelle, licenciements, retraite, rupture période d'essai, fin de mandat).

Ce nombre d'entrées est en hausse et reste conséquent du fait notamment d'une forte activité sur la branche santé prévoyance et de la poursuite des acquisitions à l'international notamment.

Par ailleurs, le nombre des départs s'explique par la cession d'activités en cours d'année ainsi que par l'impact de quelques réorganisations dans le cadre du projet Convergence.

1.3.4 Politique d'investissements

APRIL GROUP poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux élevés de croissance organique et de croissance externe.

Au cœur de la croissance organique du Groupe se trouve le capital humain.

Dès lors, un effort particulier est mis en place afin de contribuer au développement des femmes et des hommes qui constituent les équipes d'APRIL GROUP, que ce soit par :

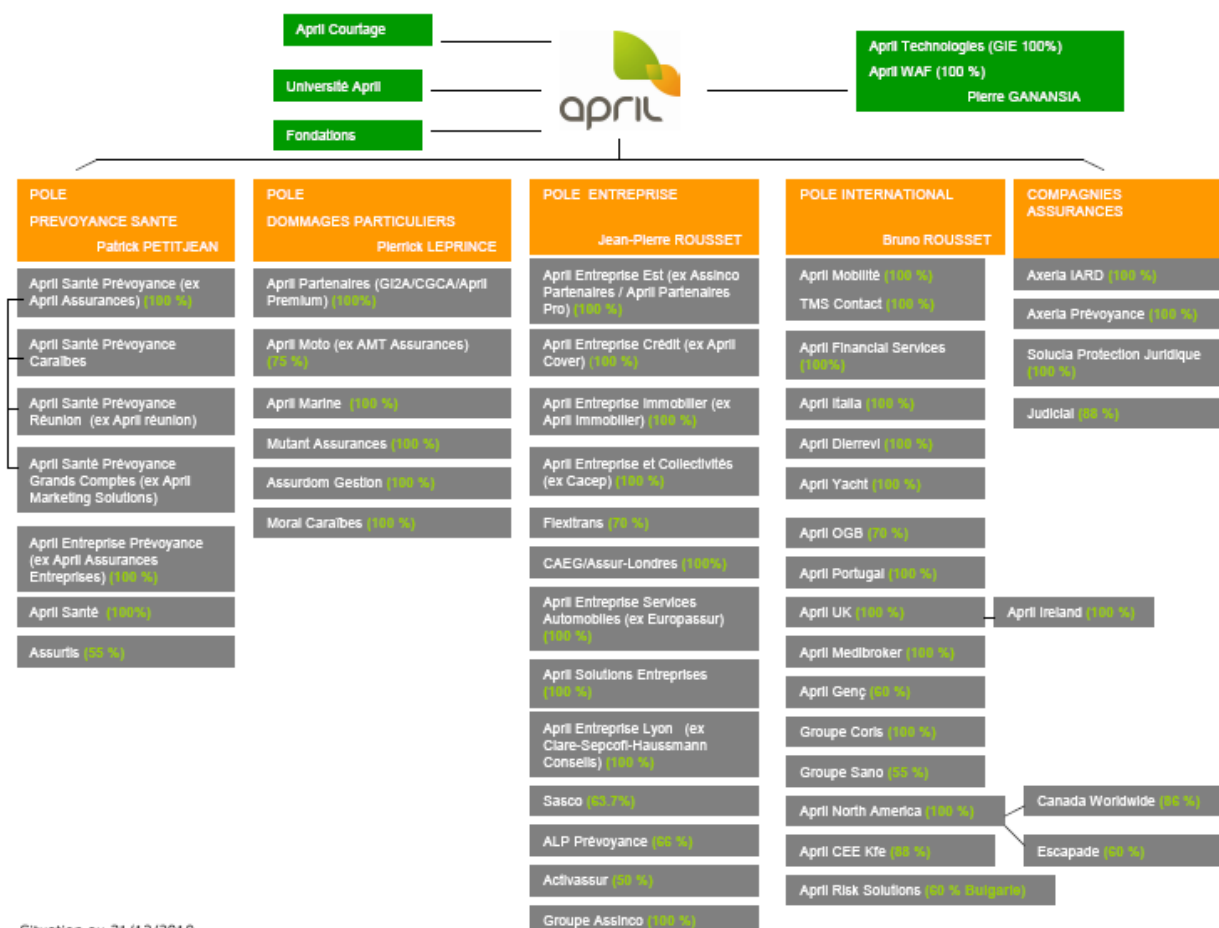
- le développement professionnel et personnel via la formation en général et l'Université APRIL en particulier ;
- la participation à des projets et des ateliers transversaux, qui visent à favoriser l'inter culturalité au sein du Groupe ;
- les recrutements nombreux effectués en 2010 qui ont pour but de renforcer les fonctions clés et d'enrichir l'éventail des personnalités et des expertises ;
- l'association à la création de valeur au travers des accords d'intéressement.

En parallèle, la croissance externe est un élément fort de la stratégie du Groupe et de la réalisation du plan à moyen terme.

Elle a notamment pour objectifs :

- l'élargissement du champ géographique, tant en France qu'à l'international.
- le renforcement de la position concurrentielle de certaines filiales du Groupe sur leur marché.

Organigramme juridique au 31 décembre 2010



1.3.4.1 - Description des principaux investissements

1.3.4.1/1 - Au cours de l'exercice 2010

GDA

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 13 septembre 2010 à l'achat de 100% de la société holding GDA (General De Asistencia Uruguay) qui contrôle les sociétés sud-américaines composant le réseau CORIS. L'ensemble de ces filiales a été consolidé au 1er octobre 2010.

Sogescau

CARISCO a procédé le 4 octobre 2010 à l'achat de 97,2% de Sogescau, société de courtage spécialisée dans l'affacturage et l'assurance crédit pour les entreprises. L'opération intègre la société Socafac, détenue à 50% par Sogescau et spécialisée dans la couverture de risques liés à l'assurance crédit dans le secteur de l'énergie et l'industrie pétrolière. Ces sociétés ont été consolidées au 1er octobre 2010.

Assurdom

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 22 janvier 2010 au rachat de 28,45% d'Assurdom, portant sa participation à 100%.

April Insurety

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 18 mars 2010 au rachat de 30% d'APRIL Insurety, portant sa participation à 100%.

ASSINCO

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 2 avril 2010 au rachat de 20% d'ASSINCO, portant sa participation à 100%.

APRIL Marine

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 8 avril 2010 au rachat de 12,5% d'APRIL Marine, portant sa participation à 100%.

ASSUR-LONDRES

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 13 avril 2010 au rachat de 40% d'ASSUR-LONDRES, portant sa participation à 100%.

APRIL Dierrevi

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 26 mai 2010 au rachat de 20% d'APRIL Dierrevi, portant sa participation à 100%.

APRIL Yacht

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 12 avril 2010 au rachat de 30% d'APRIL Yacht, portant sa participation à 100%.

Moral Caraibes

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 5 juin 2010 au rachat de 10% de Moral Caraibes, portant sa participation à 100%.

APRIL Financial Services

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 27 juillet 2010 au rachat de 16% d'APRIL Financial Services, portant sa participation à 100%.

APRIL Entreprise Crédit

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 31 août 2010 au rachat de 30% d'APRIL Entreprise Crédit, portant sa participation à 100%.

Filiales du groupe SANO CONCEPT

SANO Concept Holding a procédé au rachat de 5% de Vision Beratungs, de 50% de ScoreLife DD Chablais, de 4% de Vision Conseil et de 5% de Scorefive.

CORIS International

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 14 septembre 2010 au rachat de 34% de CORIS International, portant sa participation à 100%.

Canada Worldwide

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 15 novembre 2010 au rachat de 14% de Canada Worldwide (opération à effet 1er octobre 2010), portant sa participation à 100%.

APRIL Solutions

APRIL GROUP CORPORATE a cédé la totalité de sa participation dans la société APRIL Solutions le 1^{er} mars 2010.

Axeria Vie

APRIL GROUP a cédé la totalité de sa participation dans la société Axeria Vie le 28 décembre 2010.

1.3.4.1/2 - Au cours de l'exercice 2009

SANO CONCEPT

APRIL INTERNATIONAL a procédé au cours du mois de janvier 2009 à l'acquisition de 55% de SANO CONCEPT, courtier spécialisé dans l'assurance santé destinée aux particuliers, basé à Lausanne en Suisse.

Genç Sigorta (devenue APRIL Genç)

APRIL INTERNATIONAL a procédé au cours du mois d'avril 2009 à l'acquisition de 60% du capital de la société Genç Sigorta, courtier grossiste, basée à Istanbul en Turquie.

JUDICIAL

APRIL GROUP a acquis, au cours du mois de juin 2009, 88% de la société JUDICIAL, via sa filiale Solucia, courtier français spécialisé dans la protection juridique des professionnels.

Actova (devenue Score Life Nord-Vaudois)

SANO CONCEPT Holding a acquis, au cours du mois de juillet 2009, 51% de la société Actova, cabinet de conseil et de courtage en assurances, basé à Yverdon les Bains (Suisse).

H&S ASSURANCES

SANO CONCEPT Holding a acquis, au cours du mois d'août 2009, 51% de H&S Assurances, courtier suisse opérant dans le conseil et l'analyse des risques.

FLEXITRANS

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 17 décembre 2009 à l'achat de 70% de FLEXITRANS, courtier grossiste français spécialisé dans l'assurance des transporteurs et des logisticiens.

Assurdom Gestion

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 16 janvier 2009 au rachat de 17,92% d'Assurdom, portant sa participation à 71,55%.

APRIL Iberia

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 4 février 2009 au rachat de 30% d'APRIL Iberia, portant sa participation à 100%.

APRIL Santé

APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 24 février 2009 au rachat de 2,63% d'APRIL Santé, portant sa participation à 100%.

APRIL WAF

APRIL GROUP a procédé le 16 mars 2009 au rachat de 20% d'APRIL WAF, portant sa participation à 100%.

APRIL North America

APRIL GROUP a procédé le 18 mars 2009 au rachat de 30,1% d'APRIL North America, portant sa participation à 100%.

APRIL Marine

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 31 mars 2009 au rachat de 12,5% d'APRIL Marine, portant sa participation à 87,5%.

Solidaris

APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 30 septembre 2009 au rachat de 20% de Solidaris, portant sa participation à 100%.

CACEP (devenue APRIL Entreprise et Collectivités)

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 28 octobre 2009 au rachat de 25% de CACEP, portant sa participation à 100%.

Hausmann Conseils

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 18 décembre 2009 au rachat de 20% d'Hausmann Conseils, portant sa participation à 100%.

Habitanco

APRIL GROUP a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Habitanco au groupe Guy Hoquet le 24 février 2009. La société a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2009.

Letis

APRIL GROUP a cédé la totalité de sa participation dans la société London & European Title Insurance Services le 8 avril 2009.

SFG

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a cédé la totalité de sa participation dans la société SFG le 26 mai 2009.

Création d'APRIL Asset Management

Le GIE APRIL Asset Management est en charge de la gestion financière des placements des compagnies d'assurances du Groupe.

1.3.4.1/3 - Au cours de l'exercice 2008

CACEP (devenue APRIL Entreprise et Collectivités)

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 6 mars 2008 à l'acquisition de 75% du capital du cabinet de courtage CACEP. La société CACEP est spécialisée dans l'assurance des obligations statutaires des collectivités territoriales envers leurs agents, l'assurance de la protection juridique des collectivités elles-mêmes, la défense pénale et la responsabilité civile personnelle professionnelle des agents.

APRIL Risks Solutions

APRIL GROUP, via sa filiale APRIL CEE Development, crée APRIL Risk Solutions le 31 mars 2008 en partenariat avec le groupe AG Capital, premier groupe immobilier bulgare. APRIL CEE Development détient 63% du capital de cette société basée à Sofia en Bulgarie.

APRIL Actuarial Consultants

APRIL GROUP crée en avril 2008 APRIL Actuarial Consultants, cabinet de conseil international spécialisé en actuariat et basé à Miami, Etats-Unis.

OGB (devenue APRIL OGB)

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70% du capital de la société polonaise OGB, située à Varsovie en Pologne. Le cabinet OGB est un courtier spécialisé dans les risques dommages de l'entreprise, notamment l'assurance des flottes automobiles.

APRIL Insurety

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70% du capital de la société Insurety Plc, basée à Bristol en

Grande-Bretagne. Insurety Plc est un courtier spécialisé dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé.

Medibroker (devenue APRIL Medibroker)

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 23 mai 2008 à l'acquisition de 100% du capital du courtier online Medibroker. La société Medibroker, implantée près de Newcastle en Grande-Bretagne, est un courtier online spécialisé en assurance santé des expatriés.

Assurdom Gestion

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 16 juillet 2008 à l'acquisition de 15,4% du capital de la société Assurdom Gestion, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 53,6%.

Canada WorldWide

APRIL GROUP a procédé à l'acquisition le 21 juillet 2008 au travers de la holding APRIL North America de 80% du capital du courtier grossiste Canada WorldWide. Canada WorldWide, basé à Calgary, est spécialisé dans l'assurance des risques hors normes des entreprises.

CAEG – ASSUR-LONDRES

APRIL GROUP CORPORATE a procédé à l'acquisition le 28 juillet 2008 de 60% du capital du courtier CAEG situé à Paris. CAEG est un courtier grossiste agissant sous la marque ASSUR-LONDRES, souscripteur auprès des Lloyd's de Londres, spécialisé dans l'assurance Dommages des entreprises.

Moral Caraïbes

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 8 septembre 2008 à l'acquisition de 30,6% du capital de la société Moral Caraïbes, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 90%.

CORIS International

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 30 octobre 2008 à l'acquisition de 66% du capital de la société d'assistance CORIS International. CORIS International est aujourd'hui présente dans plus de 20 pays en Europe de l'Ouest, de l'Est, en Afrique du Nord et en Asie avec un effectif de 500 personnes.

APRIL Réunion

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 4 novembre 2008 à l'acquisition de 8,5% du capital de la société APRIL Réunion, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

APRIL Web Access Factory

APRIL Web Access Factory (anciennement APRIL Alpha) développe depuis 2008 son activité de prestations de services informatiques et accompagne en particulier les sociétés du Groupe dans le développement de leur offre internet.

APRIL Portugal

Société créée en 2008 et basée à Lisbonne au Portugal, APRIL Portugal démarre son activité centrée sur l'assurance de prêts.

Libr'Handi

Société créée en 2008 et basée en France, Libr'Handi développe des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté handicapée.

Axeria Life Insurance Company

APRIL GROUP, via sa filiale APRIL Mediterranean, créée en novembre 2008 Axeria Life International, Protected Cell Company basée à Malte et spécialisée en assurance de personnes.

1.3.4.1/4 - Au cours de l'exercice 2007

AMT Assurances

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 5 janvier 2007 à l'acquisition de 75% du capital de la société AMT, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance moto.

Axeria Vie

Axeria Vie a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 17 janvier 2007. Cette compagnie, détenue à 100% par APRIL GROUP VIE EPARGNE, accompagne APRIL GROUP dans le développement de ses activités en assurance-vie.

ISR Courtage

ISR Courtage, structure de courtage dédiée à la distribution via internet de produits d'investissements socialement responsables, a démarré son activité en 2007.

Febs (devenue APRIL Financial Services AG)

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 19 février 2007 au rachat de 10% des minoritaires de la société APRIL Financial Services AG. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 84%.

APRIL Germany

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 16 mai 2007 au rachat de 20% des minoritaires de la société APRIL Germany. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 100%.

APRIL North America

APRIL GROUP a procédé, via sa filiale APRIL North America créée à cet effet, à l'acquisition des cabinets de courtage canadiens Dave Rochon Assurances Inc., le 8 juin 2007 et ESCAPADE Assurances Voyages, le 11 juin 2007. La société ESCAPADE Assurances Voyages, basée à Sainte Croix, est spécialisée dans les produits d'assurances voyages à destination des particuliers. La société Dave Rochon Assurances Inc., basée à Montréal, est un courtier grossiste spécialisé dans les risques aggravés en assurances Dommages des entreprises et des particuliers.

Assurdom Gestion

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 22 juin 2007 à l'acquisition de 38,2% du capital de la société Assurdom Gestion sur l'Île de la Réunion. Assurdom Gestion est un courtier grossiste spécialisé dans les risques Dommages essentiellement à destination des particuliers.

ASSINCO

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 7 novembre 2007 à l'acquisition de 80% de la société ASSINCO. ASSINCO est une société de courtage d'assurance, opérant directement ou par le biais de ses 16 filiales, dans l'assurance de personnes, l'assurance Dommages aux biens et l'assurance crédit, pour les entreprises et les particuliers en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

APRIL Cover

APRIL Cover, créée en 2006, a démarré son activité en 2007. Cette société met à la disposition des petites et moyennes entreprises l'ensemble des outils nécessaires à la gestion de leur poste client afin de prévenir et gérer les risques de non paiement : prévention, indemnisation, gestion du recouvrement, optimisation du financement.

Solidaris

Solidaris, anciennement APRIL Partenariats, développe depuis 2007 des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté homosexuelle.

APRIL Réunion

APRIL Réunion, anciennement APRIL Distribution, a démarré son activité en 2007 sur l'Île de la Réunion. La société intervient principalement dans le domaine de la santé-prévoyance individuelle.

APRIL CEE Development

APRIL GROUP crée en 2007 APRIL CEE Development, société de courtage basée à Budapest, afin de développer son activité en Hongrie.

APRIL Mediterranean Ltd et Axeria Re Ltd

APRIL GROUP a procédé, via sa filiale APRIL Mediterranean Ltd (holding d'animation régionale) à la création d'Axeria Re Ltd le 28 décembre 2007. Axeria Re Ltd est une société de réassurance basée à Malte.

APRIL Santé

APRIL GROUP a lancé en 2007 l'activité d'APRIL Santé, réseau de points de vente et d'espaces de conseils en matière de services et d'assurance santé de la famille.

APRIL Corporate Broking (devenue APRIL Partenaire Pro)

APRIL Corporate Broking démarre son activité de conception, intégration et gestion de solutions d'assurance IARD pour les entreprises, proposée via un réseau de courtiers et d'agents d'assurance.

1.3.4.1/5 - Au cours de l'exercice 2006

Assurance Juridique (devenue Mutant Assurances)

APRIL GROUP a procédé le 16 février 2006 à l'acquisition de 25% du capital de la société Assurance Juridique, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

Dierrevi SPA (devenue APRIL Dierrevi)

APRIL Développement (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 11 mai 2006 à l'acquisition de 80% du capital de la société Dierrevi SPA. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la commercialisation de contrats d'assurances pour les flottes automobiles en Italie.

APRIL Iberia

APRIL Iberia, créée le 31 mai 2006, a débuté son activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'assureurs-conseils indépendants en Espagne fin décembre 2006.

Doudet Charlet

APRIL Développement (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 27 juin 2006 à l'acquisition de 100% du capital de la société Doudet Charlet. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

AVS

APRIL Corporate a procédé le 3 juillet 2006 à l'acquisition de 100% du capital de la société AVS. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

Moral Caraïbes

APRIL Courtage (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) a procédé le 20 juillet 2006 à l'acquisition de 59,4% du capital de la société Moral Caraïbes, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance Dommages auprès des particuliers. Cette société détient 100% de la société AMC.

Solucia Protection Juridique

La société Solucia Protection Juridique a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 20 octobre 2006. Cette compagnie conçoit et gère des contrats de Protection Juridique.

Europassur (devenue APRIL Entreprise Services Automobiles)

APRIL CORPORATE a procédé le 30 novembre 2006 à l'acquisition de 25% du capital de la société Europassur, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

1.3.4.1/6 - Au cours de l'exercice 2005

SFG

Acquisition le 1^{er} janvier 2005 du solde du capital de la société SFG.

CGCA / GI2A (devenue April Partenaires)

APRIL Assurances (devenue APRIL SANTE PREVOYANCE) a acquis 100% du capital des sociétés CGCA et GI2A, le 7 janvier 2005. Ces sociétés sont spécialisées dans la conception et la gestion de produits de niches en assurance Dommages de particuliers. CGCA détient également 100% de la société ACI.

Assurance Juridique (devenue Mutant Assurances)

APRIL GROUP a acquis 75% du capital de la société Assurance Juridique et de ses 13 filiales au cours du mois de mars 2005. Cette compagnie d'assurances conçoit, gère et commercialise des produits de protection juridique et d'assurance dommages.

France Plaisance Assurance (devenue APRIL Marine)

APRIL Développement (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 75% du capital de la société FRANCE PLAISANCE ASSURANCE le 22 avril 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance multirisques pour les bateaux de plaisance.

Assurtis

APRIL Développement (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) et Laser, à travers sa filiale Mediatis spécialisée dans la vente en direct de crédits, ont créé en commun le 1^{er} juin 2005 la société Assurtis.

Cette société est détenue à 55% par APRIL DOMMAGES PARTICULIERS et à 45% par Mediatis. Par l'intermédiaire d'un réseau de points de vente franchisés, Assurtis assure la distribution de crédits à la consommation (prêts personnels renouvelables, amortissables, regroupement de créances) et de contrats d'assurance (auto, habitation, santé,...).

Résolution (devenue APRIL Entreprise Immobilier)

Acquisition du solde du capital de la société Résolution entre le 30 juin 2005 et le 15 décembre 2005.

FG&A

Acquisition du solde du capital de la société FG&A le 30 juin 2005.

Cogealp (devenue ALP Prévoyance)

APRIL GROUP a procédé le 1^{er} juillet 2005 à une prise de participation de 66% du capital de la société de courtage Cogealp, spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance santé et prévoyance collectives pour les entreprises et opérant sous la marque ALP.

Febs (devenue APRIL Financial Services AG)

APRIL Assurances (devenue APRIL SANTE PREVOYANCE) a acquis 74% du capital de la société Febs AG le 6 juillet 2005. Cette société, basée à Munich (Allemagne), est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance pour les crédits à la consommation, notamment les crédits automobiles.

SASCO

APRIL Développement (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 100% du capital de la société SASCO le 7 septembre 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion des contrats d'assurances pour les PME, notamment en assurance dommages.

Sepcofi / EAC

APRIL Solutions, le 26 septembre 2006, a acquis 100% du capital des sociétés de courtage SEPCOFI et EAC, respectivement basées à Lyon et à Paris. Ces sociétés sont spécialisées dans le conseil et la

conception de programmes d'assurance et de protection sociale collective à destination du personnel des entreprises.

Habitanace

APRIL Assurances (devenue APRIL SANTE PREVOYANCE) et Guy Hocquet (groupe d'agents immobiliers indépendants) ont créé la société Habitanace le 5 octobre 2005. Ce cabinet de courtage, détenu à 50% par chacun des deux partenaires, a pour vocation d'apporter des solutions d'assurance aux agents immobiliers du réseau Guy Hocquet.

APRIL Germany

APRIL Courtage (devenue APRIL PREVOYANCE SANTE) et la société Go Life ont créé la société APRIL Germany le 12 décembre 2005. Détenu à 80% par APRIL Courtage et 20% par Go Life, cette société a pour objet de développer en Allemagne une activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants.

Forum Assurances

Acquisition le 15 décembre 2005 du solde du capital de la société Forum Assurances.

1.3.4.1/7- Au cours de l'exercice 2004

Ciare SA (devenue APRIL Entreprise Lyon)

APRIL Développement (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 100% de la société Courtage Industriel d'assurances et de Réassurances Européennes - Ciare SA et de sa filiale à 100% Ciare Investissement, le 1^{er} avril 2004.

Cette société est spécialisée dans l'assurance dommages des entreprises. Elle conçoit et gère des offres sur mesure en matière de risques industriels et risques de la construction. Elle est implantée à Lyon et Saint Etienne.

Forum Assurances

APRIL Développement (devenue APRIL DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 90% de la société Forum Assurances le 1^{er} avril 2004.

Cette société de courtage est spécialisée dans les niches de l'assurance dommages des PME, automobiles haut de gamme et multirisques immeubles et bureaux. Elle est basée à Lyon.

Axeria Iard

APRIL GROUP a acquis 100% de la société Rhodia Assurances le 8 juillet 2004. Cette compagnie d'assurances, devenue Axeria Iard, intervient principalement en dommages et risques divers : automobiles (particuliers, locations longue durée et flottes), multirisques habitation (particuliers et immeubles) et risques professionnels.

Axeria Prévoyance

APRIL GROUP a acquis la participation de 35% détenue par le groupe Cardif dans Axeria Prévoyance le 31 décembre 2004.

APRIL GROUP détient désormais 100% du capital.

1.3.4.2 - Investissements en cours de réalisation

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

1.3.4.3 - Investissements futurs

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

1.3.5 Rapport de gestion

Voir le rapport de gestion pages 54 et suivantes.

1.3.6 Risques de l'émetteur

Le Risk Manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du Groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du Groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

1.3.6.1 - Risques liés à l'activité

1.3.6.1/1. Identification des facteurs et liens entre activité déployée et risques identifiés

Les principaux enjeux identifiés à l'échelle du Groupe concernent (risques bruts avant prise en compte des contrôles mis en place) :

- la qualité et l'évolutivité des systèmes d'information : les systèmes d'information présentent un enjeu significatif inhérent aux métiers du Groupe ; la gestion en est assurée par une entité du Groupe dédiée tant à la sécurisation des réseaux et infrastructures, qu'au développement de nouveaux progiciels de gestion et à la refonte de certains applicatifs métiers ;
- la maîtrise de l'organisation fonctionnelle : elle s'analyse au sein du Groupe autour de l'organisation et de l'animation de nos réseaux de distribution, de la qualité des procédures de contrôle interne établies et de l'adéquation des moyens humains et techniques déployés ;
- la gestion des hommes clés : elle s'articule au sein du Groupe non seulement autour des dirigeants des sociétés, garants de la réussite de son modèle entrepreneurial, mais aussi autour des experts techniques qui permettent de garantir à nos clients une offre pertinente et une qualité de service de haut niveau ;
- la qualité de la relation avec les porteurs de risques : l'adéquation des couvertures d'assurance et de réassurance, la solidité financière des porteurs de risques et la capacité à négocier les meilleurs tarifs pour nos clients sont au cœur des problématiques du Groupe dans ses métiers de courtier et d'assureur ;
- la conformité avec les lois et règlements : tous les métiers du Groupe sont soumis à une réglementation exigeante dont les évolutions sont des facteurs de risques particulièrement suivis, notamment en matière de droit des assurances, de droit des sociétés et de normes comptables et fiscales ;
- la gestion de l'image : la pérennisation de l'image du Groupe en matière de dynamisme, d'innovation et de capacité à offrir les meilleurs produits et services, aux meilleurs prix, sur chacun de ses marchés.

Des groupes projet ont été tenus à l'échelle du Groupe durant l'exercice 2010 notamment sur les sujets suivants :

- Systèmes d'information : trois progiciels significatifs ont fait l'objet de pilotes et déploiements progressifs au cours de l'exercice ; ces actions vont se poursuivre courant 2011 et contribuent à la maîtrise des risques en matière de qualité et évolutivité des systèmes ;
- Porteurs de risques : développement et partage de bonnes pratiques ;

Par ailleurs, une fonction de responsable conformité Groupe a été créée durant l'exercice 2010 dont les missions ont pour vocation de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession, afin de limiter le risque d'irrégularités et de sanctions. Cette fonction renforce le dispositif déjà en place.

De plus, a été développé sur l'exercice 2010 un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne qui a fait l'objet d'un déploiement sur trois sociétés pilotes au sein du Groupe. Ce dispositif complète la démarche en permettant de conforter l'appréciation du niveau de maîtrise des risques déclarés lors du processus de cartographie et donc d'augmenter le degré de maîtrise des opérations.

Des actions de suivi ont été mises en place afin de surveiller l'évolution de ces risques dans les différents pôles métiers du Groupe et des mesures de prévention ont été engagées afin de réduire l'exposition du Groupe.

1.3.6.1/2. Evaluation

La nature de ces enjeux ne permet pas d'en effectuer une évaluation quantitative chiffrée. A ce jour, les risques évoqués ne présentent pas d'indices de réalisation pouvant induire des conséquences matérielles à l'échelle du Groupe.

1.3.6.1/3. Procédures et moyens de suivis mis en place

Le Risk Manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque de l'assurance et du courtage, ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité d'Audit. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du Groupe ainsi que sur les recommandations formulées par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement).

Le Risk Manager alerte, conseille la Direction et rend compte de ces missions au Comité d'Audit.

Chaque type de risques fait l'objet d'une étude permettant d'apprécier son importance et de mettre en place, si nécessaire, un plan d'actions destiné à supprimer, transférer ou réduire le risque résiduel. Les dirigeants des sociétés sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions défini lors des restitutions d'audit ou des cartographies et en rendent compte formellement au moins une fois par an en Comité stratégique.

Le Risk Manager veille, en parallèle, à la cohérence et à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne au sein des sociétés du Groupe. Il coordonne et contrôle l'activité de tous les acteurs de l'audit interne du Groupe.

Un plan d'audit annuel est préparé en tenant compte de l'exposition aux risques des différentes sociétés composant le Groupe telle qu'elle a notamment été analysée dans le cadre de l'exercice annuel de cartographie des risques. Ce plan concerne l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le plan d'audit Groupe annuel est défini par le Risk Manager en relation avec la Direction du Groupe et validé par le Comité d'Audit. Il peut, par ailleurs, faire l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles zones de risques relevées ou de demandes spécifiques.

Les missions sont de plusieurs types : missions transversales et thématiques d'optimisation des procédures de contrôle interne, missions spécifiques d'audit et de contrôle, missions de suivi de l'intégration des sociétés ayant récemment rejoint le Groupe et missions de suivi d'audits précédents.

Toutes les missions donnent lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une synthèse des recommandations émises. Pour chaque recommandation, un accord du management de l'entité auditée est requis.

Durant l'exercice 2010, cinq sociétés ont fait l'objet de missions d'audit interne par le Groupe. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk Manager du Groupe, 28 missions d'audit interne et 18 missions d'amélioration du contrôle interne ont été menées par les pôles ou sociétés du Groupe.

La répartition de ces missions sur l'ensemble du Groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions effectuées en 2010
Pilotage stratégique et mise en œuvre	9%
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	4%
Relations avec le personnel	10%
Souscription	6%
Revue générale du contrôle interne	14%
Stratégie organisationnelle	6%
Fraude, malveillance et préservation d'actifs	2%
Autres lois et règlements	10%
Fiscalité et comptabilité	15%
Autres types de risques	12%
Outils	12%

Pôles métiers	Répartition des missions effectuées en 2010	
	Audit	Contrôle interne
APRIL GROUP CORPORATE	29%	6%
APRIL DOMMAGES PARTICULIERS	18%	55%
APRIL PREVOYANCE SANTE	21%	
APRIL INTERNATIONAL	14%	17%
COMPAGNIES D'ASSURANCES	18%	22%

En complément, les pôles APRIL PREVOYANCE SANTE, APRIL INTERNATIONAL et APRIL DOMMAGES PARTICULIERS ont conduit chacun une mission pilote sur le projet auto-évaluation du contrôle interne dans l'une des sociétés de leur pôle métier.

1.3.6.2 - Risques de marché

1.3.6.2/1 - Lien entre l'activité et les risques identifiés

L'activité d'APRIL GROUP s'articule autour de deux axes principaux dont l'approche en termes de risques de marché diffère sensiblement : le courtage, qui n'expose pas le Groupe aux risques de marché et les compagnies d'assurances dont la gestion des risques de marché représente un des cœurs de métier.

Le courtage

A travers son activité et son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, le courtage permet au Groupe de présenter un niveau d'endettement particulièrement faible (le total des dettes financières au bilan consolidé est de 6 374 K€ seulement) pour un niveau de liquidité très élevé (la trésorerie nette et équivalents s'élèvent à 186 939 K€ dans le bilan consolidé).

Les dettes financières du Groupe sont composées essentiellement d'emprunts bancaires divers pour 1 450 K€ et des passifs financiers pour 4 924 K€, résultant notamment des engagements de rachat des minoritaires.

La trésorerie du Groupe, en dehors des concours bancaires courants, est investie intégralement en placements financiers à court terme (118 683 K€ au 31 décembre 2010) à travers essentiellement un OPCVM « équivalent monétaire » dédié (April Trésorerie).

Les compagnies d'assurances

L'une des fonctions de base de l'activité d'assurance consiste à investir les primes reçues des clients dans l'optique de régler les sinistres éventuels futurs.

La gestion d'actifs, c'est-à-dire le choix des classes d'actifs et des supports d'investissement, est donc un élément primordial de la gestion des compagnies d'assurances. Afin d'en améliorer la maîtrise des risques et l'adéquation avec les contraintes internes, le Groupe a décidé, en 2009, de ré-internaliser la gestion financière des portefeuilles d'assurance du Groupe en créant un GIE dédié à cette activité (le GIE APRIL Asset Management).

La gestion actif/passif permet de maximiser l'adéquation entre la cadence des règlements futurs et l'investissement de ces primes dans les différentes classes d'actifs.

1.3.6.2/2 - Evaluation des risques

Au 31 décembre 2010, APRIL détient, à travers les compagnies d'assurances (dont les principales sont Axeria Prévoyance et Axeria Iard) un portefeuille de placements financiers d'une valeur de marché de 464 577 K€ et qui se décompose ainsi :

En milliers d'euros	Valeur de marché	%	Coût historique	Plus ou moins values latentes
Obligations	354 536	76%	355 112	-577
OPCVM obligations	27	0%	19	8
Total Obligations	354 563	76%	355 131	-569
Actions	0	0%	0	0
OPCVM Actions	30 380	7%	27 356	3 024
Total Actions	30 380	7%	27 356	3 024
Autres	25 247	5%	23 910	1 337
Monétaire	54 387	12%	54 372	15
TOTAL PORTEFEUILLE	464 577	100%	460 770	3 807
<i>dont Axéria Prévoyance</i>	<i>313 535</i>	<i>67%</i>	<i>310 868</i>	<i>2 667</i>
<i>dont Axéria IARD</i>	<i>107 597</i>	<i>23%</i>	<i>106 952</i>	<i>645</i>
<i>dont autres compagnies</i>	<i>43 445</i>	<i>9%</i>	<i>42 950</i>	<i>495</i>

Risque de liquidité

Compte tenu de la gestion actif/passif, ce risque n'est pas significatif.

Risque actions

Les compagnies d'assurances du Groupe ont investi 7% de leurs portefeuilles sur le marché des actions, là où l'Autorité de Contrôle Prudentiel fixe la limite à 65% de l'actif réglementé. Les sociétés adoptent donc une allocation très prudente par rapport à la réglementation en vigueur.

L'investissement actions est concentré dans un OPCVM dédié (April Equity Flexible) qui est un fonds de fonds et investit donc dans d'autres OPCVM, ce qui permet d'assurer une meilleure répartition des risques. Ces OPCVM détiennent des titres couvrant divers secteurs économiques : banque, assurance, grande distribution, cosmétiques, industrie etc. en majorité sur l'Europe dont la France.

A noter que ce fonds est exposé au 31 décembre 2010 à hauteur de 53,2% sur les marchés actions, ce qui signifie que l'exposition réelle aux marchés actions du portefeuille d'APRIL n'est que de 16 356 K€ (soit 3,5% des actifs).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2010, le détail de l'exposition du portefeuille d'APRIL au risque actions par zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Autres Zones	Total
Actions				
OPCVM actions	8 799	1 449	6 108	16 356
TOTAL PORTEFEUILLE	8 799	1 449	6 108	16 356
<i>en %</i>	<i>53,8%</i>	<i>8,9%</i>	<i>37,3%</i>	<i>100,0%</i>

Risque de change

Le portefeuille d'APRIL est intégralement investi en euros mais il peut subsister un risque de change indirect à travers les supports sous-jacents (OPCVM actions notamment).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2010, l'exposition du portefeuille aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE (en milliers d'euros)	Total	%
Actifs financiers libellés en EUR	458 678	98,8%
Actifs financiers libellés en GBP	116	0,0%
Actifs financiers libellés en USD	1 100	0,2%
Actifs financiers libellés en autres devises	4 682	1,0%
TOTAL PORTEFEUILLE	464 577	100,0%

Risque de taux

Le portefeuille d'APRIL GROUP est majoritairement composé d'obligations et il est donc exposé au risque sur les marchés de taux. Il s'agit plus particulièrement d'un risque de perte de juste valeur pour les obligations à taux fixe, d'un risque de cash flow sur les coupons pour les obligations à taux variable.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AUX RISQUES DE TAUX En milliers d'euros	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres
	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	11 402	-348	11 402	12 500	-529	12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	11 402		11 402	12 500		12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-348			-529	
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	11 402	-348	11 402	12 500	-529	12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	11 402		11 402	12 500		12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-348			-529	

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition, au 31 décembre 2010, du portefeuille par rapport au risque de taux par échéance :

Risque de crédit

Le portefeuille d'APRIL GROUP est exposé au risque de crédit à travers les émetteurs des obligations détenues en portefeuille ; cependant ce risque est limité par une sélection très rigoureuse des émetteurs (80% des actifs obligataires ont des émetteurs notés au minimum AA par Moody's et/ou Standard & Poor's).

Le tableau ci-dessous ventile, au 31 décembre 2010, le portefeuille obligataire par notation émetteur :

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR NOTATION EMETTEUR (1) (en milliers d'euros)	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	TOTAL
Obligations exposées au risque de crédit		184 929	98 981	30 273	26 065	14 287	354 536
OPCVM obligations exposées au risque de crédit	27						27
TOTAL PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE	27	184 929	98 981	30 273	26 065	14 287	354 563
en %	0,0%	52,2%	27,9%	8,5%	7,4%	4,0%	100,0%

(1) Notation de l'agence Standard & Poors (long terme)

APRIL GROUP ne détient par ailleurs dans ses portefeuilles aucun véhicule de titrisation de type CDO, ABS ou autre.

APRIL GROUP est également soumis au risque de crédit à travers les réassureurs à qui les compagnies cèdent une partie des risques de leurs contrats d'assurance. Le Groupe ne fait appel qu'à un nombre restreint de réassureurs dont la solvabilité est reconnue : plus de 90% des cessions en réassurance sont réalisées avec des réassureurs disposant au minimum d'une notation A par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2010, la ventilation des primes réassurées par la notation des réassureurs est la suivante :

REPARTITIONS DES PRIMES CEDEES PAR NOTATION REASSUREUR en %	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	Total
En % des primes cédées	2,9%	0,8%	30,2%	61,1%	5,0%		100,0%

(1) Notation de l'agence Standard & Poors (long terme)

Sensibilité du portefeuille titres

Marchés de taux

De façon régulière, c'est-à-dire chaque trimestre, un état présentant la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux ainsi que la sensibilité du passif est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité moyenne du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP a une variation des taux d'intérêt de 3,22 (pour rappel 4,01 au 31 décembre 2009) et si l'on prend en compte la totalité du portefeuille (y compris actions et autres actifs), celle-ci tombe à 2,45 (pour rappel 2,82 au 31 décembre 2009).

Cela signifie que si les taux d'intérêt augmentent de 1% en valeur absolue (par exemple s'ils passent de 3% à 4%), le portefeuille d'APRIL devrait perdre 2,45% de sa valeur.

Marchés actions

Le portefeuille actions est sensible à une évolution positive ou négative des marchés financiers actions.

En ce sens et compte tenu de la constitution du portefeuille, le risque sur le portefeuille actions peut être assimilé au risque existant sur les principaux indices des marchés financiers comme par exemple l'EUROSTOXX 50. Ainsi, une baisse de 10% de l'indice EUROSTOXX 50 entraînerait une baisse de l'ensemble du portefeuille d'APRIL de 1 636 K€.

1.3.6.2/3 - Procédures et moyens de suivi mis en place

Dans le but d'améliorer la maîtrise des risques de marché et l'adéquation avec les contraintes internes, la gestion d'actifs des compagnies d'assurances a été ré-internalisée et est confiée à une entité dédiée au sein du Groupe (le GIE APRIL Asset Management)

Dans le cadre de la gestion, des limites sont fixées en termes de pourcentage du portefeuille investi sur les différents supports obligataires et actions (ratios de dispersion, ratios d'emprise, limitation en termes de notations émetteurs, de duration...).

De plus, le Code des Assurances, auquel sont soumises les compagnies d'assurances, fixe également des limites d'investissement.

Le GIE APRIL Asset Management, placé sous le contrôle de la Direction financière du Groupe, est en charge de l'analyse de l'environnement macro économique, de la définition et de la mise en pratique de la politique d'investissement en fonction des contraintes internes, du suivi des portefeuilles et de la maîtrise des risques financiers.

Grâce à un reporting complet réalisé par cette entité incluant notamment des éléments comptables (inventaire, résultat comptable, plus ou moins-values latentes...) et un récapitulatif des

performances et des différents niveaux d'exposition sur les marchés, un suivi complet du portefeuille financier est réalisé avec une fréquence mensuelle.

1.3.6.3 - Risques juridiques

1.3.6.3/1 – Liens entre activité déployée et risques identifiés

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction juridique et fiscale d'APRIL GROUP.

Les risques liés à l'activité sont identifiés dans le cadre de la procédure de contrôle interne en relation avec le Risk Manager décrit en page 102.

Les activités du Groupe constituent des activités fortement réglementées au plan national ou européen. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes que ce soit concernant l'intermédiation en assurance ou la réglementation spécifique aux compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une fonction de responsable conformité Groupe a été créée durant l'exercice 2010 afin de renforcer le dispositif déjà en place.

1.3.6.3/2 – Evaluation des risques

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2010
Provisions pour litiges	2 603	-50	2 756	-2 183	0	3 126
Provisions pour retraite	6 190	2	861	-4 760	0	2 293
Autres provisions risques et charges	4 069	6 321	2 407	-2 323	329	10 803
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	12 862	6 273	6 024	-9 266	329	16 222

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,3%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'inflation : 1,5%

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

1.3.6.3/3 – Procédures et moyens de suivi

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du Groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés.

L'activité opérationnelle des sociétés du Groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. En complément, un contrat spécifique de responsabilité civile sur les activités de franchiseur a également été souscrit. Les directions juridiques des différentes sociétés du Groupe

sont chargées de vérifier de manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont pour l'essentiel centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL GROUP afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction juridique et fiscale du Groupe.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre litige au 31 décembre 2010 (en dehors de ceux visés ci-dessus) susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat de l'émetteur.

1.3.6.4 - Risques industriels et environnementaux

De par la nature de son activité (services en assurance), le Groupe n'est pas significativement impacté par de tels risques.

1.3.6.5 - Assurances et couvertures des risques

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du Groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- Responsabilité civile des dirigeants,
- Responsabilité civile professionnelle du courtier,
- Responsabilité civile professionnelle du franchiseur,
- Garantie financière,
- Garantie démarchage bancaire et financier,
- Multirisques bureaux,
- Assurance et assistance de la flotte de véhicules du Groupe,
- Assurance auto-mission,
- Régimes complémentaires de prévoyance et de santé.

Le Risk Manager, en relation avec des experts techniques, réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées aux activités des différentes sociétés du Groupe.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont placés auprès d'assureurs externes au Groupe. Le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance.

1.4 Patrimoine – Situation financière – Résultats

1.4.1 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale d'APRIL GROUP et des sociétés qui composent le Groupe n'est intervenu depuis les derniers états financiers publiés.

1.4.2 Comptes consolidés et sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2010

1.4.2.1 - Etats financiers certifiés sur les trois derniers exercices

Voir les comptes sociaux d'APRIL GROUP au 31 décembre 2010 pages 188 et suivantes.

1.4.2.2 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés d'APRIL GROUP au 31 décembre 2010 sont présentés pages 113 et suivantes.

RESULTAT 31 DECEMBRE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.4.1	743 317	812 963
Autres produits d'exploitation	3.5.1	21 112	16 994
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	3.5.2	24 420	18 601
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		788 849	848 558
Charges techniques d'assurance	3.5.3	-271 709	-352 232
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	3.5.4	9 579	7 976
Autres achats et charges externes	3.5.5	-218 272	-211 915
Impôts, taxes		-18 455	-17 551
Charges de personnel	3.5.6	-164 306	-159 225
Dotations aux amortissements		-11 439	-10 671
Dotations aux provisions		-9 244	-9 120
Autres produits et charges d'exploitation		-8 021	-8 396
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		96 982	87 424
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	-276
Autres produits et charges opérationnels	3.5.7	6 193	18 754
RESULTAT OPERATIONNEL		103 175	105 902
Charges de financement		-355	-342
Quote-part dans les entreprises associées			
Charge d'impôt	3.5.8	-30 770	-28 355
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		72 050	77 205
Résultat après impôts des activités abandonnées	3.5.9	7 958	-2 225
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		80 008	74 980
Intérêts minoritaires		346	2 279
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		79 662	72 701
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION		1,77	1,90
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION		1,73	1,88
RESULTAT PAR ACTION	13	1,96	1,79
RESULTAT DILUE PAR ACTION	13	1,92	1,77
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		80 008	74 980
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		4 573	1 929
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		-17 773	24 200
Autres retraitements			3 086
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		6 824	-5 381
Ajustements de reclassement		-2 853	-361
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-9 229	23 473
RESULTAT GLOBAL TOTAL		70 779	98 453
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		745	2 234
Part du groupe dans le résultat global total		70 034	96 219

ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2010
		Actif net	Actif net
Ecarts d'acquisition	6.1	202 111	171 373
Autres immobilisations incorporelles	6.2	29 232	20 228
Immobilisations corporelles	6.3	18 286	19 122
Immeubles de placement		195	201
Placements financiers	6.4	464 675	451 826
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré			
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	6.9	126 324	98 808
Impôts différés actifs	6.5	7 284	5 186
Autres actifs	6.6	5 036	9 718
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		853 143	776 462
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.6	35 661	51 653
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	6.6	45 307	56 092
Créances clients	6.6	116 462	126 984
Créances d'impôt exigibles	6.6	3 619	3 539
Autres créances	6.6	55 516	46 638
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.6/7.4	207 115	167 570
TOTAL ACTIFS COURANTS		463 680	452 476
SOUS TOTAL ACTIF		1 316 823	1 228 938
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1.21		366 016
TOTAL ACTIF		1 316 823	1 594 954

PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital social		16 358	16 358
Primes d'émission		12 683	12 683
Réserves consolidées		331 009	298 588
Résultat de la période		79 662	72 701
Ecart de conversion		696	-3 501
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		440 408	396 829
Intérêts minoritaires		3 260	2 937
TOTAL CAPITAUX PROPRES		443 668	399 766
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.9	462 662	454 786
Passifs techniques des contrats d'investissement	6.10		
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	6.10		
Provisions pour risques et charges	6.11	16 222	12 862
Impôts différés passifs	6.5	5 349	5 015
Dettes financières	6.12	6 374	19 998
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		490 607	492 661
Concours bancaires courants	6.13/7.4	20 175	11 524
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.13	14 229	10 762
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	6.13	50 794	60 970
Dettes d'exploitation	6.13	187 784	192 163
Dettes d'impôts exigibles	6.13	8 461	5 484
Autres dettes	6.13	101 105	89 947
TOTAL PASSIFS COURANTS		382 548	370 850
SOUS TOTAL PASSIF		1 316 823	1 263 277
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	1.21		331 677
TOTAL PASSIF		1 316 823	1 594 954

1.4.2.3 - Résultats

Voir rapport de gestion pages 54 et suivantes et tableau des résultats des 5 derniers exercices page 97.

1.4.2.4 - Montant du dividende global et par action des trois derniers exercices

Voir rapport de gestion page 54.

1.4.2.5 - Tableaux des ressources et utilisation des fonds **Tableau de financement**

Voir les comptes sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2010 pages 188 et suivantes.

1.4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

	Mazars				Deloitte				Autres			
	Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:												
Émetteur	45	45	5%	4%	35	35	16%	16%				
Filiales intégrées globalement	846	957	86%	80%	184	183	84%	84%	19	19	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes:												
Émetteur												
Filiales intégrées globalement *	89	200	9%	16%								
<i>Sous-total</i>	980	1 202	100%	100%	219	218	100%	100%	19	19	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-total	-	-			-	-			-	-		
TOTAL	980	1 202	100%	100%	219	218	100%	100%	19	19	100%	100%

- : Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes réalisées par le cabinet Mazars correspondent principalement à des missions de due diligences réalisées dans le cadre de la croissance externe du Groupe.

1.5 Le Gouvernement d'Entreprise

1.5.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

1.5.1.1 - Composition des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2010

Conseil d'administration

Administrateurs	Age	Fonction	Nombre d'actions APRIL GROUP détenues	Date de la première nomination (**)	Date de nomination ou de dernier renouvellement	Date d'échéance du mandat
Bruno Rousset	55 ans	Président-directeur général d'APRIL GROUP(***)	25 468 403	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
Xavier Coquard	59 ans	Administrateur d'APRIL GROUP	113 323	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
André Arrago	61 ans	Membre du Directoire d'Hannover Re Membre du Directoire de la E+S Rückversicherung AG	400	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
Jean-Claude Augros	64 ans	Directeur de l'ISFA	500	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
Bernard Belletante	57 ans	Directeur général d'Euromed	250	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
Philippe Marcel	57 ans	Président de la Société MG Fil Conseil	3 215	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
Jean-Yves Nouy	62 ans	Administrateur d'APRIL GROUP	2 829	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
Patrick Petitjean	54 ans	Président et Directeur général d'APRIL PREVOYANCE SANTE et d'APRIL Santé Prévoyance (****)	500	23/04/2009	23/04/2009	21/04/2011
Guy Rigaud	64 ans	Président du Directoire de Rhône-Alpes Création et Directeur général d'Amorçage Rhône-Alpes	750	28/08/2007	23/04/2009	21/04/2011
Jean-Pierre Rousset	63 ans	Président-directeur général d'APRIL GROUP CORPORATE	355	23/04 /2009	23/04/2009	21/04/2011
Dominique Takizawa	54 ans	Secrétaire Général de bioMérieux	1	04/03/2010	04/03/2010	22/04/2012

(*) dont 25 468 393 par la société Evolem détenue à 100% par Bruno Rousset

(**) L'Assemblée générale du 28 août 2007 a changé le mode d'administration et de direction de la société par l'adoption de la formule à Conseil d'administration. A cette occasion, elle a nommé pour la première fois certains membres composant le Conseil d'administration.

Certains membres de l'actuel Conseil d'administration occupaient des postes de mandataires dans les organes de gouvernance de la société (Conseil de surveillance et Directoire) avant l'Assemblée générale du 28 août 2007.

(***) Lors du Conseil d'administration du 24 février 2011, Monsieur Bruno Rousset a démissionné de ses fonctions de Directeur général d'APRIL GROUP. Il continue à exercer ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

(****) Lors du Conseil d'administration du 24 février 2011, Monsieur Patrick Petitjean a démissionné de ses fonctions d'administrateur et été nommé Directeur général d'APRIL GROUP en remplacement de Monsieur Bruno Rousset, à partir du 1^{er} mars 2011.

Les autres fonctions et mandats des administrateurs d'APRIL GROUP figurent ci-après dans le rapport de gestion, pages 75 et suivantes.

A la connaissance de la société, les seuls liens familiaux existant entre des membres du Conseil d'administration sont entre Bruno Rousset et Jean-Pierre Rousset qui sont frères.

L'expérience et l'expertise dans le domaine de la gestion de chaque membre du Conseil d'administration est détaillée ci-après:

Bruno Rousset est titulaire d'un diplôme de gestion et marketing ainsi que d'un diplôme du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Il rejoint, en 1979, le groupe de retraite et de prévoyance lyonnais UPESE (Union de Prévoyance des Entreprises du Sud-Est), en tant que responsable Prévoyance, puis Directeur Adjoint. En 1988, il fonde la société APRIL devenue aujourd'hui APRIL GROUP et au sein de laquelle il exerce les fonctions de Président-directeur général jusqu'au 24 février 2011 puis de Président du Conseil d'administration depuis cette date.

Xavier Coquard est diplômé de l'école des cadres d'IBM et d'une formation qualifiante de courtier en assurance. Il intègre, en 1974, le groupe de retraite et de prévoyance lyonnaise UPESE (Union de Prévoyance des Entreprises du Sud-Est) en tant que chef de projet. En 1988, il fonde avec Bruno Rousset la société APRIL devenue aujourd'hui APRIL GROUP, il y exercera entre autres les fonctions de Secrétaire Général et de Directeur général des Nouvelles Technologies. Il est aussi fondateur et Président du Conseil de Surveillance de la société Terre d'entreprises et du Château des Broyers.

André Arrago est titulaire d'un diplôme de l'Institut des Sciences Financières et des Assurances ainsi que du diplôme d'actuaire. En 1985, il rejoint la société Hannover Re en qualité de Directeur Non Vie pour la zone des pays de langue latine et du monde arabe. Depuis 2001, il est membre du Directoire de la société Hannover Re et a étendu ses responsabilités de Directeur Non Vie sur le monde entier sauf Etats-Unis/ Canada/ Royaume-Uni et Allemagne/ Suisse/ Autriche/ Italie.

Jean-Claude Augros est diplômé d'un DEA en Sciences de Gestion. Il exerce la fonction de Directeur de l'Institut de Sciences Financières et d'Assurances et enseigne depuis 1986 à l'Université Claude Bernard Lyon 1 en qualité de Professeur de Sciences de Gestion.

Bernard Belletante est diplômé de l'Ecole Normale Supérieure et titulaire d'un Doctorat en Economie et Management. En 2002, il est nommé Directeur général d'Euromed Management. Il exerce également des fonctions de Professeur de Finance et il est Président du Réseau Méditerranéen des Ecoles de Management (RMEM) et du Conseil Scientifique d'Altarès. Enfin, il est également Président du Chapitre des Grandes Ecoles de Management.

Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon. Il intègre la société Ecco Travail Temporaire en 1981. En 1996, suite à la fusion des sociétés Adia et Ecco, il devient Président-directeur général du groupe Adecco France et dirige en outre une zone regroupant l'Irlande, le Royaume-Uni, le Maroc et l'Afrique du Sud. Puis en 2001, il devient Président non exécutif du groupe Adecco et administrateur d'Adecco SA jusqu'en 2008. Il est aujourd'hui Président de la société MG Fil Conseil et IDAL. Il est aussi Président du Conseil de surveillance de la Société Novalto et du Conseil d'administration de l'EM Lyon.

Jean-Yves Nouy, diplômé de l'IEP de Paris, a commencé sa carrière chez Groupama. En 1986, il rejoint UAP Réassurances en tant que Secrétaire général et devient, lors de la fusion en 1989, le Secrétaire général du groupe Scor. Il rejoint en 1991 le groupe Benfield Greig en tant que Directeur général de la filiale française (MBM). Il sera nommé Président de Benfield Paris et crée la société Catixl spécialisée dans la création d'indices catastrophiques. En 2004, il rejoint SHAM en tant que Directeur général et crée les sociétés Sham Vie et Sham Services dont il sera Président. Depuis 2010, il préside le Comité des Assurances du Groupe et réalise pour le Groupe des prestations techniques spécifiques dans le domaine de l'assurance

Patrick Petitjean est diplômé en Sciences Economiques et Gestion ainsi que du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Après une quinzaine d'années au sein de l'OPAC, il rejoint en 2000 le Groupe APRIL en qualité de Président-directeur général d'APRIL Santé Prévoyance et d'APRIL PREVOYANCE SANTE. Depuis le 24 février 2011, Monsieur Petitjean exerce les fonctions de Directeur Général d'APRIL GROUP

Guy Rigaud est diplômé de l'ESC de Clermont-Ferrand et Docteur en Sociologie (EHESS). Il a débuté sa carrière comme enseignant dans l'enseignement supérieur tout en effectuant en parallèle des activités de conseil. En 1984, il prend la direction de SOFIMAC (capital investissement dans le Massif

Central) et, depuis 1989, il est Président du Directoire de Rhône-Alpes Création (capital risque en Rhône-Alpes).

Jean-Pierre Rousset est diplômé en droit et de l'École Française des Attachés de Presse. Après de nombreuses expériences en tant que Directeur de communication dans de grands groupes internationaux, il crée sa société de conseil. En 1995, il fusionne sa société avec Burson-Marsteller dont il devient Président-directeur général avant d'être nommé vice-chairman pour l'Europe. En 2003, il devient Président de la société TBWA/Corporate et fin 2008, il est nommé Président-directeur général d'APRIL GROUP CORPORATE.

Dominique Takizawa est diplômée d'HEC – Ecole de Management. Après six ans d'expérience en tant qu'auditeur externe chez Ernst & Young et Arthur Andersen, elle rejoint le groupe Rhône Poulenc/Sanofi-Aventis. En 17 ans, elle exercera en particulier les fonctions de Directeur financier et de controller des divisions vaccins, santé animale et santé végétale. Depuis 2001, dans le groupe familial Institut Mérieux, elle a occupé le poste de Secrétaire général de bioMérieux, société qu'elle a accompagnée dans son introduction en bourse, et anime aujourd'hui cette fonction pour le groupe.

1.5.1.2 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours du dernier exercice clos : cinq.

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions.

Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes suivants :

- suivi des dossiers d'acquisition et de création de nouvelles sociétés ou activités ;
- suivi de l'intégration des nouvelles sociétés au sein du Groupe ;
- suivi des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel ;
- suivi du Risk Management et des travaux d'audit interne ;
- suivi de la politique de création de nouveaux produits et services ;
- suivi des budgets prévisionnels et des réalisations ;
- suivi du processus de notation financière de certaines filiales.

Le Comité de Développement Durable a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est composé du Président-directeur général et de quatre administrateurs dont trois indépendants :

- Bernard Belletante,
- Philippe Marcel,
- Patrick Petitjean,
- Guy Rigaud.

Il a pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (culture du Groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, principes de rémunération etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions de management.

Le Président du Comité de Développement Durable est un administrateur indépendant.

Les missions du Comité de Développement Durable ont été modifiées lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Les missions sur le contrôle interne et le risk management sont désormais exercées par le Comité d'Audit.

Lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 et conformément à l'article L 823-19 du Code de commerce, il a été institué un Comité d'Audit. Ce comité joue le rôle du Comité d'Audit des compagnies d'assurances du Groupe pour application du mécanisme d'exemption prévu à l'article L.823-19 du Code de commerce. Le premier Comité d'Audit, s'est réuni le jeudi 24 juin 2010. Ce

Comité présidé par Madame Dominique Takizawa, qui a les compétences et qualifications requises par la loi pour présider ce comité ; en effet, Madame Dominique Takizawa est diplômée d'HEC et bénéficie d'une expérience en tant qu'auditeuse externe au sein du Cabinet Ernst & Young et Arthur Andersen puis de Directeur financier chez Rhône Poulenc / Sanofi-Aventis et enfin de Secrétaire général du groupe Institut Mérieux.

Ce comité est composé de six administrateurs dont cinq indépendants au sens du règlement intérieur du conseil¹ :

- Dominique Takizawa ;
- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Jean-Yves Nouy ;
- Guy Rigaud.

Il s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé.

Ce comité est en charge d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière,
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes,
- De l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Investissement du Groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'Investissement est transmis aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce Comité a été élaboré. Il s'est réuni deux fois durant l'exercice écoulé.

Est membre de droit de ce Comité, le Président du Conseil d'administration d'APRIL GROUP, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné, pour une durée illimitée, ses représentants au sein du Comité d'Investissement d'APRIL GROUP :

- Bernard Belletante,
- Guy Rigaud.

Le Comité d'Investissement comprend également un membre non administrateur, Jean-Michel Rallet.

Le Comité des Assurances est un Comité indépendant des compagnies d'assurances du Groupe. Il est composé du Président-directeur général et des membres du Conseil d'administration professionnels de l'assurance :

- André Arrago,
- Jean-Claude Augros.
- Jean-Yves Nouy,

Il a pour rôle d'examiner les questions relatives à :

- la stratégie assurance (groupe et société) et notamment la politique de souscription,
- la stratégie actifs – passifs et allocation de capital,
- le pilotage des compagnies d'assurances,
- l'analyse des états annuels,
- l'analyse et validation des rapports spécifiques (contrôle interne/solvabilité/réassurance),
- l'analyse des provisions,
- le suivi de Solvabilité II et de la conformité.

¹ A la suite de la démission de son mandat d'administrateur, Monsieur Gilles Dupin a quitté le Comité d'Audit.

Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Il est présidé par Monsieur Jean-Yves Nouy. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé.

1.5.1.3 - Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les membres du Conseil d'administration font bénéficier APRIL GROUP de leur expertise et de leur expérience relative aux thèmes décrits dans le paragraphe 1.5.1.2 tels que la stratégie, la croissance externe, les ressources humaines et la gestion des risques. Les mandats des membres du Conseil d'administration décrits ci-dessous sont la preuve de l'expérience acquise par ces membres. En outre, le Président-directeur général respecte les conditions réglementaires relatives au courtage d'assurances.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il a existé :

- Un contrat de prestations de services et d'assistance conclu entre APRIL GROUP CORPORATE et Kertés Conseil (représentant Monsieur Jean-Pierre Rousset). Le présent contrat a pris fin au 31 décembre 2010.

Le contrat a porté sur la prise en charge et la stratégie globale, la structuration, l'animation ainsi que la gestion de la société APRIL GROUP CORPORATE.

Ces prestations ont fait l'objet d'une facturation annuelle de 204 514 € TTC.

- Un contrat de prestation de services conclu entre Monsieur Jean-Yves Nouy et APRIL GROUP. Le présent contrat a pris fin au 31 décembre 2010.

Le contrat a porté sur la réalisation de prestations techniques spécifiques aux métiers de l'assurance (gestion prudentielle et rentabilité dans les normes du Groupe)

Ces prestations ont fait l'objet d'une facturation annuelle de 191 360 € TTC.

Enfin, un contrat de prestations de services entre APRIL GROUP et Kertés Conseil (représentant Monsieur Jean-Pierre Rousset) a été conclu avec prise d'effet à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Ce contrat porte sur :

- Les enjeux marketing et communication relatifs aux opérations Convergence sur la marque et internet,
- Les enjeux autour des hommes consistant au déploiement des principes d'action de la marque au sein des cursus de formations portées par l'Université
- Le lobbying réseau auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques.

Dans le cadre du contrat de prestations, la société Kertés Conseil percevra de la société APRIL GROUP des honoraires mensuels sur une base forfaitaire de 10 000 € HT (sur la base d'un mi-temps).

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre contrat liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ces filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Liste des mandats des cinq derniers exercices par mandataire social :

Voir rapport de gestion pages 75 et suivantes

1.5.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de la société

Voir paragraphe 1.2.3. page 13.

1.5.2.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Voir rapport de gestion pages 65 et suivantes.

1.5.2.2 - Information sur les options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Voir rapport de gestion pages 70 et suivantes.

1.5.2.3 - Conventions réglementées

Voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes pages 206 et suivantes.

1.5.2.4 - Prêts et garanties accordés aux administrateurs

Non applicable.

1.5.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

1.5.3.1 - Contrats d'intéressement et de participation

La société APRIL GROUP a souhaité associer l'ensemble de ses salariés à son développement en les intéressant aux résultats, afin de donner à chacun une conscience accrue de la communauté d'intérêts qui existe à l'intérieur de la société et d'améliorer les niveaux de performance collective et individuelle.

Le présent accord a ouvert des droits au profit des salariés au titre des trois exercices allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Le montant de l'intéressement est déterminé à partir d'un ensemble de critères de performances liés aux performances de qualité et de productivité de la société APRIL GROUP SA. Chaque note, affectée d'un coefficient de pondération, détermine la fraction du montant de l'intéressement attribué au personnel.

Les montants versés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Intéressement calculé sur les résultats 2006 versé en 2007	Intéressement calculé sur les résultats 2007 versé en 2008	Intéressement calculé sur les résultats 2008 versé en 2009	Intéressement calculé sur les résultats 2009 versé en 2010	Intéressement calculé sur les résultats 2010 à verser en 2011
Montant en K€	215	239	257	175	221

1.5.3.2 - Options de souscription

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2008 a renouvelé la délégation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions étant précisé qu'elle ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social existant au jour de la première attribution dans le respect des limites légales.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer le prix de souscription des actions, dans la limite des conditions suivantes : le prix de souscription ne pourra être inférieur à 100% de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie avec la possibilité pour le Conseil d'administration d'octroyer une décote de 5% maximale sur le prix de souscription.

Ces options pourront être exercées pendant le délai applicable à compter de la date de leur attribution, sous réserve des restrictions qui pourraient être apportées par le Conseil d'administration dans le règlement du plan et/ou lors des attributions individuelles d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires Options levées par les 10 salariés dont le nombre d'options levées est le plus élevé ;	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix €	Date d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	41 000	22,16	25/05/2016	n°25
	12 500	22,16	25/05/2016	n°26
	34 000	22,16	25/05/2016	n°27
	0	20,16	14/09/2016	n°28

Aucune option détenue sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment n'a été levée, durant l'exercice, par des salariés de l'émetteur et de ses sociétés.

Tableau récapitulatif sur les options de souscription d'actions

	PLAN N°10	PLAN N° 11	PLAN N° 12	PLAN N° 13	PLAN N° 14	PLAN N° 15	PLAN N° 16	PLAN N° 17	PLAN N° 18	PLAN N° 19	PLAN N° 20	PLAN N° 21	PLAN N° 22	PLAN N° 23	PLAN N° 24	PLAN N° 25	PLAN N° 26	PLAN N° 27	PLAN N° 28
Date d'Assemblée générale	29/04/2004	28/04/2005	28/04/2005	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	29/04/2004	28/04/2005	28/04/2005	28/04/2006	28/04/2006	10/07/2006	26/04/2007	26/04/2007	26/04/2007	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	31/08/2009	22/04/2010	22/04/2010	22/04/2010	31/08/2010
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	44 000	47 000	65 000	70 000	10 000	116 000	40 000	21 000	226 000	60 000	82 500	77 000	73 000	85 500	15 000	112 500	17 500	87 000	180 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :																			
• les mandataires sociaux (*)	20 000	30 000	45 000	48 000	0	115 000	40 000	10 000	97 000	48 000	76 000	41 000	45 000	41 500	15 000	64 500	5 000	44 000	180 000
• les 10 premiers attributaires salariés du groupe	0	11 000	0	12 000	0	1 000	0	11 000	43 000	2 000	6 500	27 000	28 000	35 000	0	41 000	12 500	34 000	0
Point de départ d'exercice des options	30/04/2009	01/05/2009	01/05/2009	29/04/2010	29/04/2010	11/07/2010	27/04/2013	27/04/2011	27/04/2011	24/04/2013	24/04/2012	13/05/2013	13/05/2013	13/05/2013	15/09/2013	26/05/2014	26/05/2014	26/05/2014	15/09/2014
Date d'expiration	30/04/2011	30/04/2011	30/04/2011	28/04/2012	28/04/2012	10/07/2012	26/04/2014	26/04/2013	26/04/2013	23/04/2015	23/04/2014	12/05/2015	12/05/2015	12/05/2015	14/09/2015	25/05/2016	25/05/2016	25/05/2016	14/09/2016
Prix de souscription ou d'achat	15,94 €	23,43 €	23,43 €	42,32 €	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €	40,56 €	31,08 €	31,08 €	22,53 €	22,53 €	22,53 €	27,08 €	22,16 €	22,16 €	22,16 €	20,16 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2010	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	24 000	47 000	5 000	53 000	10 000	45 000	20 000	13 000	98 500	50 000	64 000	5 000	5 000	3 000	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	10 000	0	10 000	17 000	0	71 000	20 000	8 000	127 500	10 000	18 500	67 000	68 000	77 500	15 000	112 500	17 500	84 000	180 000

NB : les plans n° 1 à 9 sont arrivés à expiration. Aucune option ne peut plus être levée au titre de ces plans.

1.5.3.3 - Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société en date du 24 avril 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société au profit du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 5% du capital social à la date d'attribution.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

L'Assemblée générale a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration peut notamment décider de procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ainsi que prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires.

Conformément à cette autorisation et à l'occasion des 20 ans du Groupe, le Conseil d'administration a attribué, le 24 avril 2008, des actions gratuites APRIL GROUP aux salariés et mandataires sociaux du Groupe. L'attribution a porté sur 50 actions existantes pour chaque bénéficiaire (mandataire social et/ou salarié des sociétés du Groupe au 31 mars 2008). Il est précisé qu'aucun mandataire dirigeant de la société APRIL GROUP n'a bénéficié de cette attribution. Cette attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai d'acquisition de 5 ans à compter de cette décision d'attribution, soit le 24 avril 2013, sous réserve du respect à cette date des conditions et critères d'attribution. Les actions attribuées gratuitement à l'expiration du délai d'acquisition seront des actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'administration a ensuite fixé à 2 ans (soit le 24 avril 2015) le délai de conservation qui court à compter de la date d'attribution définitive et à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront librement céder les actions.

Ces actions gratuites pourraient donner droit à l'attribution d'un total de 106 800 actions existantes, soit 0,26% du capital social à la date d'attribution.

1.6 Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

Voir le rapport de gestion pages 54 et suivantes.

2 – Rapport de gestion

2.1 Rapport de gestion

APRIL GROUP

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 357 654 euros
Siège social : LYON 3^{ème} - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 AVRIL 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, votre Conseil d'administration a l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre société, de ses filiales et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, de vous présenter les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

2.1.1 Activité et résultats de la société, de ses filiales et du Groupe

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 soumis à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2010 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Groupe APRIL

Sur l'exercice 2010, comme annoncé, le Groupe a intensifié son recentrage sur son modèle de concepteur-gestionnaire-distributeur d'assurance, combinant récurrence de chiffre d'affaires et distribution maîtrisée. Dans un contexte économique encore très morose et un environnement concurrentiel très disputé, les activités de courtage du Groupe ont progressé de 2% (+2,2% pro forma), tandis que l'activité de portage de risques a pour sa part décliné de 22%, conformément à la stratégie du Groupe.

Globalement, le chiffre d'affaires annuel ressort donc à 743,3 M€, en baisse publiée de 8,6% par rapport à 2009.

L'exercice a été marqué par les cessions d'April Solutions, en février 2010, puis du pôle Vie-Epargne fin décembre 2010.

Par ailleurs, les risques assurantiels ont été significativement externalisés, notamment en Dommages, replacés auprès d'assureurs extérieurs et avec un recours à une réassurance plus étendue.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi le développement de son portefeuille d'activités en faisant l'acquisition :

- de Sogescou, courtier spécialisé en assurance crédit en France, venant renforcer ce savoir-faire déjà présent au sein du Groupe ;
- des sociétés sud-américaines du réseau CORIS, implantées notamment au Brésil, en Colombie, Argentine, Mexique, Uruguay et USA et spécialisées dans les métiers de l'assurance voyage, l'assistance à la personne et la gestion de sinistres. Cette acquisition renforce significativement la dimension internationale du Groupe, désormais présent dans 33 pays, et réalisant plus de 15% de sa marge brute hors des frontières.

Sous l'effet notamment des initiatives d'intégration et de recentrage engagées par le Groupe, le résultat opérationnel courant s'affiche en croissance de 10,9% à 97,0 M€, faisant ressortir une marge opérationnelle courante en progression de plus de 2 points, à 13% du CA contre 10,8% en 2009.

Compte tenu de plus-values de cession beaucoup moins importantes qu'en 2009, le résultat opérationnel s'établit quant à lui à 103,2 M€, contre 105,9 M€ lors de l'exercice précédent.

Après un boni d'intégration fiscale de 14,2 M€ en 2010, la charge d'impôt totale du Groupe ressort à 30,8 M€.

Le résultat des activités abandonnées, qui intègre notamment le résultat de la cession du pôle Vie Epargne, s'affiche à 8 M€.

Le résultat net consolidé 2010 s'établit au final à 80,0 M€, la part nette du Groupe à 79,7 M€.

Sociétés du Groupe

Assurance Santé et Prévoyance

Compte tenu d'une croissance de 4,3% de son activité de courtage et d'une baisse de 9,7% des primes d'assurance d'Axeria Prévoyance liée à la très forte réduction des souscriptions en Italie, le chiffre d'affaires en Santé/Prévoyance ressort à 524,4 M€, en baisse de 1,7% par rapport à 2009 (-1,9% pro forma).

L'activité Santé et Prévoyance représente ainsi 70% du chiffre d'affaires total contre 65% en 2009 à méthodes comptables identiques, avant élimination des transactions interbranches pour 10,1 M€. Son résultat opérationnel s'élève à 106,6 M€, contre 105,2 M€ en 2009, et son résultat net à 67,2 M€. La branche continue ainsi, dans un contexte d'investissement soutenu dans les réseaux de distribution, à afficher des performances élevées de sa rentabilité opérationnelle et nette.

Assurance Dommages

Suite aux cessions d'activités réalisées en 2009 et 2010, les commissions de courtage de la branche Dommages sont en recul de -2,6% (-1,4% pro forma), tandis que les primes Dommages affichent une baisse de 42,2%, conformément à la stratégie d'externalisation du portage de risque poursuivie par le Groupe. Le chiffre d'affaires combiné de la branche ressort donc à 229 M€ (-20,4% proforma). Cette activité contribue au chiffre d'affaires global à hauteur de 30%, contre 35% en 2009 à méthodes comptables identiques. Sa contribution au résultat opérationnel s'élève à 4,2 M€ contre 6,0 M€ en 2009, compte tenu d'un impact plus faible des plus values de cessions. La branche enregistre néanmoins une progression significative de son Résultat Opérationnel Courant, de -12.3 M€ à - 3.1 M€.

Epargne

La branche d'activité Vie Epargne, classée en activité abandonnée au 31/12/2009, a fait l'objet d'une cession fin décembre 2010. La branche génère un résultat de 9,8 M€ inclus dans le résultat des activités abandonnées.

Société Holding

Holding de pilotage stratégique et d'animation du Groupe, APRIL GROUP SA n'a pas de chiffre d'affaires. Les dividendes reçus de ses filiales s'élèvent à 49,4 M€, et son résultat net à 23,2 M€. APRIL GROUP ne réalise pas de prestations de services vis-à-vis des sociétés du Groupe.

Investissements et financement

- *Acquisitions et rachats de minoritaires*

Les sociétés acquises en 2010 par le Groupe sont Sogescou et sa filiale Socafac, et General de Asistencia Uruguay (GDA) et ses filiales en Amérique du Sud.

Le Groupe a par ailleurs procédé au rachat de minoritaires dans les sociétés Assurdom, APRIL Marine, ASSUR-LONDRES, APRIL Dierrevi, APRIL Yacht, CORIS International, ASSINCO, Canada Worldwide, Moral Caraïbes, APRIL Financial Services, APRIL Insurety et APRIL Entreprise Crédit.

L'investissement total du Groupe dans ces acquisitions et prises de participation a représenté 34,3 M€ en 2010.

Les dettes financières du Groupe s'élèvent à 6,4 M€ contre 20,0 M€ en 2009 et sont principalement constituées :

- de passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires pour 4,2 M€ ;
- d'emprunts auprès d'établissements de crédit pour 1,5 M€, essentiellement dus aux entrées de périmètre ;
- de dettes diverses pour 0,7 M€.

2.1.2 Evénements importants intervenus depuis la date de clôture et perspectives 2011

Evènements importants intervenus depuis la date de clôture

Le Conseil d'administration du 24 février 2010 a nommé Monsieur Patrick Petitjean en qualité de Directeur général d'APRIL GROUP à compter du 1^{er} mars 2011. Monsieur Bruno Rousset exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration à compter de cette date.

Perspectives d'avenir

APRIL GROUP poursuit aujourd'hui le déploiement de sa stratégie selon quatre axes majeurs :

- La différenciation des offres de service ;
 - En capitalisant sur les métiers phare et à fort potentiel,
 - En diversifiant les offres vers le dommage et l'entreprise,
 - En accentuant l'internationalisation des positions,

- La complémentarité des réseaux de distribution ;
 - En actionnant toutes les synergies au service des courtiers,
 - En exploitant tout le potentiel des offres sur le net,
 - En construisant un réseau d'agences à coûts maîtrisés,
- La valorisation de l'identité de marque ;
 - En ressourçant l'identité de la marque et ses fondamentaux,
 - En déployant la marque dans toutes les sociétés du Groupe,
 - En concrétisant tous nos engagements en matière de relations clients,
- L'exemplarité du modèle de management ;
 - En recentrant les activités du Groupe sur le courtage, en limitant le risque assurance,
 - En simplifiant et optimisant les structures et modes de fonctionnement,
 - En investissant plus encore sur les ressources humaines.

Ces axes structurants, déployés dans le respect des valeurs de la marque APRIL, permettront au Groupe de s'inscrire pleinement dans son objectif de croissance organique, dynamique, rentable et durable.

2.1.3 Affectation du résultat

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se soldant par un bénéfice de 23 213 262,63 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- une somme de 20 038 126,15 € sera distribuée aux actionnaires, à titre de dividende,
- le solde, soit la somme de 3 175 136,48 €, sera viré au compte « Autres réserves ».

Chacune des 40 894 135 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende net de 0,49 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2005, ce dividende ne serait assorti d'aucun avoir fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2^o du Code général des impôts, seuls les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier d'un abattement égal à 40% du montant du dividende distribué.

Ce dividende serait mis en paiement le lundi 2 mai 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

2.1.4 Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2007	17 956 678,08 €	-	-
2008	15 123 559,45 €	-	-
2009	17 993 419,40 €	-	-

2.1.5 Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 21 638 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

2.1.6 Décomposition des dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 295 K€ et était constitué de :

- 54 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture,
- 46 % de factures échues, le non respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestation de la facture ou attente d'avoir).

2.1.7 Jetons de présence

Le Groupe souhaite proposer à l'Assemblée générale 2011, de fixer une enveloppe de jetons de présence rémunérant l'action des membres du Conseil d'administration en 2010.

La rémunération doit rétribuer leur implication en prenant en compte toutes les phases de leurs travaux : la préparation, le déroulement des séances, le suivi des décisions et des actions.

Sur cette base, il est proposé un schéma d'attribution de jetons de présence selon le principe suivant :

- pour chaque séance du Conseil d'administration : 1 650 €
- pour chaque séance du Comité de Développement Durable* : 1 100 €
- pour chaque séance du Comité d'Audit* : 1 100 €
- pour chaque séance du Comité d'Investissement : 1 100 €
- pour chaque séance du Comité des Assurances* : 1 100 €

* Il a été décidé d'octroyer des jetons de présence d'un montant de 1 100€ pour chaque séance du Comité pour le mandat de Président du Comité des Assurances, du Comité d'Audit et du Comité de Développement Durable.

En conséquence, nous vous proposons de fixer à 125 950 € le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs, au titre de l'exercice 2010, compte-tenu de leur participation à ces différents organes.

Leur paiement sera effectué par chèque bancaire.

2.1.8 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

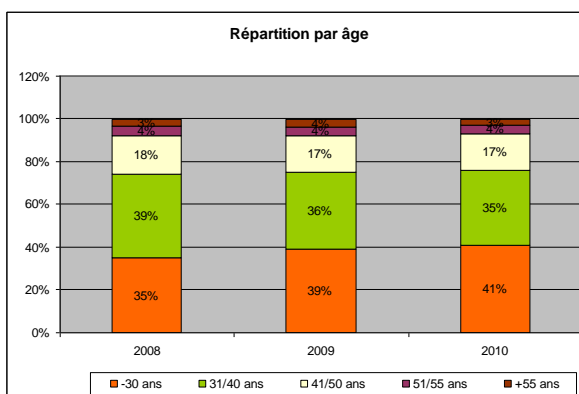
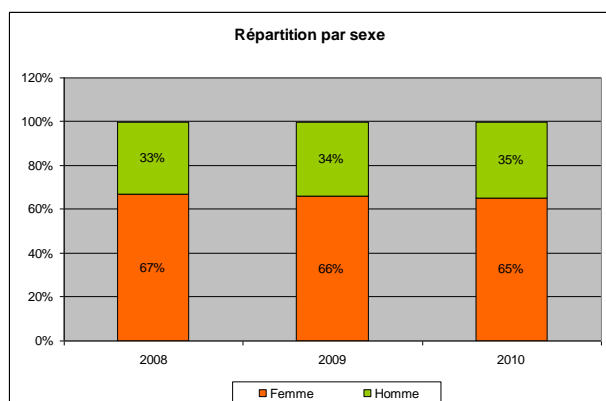
Conséquences environnementales

De par son activité, APRIL GROUP a un impact relativement limité sur l'environnement mais reste mobilisé sur ce sujet. Ainsi, un certain nombre d'actions concrètes se sont poursuivies au cours de l'année 2010, à l'instar des solutions de gestion électronique de documents et d'archivage électronique qui se développent au sein du Groupe. La décision de créer une Délégation générale à la RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) va permettre d'améliorer significativement l'impact environnemental du Groupe et d'accélérer les actions globales.

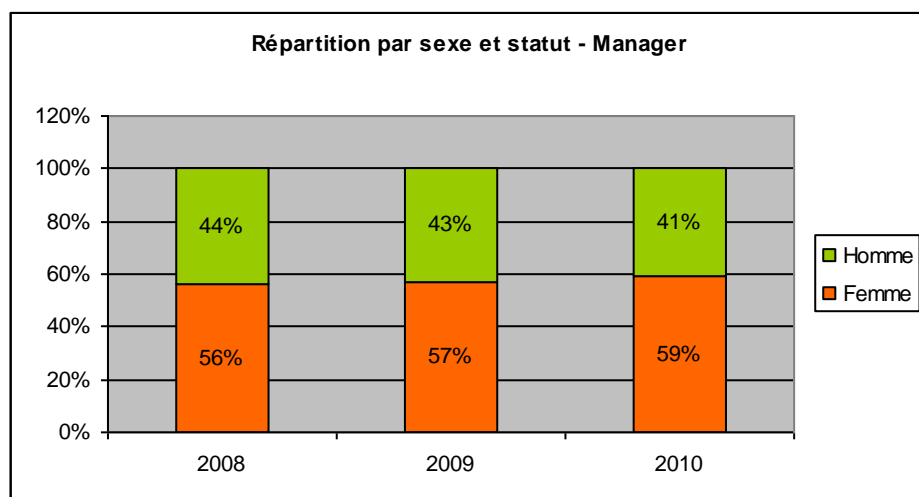
Conséquences sociales

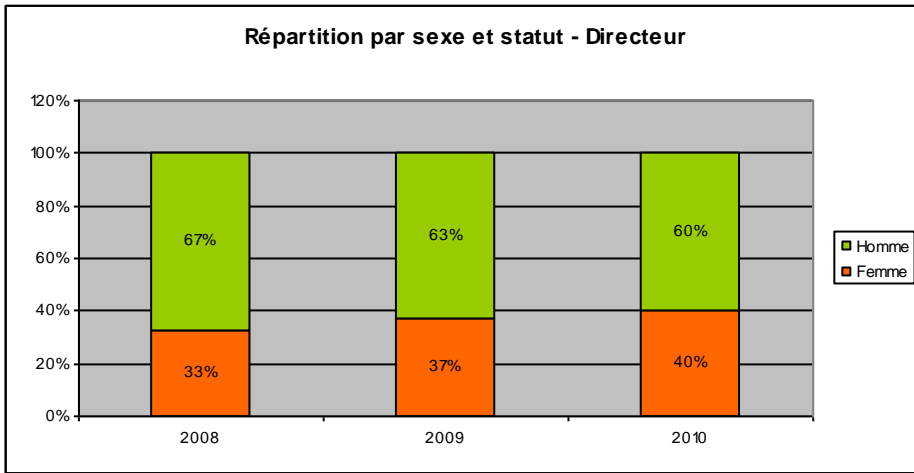
Effectif et structure des effectifs

L'année 2010 voit une progression de 11,8% des effectifs du Groupe malgré la cession du Pôle Vie. Cette progression est principalement due aux acquisitions de l'année à l'international : CORIS et groupe SANO.

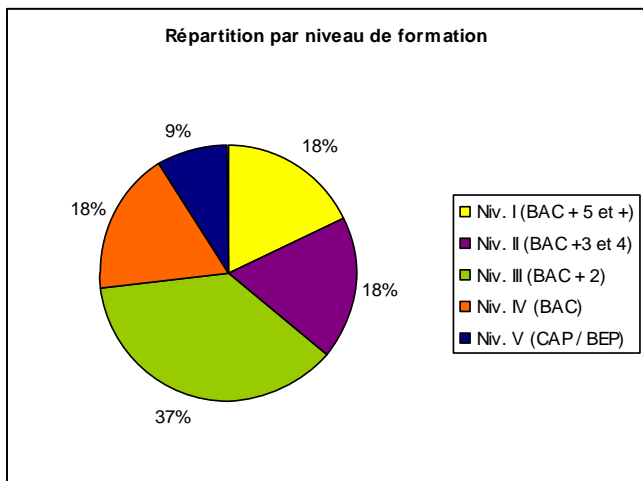


A noter que, malgré les acquisitions, la moyenne d'âge reste jeune et nettement au dessous du marché du Courtage.





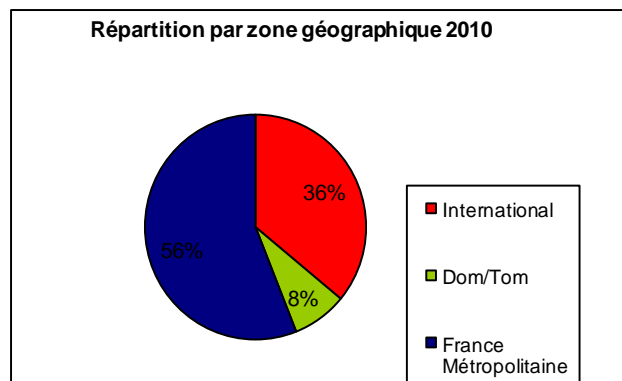
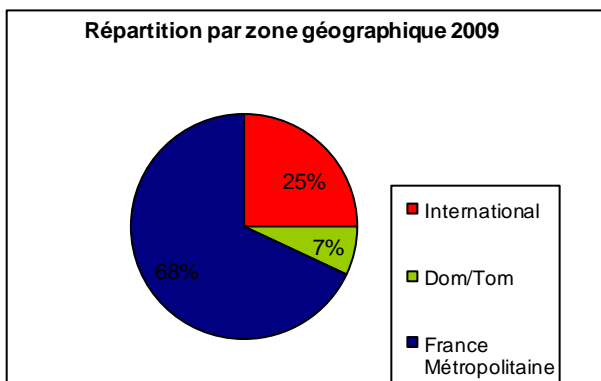
L'effectif global est majoritairement composé de femmes. Le Groupe offre la possibilité de prendre des responsabilités sans discrimination. En 2010, plus de la moitié des managers du Groupe sont des femmes (59%) et le nombre de directeurs femmes augmente significativement passant de 37% en 2009 à 40% en 2010. Le Groupe travaille activement sur la parité homme/femme et notamment sur l'égalité de traitement.



Ancienneté

L'ancienneté moyenne des salariés des sociétés au sein du Groupe s'élève à 4,1 ans.

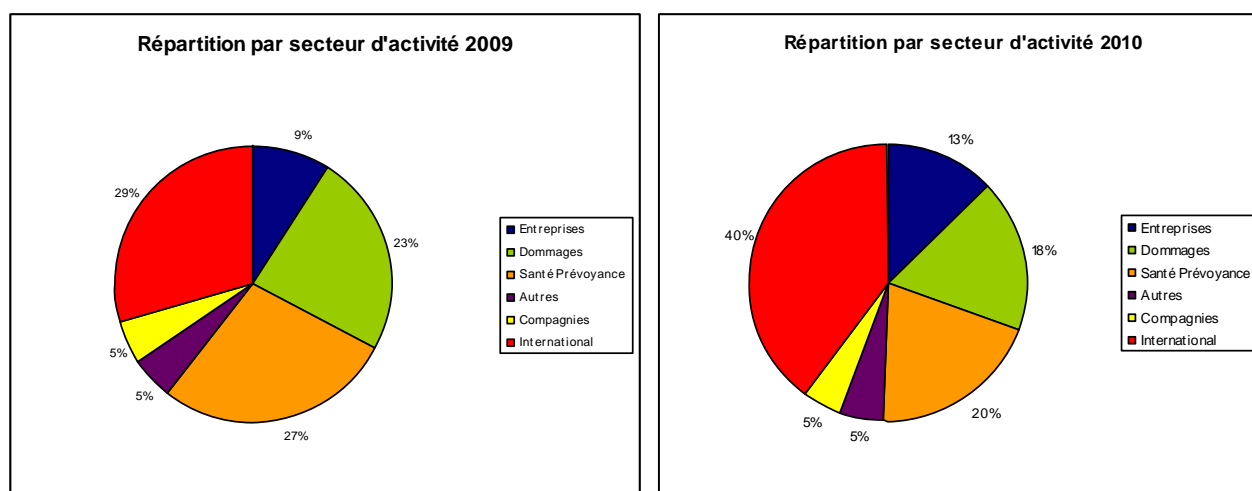
Répartition géographique



Le développement international s'intensifie en 2010 avec des effectifs qui doublent pour le Groupe SANO : de 250 collaborateurs en 2009 à 557 collaborateurs en 2010.

Le groupe CORIS réparti en Amérique du sud et en Europe pèse également fortement sur les effectifs internationaux et représente 608 collaborateurs en 2010.

Répartition sectorielle



Mouvements du personnel

	2008	2009	2010
Effectif	2 792	3 388	3 787
Nombre d'entrées CDI	864	717	870
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>30%</i>	<i>21%</i>	<i>23%</i>
Nombre de sorties CDI	437	566	686
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>15,6%</i>	<i>16,7%</i>	<i>18%</i>
Nombre d'entrées CDD	283	433	334
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>10%</i>	<i>13%</i>	<i>9%</i>
Nombre de sorties CDD	172	323	234
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>6%</i>	<i>9,5%</i>	<i>6%</i>

Le taux de turnover (nombre de sorties hors CDD/effectif) reste stable en 2010 à près de 15%. Il augmente de 5 points sur la catégorie des cadres de 12,1% en 2009 à 18,5% en 2010, conséquence du recentrage des organisations du projet Convergence.

A noter : Le turnover du pôle international s'est nettement amélioré en 2010 à 11,5% contre 21,7% en 2009 grâce à la création d'une direction internationale structurée qui poursuit désormais son développement sur des bases solides.

Le recours à des contrats dits précaires (CDD/Intérim) reste stable à un peu moins de 10% et s'explique par deux facteurs :

- La large population féminine du Groupe (70% de l'effectif total) entraîne mathématiquement des absences en congés maternité.
- Le deuxième facteur repose sur la saisonnalité de notre activité (fort accroissement d'activité de septembre à février) notamment pour l'assurance de personne collective.

Mobilité interne

	2008	2009	2010
Nombre de mobilités entre deux sociétés du Groupe	84	56	74
Nombre de mobilités au sein de la même société	196	82	101

Rémunérations

	2008	2009	2010
Rémunération globale (en K€)	94 766	103 831	107 310
Intéressement et participation (en K€)	8 594	9 263	9 629
Rémunération moyenne	36 243	32 816	34 385

Personnel extérieur

	2008	2009	2010
Coût du personnel extérieur (en K€)	5 340	5 936	7 665
Nombre d'heures personnel extérieur	53 940	59 959	77 422

Formation

	2008	2009	2010
Coûts pédagogiques / masse salariale	3,1%	3,3%	3,1%

2.1.9 Description des principaux risques

Le Risk Manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du Groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du Groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

2.1.9.1 - Risques liés à l'activité

Voir §1.3.6.1/1, §1.3.6.1/2, §1.3.6.1/3 du document de référence.

2.1.9.2 - Risque de marché (taux, change, actions, crédit)

Voir partie 1.3.6.2 du document de référence.

2.1.9.3 - Risques juridiques

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction juridique et fiscale d'APRIL GROUP.

Les risques liés à l'activité sont identifiés dans le cadre de la procédure de contrôle interne en relation avec le Risk Manager décrit en page 105 du document de référence.

Les activités du Groupe constituent des activités fortement réglementées au plan national ou européen. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes que ce soit concernant l'intermédiation en assurance ou la réglementation spécifique aux compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une fonction de responsable conformité groupe a été créée durant l'exercice 2010 afin de renforcer le dispositif déjà en place.

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2010
Provisions pour litiges	2 603	-50	2 756	-2 183	0	3 126
Provisions pour retraite	6 190	2	861	-4 760	0	2 293
Autres provisions risques et charges	4 069	6 321	2 407	-2 323	329	10 803
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	12 862	6 273	6 024	-9 266	329	16 222

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,3%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'inflation : 1,5%

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du Groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés.

L'activité opérationnelle des sociétés du Groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. En complément, un contrat spécifique de responsabilité civile sur les activités de franchiseur a également été souscrit. Les directions juridiques des différentes sociétés du Groupe sont chargées de vérifier de manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont pour l'essentiel centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL GROUP afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction juridique et fiscale du Groupe.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre litige au 31 décembre 2010 (en dehors de ceux visés ci-dessus) susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat de l'émetteur.

2.1.9.4 - Risques industriels et environnementaux

De par la nature de son activité (services en assurance), le Groupe n'est pas significativement impacté par de tels risques.

2.1.9.5 - Assurances et couvertures des risques

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du Groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- Responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- Responsabilité civile professionnelle du courtier ;
- Responsabilité civile professionnelle du franchiseur ;
- Garantie financière ;
- Garantie démarchage bancaire et financier ;
- Multirisques bureaux ;
- Assurance et assistance de la flotte de véhicules du Groupe ;
- Assurance auto-mission ;
- Régimes complémentaires de prévoyance et de santé.

Le Risk Manager, en relation avec des experts techniques, réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées aux activités des différentes sociétés du Groupe.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont placés auprès d'assureurs externes au Groupe. Le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance.

2.1.10 Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales :

Au 31 décembre 2010, la société « Evolem » (contrôlée majoritairement par Monsieur Bruno Rousset), possède plus de 50% du capital social et plus de 66,66% des droits de vote.

Les actions détenues par cet actionnaire n'ont pas fait l'objet d'un nantissement.

Modifications de la répartition du capital et des droits de vote intervenues au cours de l'exercice social

A la connaissance de la société, depuis avril 2010, la Caisse des Dépôts par l'intermédiaire de la société CDC Entreprise Valeurs Moyennes a franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,50 % du capital.

Evolution du cours de bourse de l'action

Le cours de l'action APRIL GROUP était de 24,51 € à l'ouverture le 4 janvier 2010, et de 21,135 € à la clôture, le 31 décembre 2010, soit une baisse sur l'année de 13,77 %.

2.1.11 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2010.

La participation des salariés représente 0,26% du capital et ce, au travers d'un FCPE d'actions APRIL.

2.1.12 Informations relatives aux mandataires sociaux

2.1.12.1 – Rémunération des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la rémunération totale et des avantages en nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce

2.1.12.1/1 - Monsieur Bruno Rousset – Président-directeur général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	100 000 €*	107 152 €**
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	100 000 €*	107 152 €**

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	100 000 €*	100 000 €*	100 000 €*	100 000 €*
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	Néant	Néant	7 152 €	7 152 €
TOTAL	100 000 €*	100 000 €*	107 152 €**	107 152 €**

*répartis de la façon suivante :

70 000 € au titre de son mandat de Directeur Général d'APRIL GROUP

30 000 € au titre de son mandat de Directeur Général d'Evolem

** *répartis de la façon suivante :

70 000 € au titre de son mandat de Directeur Général d'APRIL GROUP

30 000 € au titre de son mandat de Directeur Général d'Evolem

7 152€ correspondant aux avantages en nature. La société APRIL GROUP met à disposition de Monsieur Bruno Rousset de façon permanente un véhicule. L'utilisation privée de ce véhicule constitue un avantage en nature calculé sur la base d'un forfait annuel de 12% du coût d'achat (soit 7 152€ pour l'année 2010).

Stocks options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Bruno Rousset au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Bruno Rousset durant l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno Rousset, Président- directeur général <i>Date du dernier renouvelle- ment:</i> 23/04/2009 <i>Date de fin de mandat :</i> 24 février 2011*		X		X		X		X

*Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général. A compter du 1^{er} mars 2011, Monsieur Bruno Rousset exercera les fonctions de Président du Conseil d'administration

2.1.12.1/2 - Administrateurs de la société

Tableau 1

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux		
Mandataires sociaux	Montants versés au titre de l'exercice 2009	Montants versés au titre de l'exercice 2010
Xavier Coquard		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Guy Rigaud		
Jetons de présence	17 050 €	14 300 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bernard Belletante		
Jetons de présence	12 650 €	18 150 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Claude Augros		
Jetons de présence	19 800 €	18 150
Autres rémunérations	Néant	Néant
Philippe Marcel		
Jetons de présence	14 300 €	17 050 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Gilles Dupin		
Jetons de présence	18 150	7 700 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
André Arrago		
Jetons de présence	12 650 €	14 850 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Pierre Rousset		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	52 800,33 €* 52 800,33 €	43 036,56 €* 43 036,56 €
Patrick Petitjean		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	413 250 € ** 413 250 €	434 028 €** 434 028 €
Jean-Yves Nouy		
Jetons de présence	26 400 €	22 550 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Dominique Takizawa		
Jetons de présence	Néant	13 200 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	587 050,33 €	603 514,56 €

* Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.1.12.1/3.

** Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.1.12.1/4.

2.1.12.1/3 - Jean-Pierre Rousset, administrateur d'APRIL GROUP

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations versées à Monsieur Jean-Pierre Rousset, administrateur		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	52 800,33 €	43 036,56 €
TOTAL	52 800,33 €	43 036,56 €

Tableau 2

Tableau de synthèse des options et actions attribuées à Monsieur Jean-Pierre Rousset, administrateur		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	95 520 €*	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	95 520 €*	Néant €

* Montant non perçu correspondant à la valorisation des options attribuées lors du CA du 23 avril 2009

Tableau 3

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Jean-Pierre Rousset, administrateur				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	47 522,91 €	47 522,91 €	36 000 €	36 000 €
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature **	5 277,42 €	5 277,42 €	7 036,56 €	7 036,56 €
TOTAL	52 800,33€	52 800,33€	43 036,56 €*	43 036,56 €*

*répartis de la manière suivante :

36.000 € au titre de son mandat de Directeur général d'APRIL GROUP CORPORATE

7 036,56 € au titre de ses avantages en nature

Stock options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Monsieur Jean-Pierre Rousset par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Jean-Pierre Rousset par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Jean-Pierre Rousset durant l'exercice clos le 31 décembre 2010

Tableau 4

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jean-Pierre Rousset, Administrateur Date de début de mandat : 23 avril 2009 Date de fin de mandat : AG 2011		X		X		X		X

2.1.12.1/4 - Patrick Petitjean, administrateur d'APRIL GROUP

Tableau 1

*

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à Monsieur Patrick Petitjean, administrateur		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	507 000 €	434 028 €
TOTAL	507 000 €	434 028 €

Tableau 2

Tableau de synthèse des options et actions attribuées à Monsieur Patrick Petitjean, administrateur		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	95 250 €	1 051 400€*
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	95 250 €	1 051 400€*

* Montant non perçu correspondant à la valorisation potentielle des options attribuées lors des CA des 22 avril et 31 août 2010.

Tableau 3

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Patrick Petitjean, administrateur				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	250 000 €*	250 000 €*	250 000 €*	250 000 €*
- rémunération variable	250 000 €	156 250 €**	168 750 €**	168 750 €**
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	7 000 €	7 000 €	15 278 €	15 278 €***
TOTAL	507 000 €	413 250 €	434 028 €	434 028 €

* répartis de la façon suivante :

- 187 500 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Santé Prévoyance
- 62 500 € pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL PREVOYANCE SANTE

** répartis de la façon suivante :

Pour 2009 :

- 125 000 € pour la rémunération variable sur APRIL Santé Prévoyance
- 31 250 € pour la rémunération variable sur APRIL PREVOYANCE SANTE

Dans le cadre de l'exercice 2009, la rémunération variable versée à Monsieur Patrick Petitjean est calculée selon les critères suivants pour APRIL Santé Prévoyance et APRIL PREVOYANCE SANTE : d'une part sur la base d'atteinte de critères économiques (croissance et rentabilité) à hauteur de 80% de la rémunération variable et d'autre part sur la base de l'atteinte des critères qualitatifs qui ont été fixés de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour l'exercice, les critères n'ayant pas été tous atteints, le montant du variable n'est pas versé dans sa totalité.

Pour 2010 :

- 125 000 € pour la rémunération variable sur APRIL Santé Prévoyance
- 43 750 € pour la rémunération variable sur APRIL PREVOYANCE SANTE

Dans le cadre de l'exercice 2010, la rémunération variable versée à Monsieur Patrick Petitjean est calculée selon les critères suivants pour APRIL Santé Prévoyance et APRIL PREVOYANCE SANTE : d'une part sur la base d'atteinte de critères économiques (croissance et rentabilité) à hauteur de 80% de la rémunération variable et d'autre part sur la base de l'atteinte des critères qualitatifs qui ont été fixés de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité .

De même, le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

*** Les avantages en nature versés à Monsieur Patrick Petitjean incluent un véhicule (7 200€) mis à disposition en crédit bail pris par APRIL PREVOYANCE SANTE ainsi que la cotisation à la GSC (Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise) répartie de la façon suivante :

- 5 384 € sur APRIL Santé Prévoyance
- 2 694 € sur APRIL PREVOYANCE SANTE

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Monsieur Patrick Petitjean, administrateur, par l'émetteur et par toute société du Groupe					
N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
N°25 Date : 22/04/2010	Souscription	5,45 €	20 000	22,16 €	Du 26/05/2014 au 25/05/2016
N°28 Date : 31/08/2010	Souscription	5,89 €	160 000	20,16 €	Du 31/08/2014 au 30/08/2016

Stock options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Patrick Petitjean au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Patrick Petitjean par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Patrick Petitjean durant l'exercice clos le 31 décembre 2010

Tableau 5

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Patrick Petitjean, Administrateur, <i>Date de début de mandat : 23 avril 2009</i> <i>Date de fin de mandat : AG 2011</i>		X		X		X(*)		X

*Monsieur Patrick Petitjean ne bénéficie pas d'engagement d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions au titre de son mandat dans APRIL GROUP sur l'exercice 2010 (mandat d'administrateur). Il bénéficie d'un tel engagement au titre de ses fonctions au sein d'April Santé Prévoyance et April Prévoyance Santé pour une indemnité d'un montant correspondant à 18 mois de rémunération fixe brute.

2.1.12.1/5 – Jean-Yves Nouy, administrateur d'APRIL GROUP

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à Monsieur Jean-Yves Nouy, administrateur		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Tableau 2

Tableau de synthèse des options et actions attribuées à Monsieur Jean-Yves Nouy, administrateur		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	54 500€*
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	Néant	54 500 €*

* Montant non perçu. Correspond à la valorisation potentielle des options attribuées lors du CA du 22 avril 2010

Tableau 3

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Jean-Yves Nouy, administrateur				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	26 400 €	26 400 €	22 550 €	22 550 €
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant

Stock options

10 000 options de souscription ont été attribuées à Monsieur Jean-Yves Nouy par l'émetteur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Jean-Yves Nouy par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Jean-Yves Nouy durant l'exercice clos le 31 décembre 2010

Tableau 4

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jean-Yves Nouy, Administrateur <i>Date de début de mandat :</i> 23 avril 2009 <i>Date de fin de mandat :</i> 31 décembre 2010		X		X		X		X

2.1.12.2 – Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires.

Tableau des mandats en 2010

Bruno ROUSSET

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Président-directeur général (jusqu'au 1er mars 2011) Président du Conseil depuis le 1er mars 2011 Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

Dans le Groupe

Raison sociale	Représentant	Type de contrat
Alp Prévoyance		Membre du Conseil de surveillance
AMT Assurances	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Dommages Particuliers	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL CEE Development		Membre du Conseil d'Administration Member of the board
APRIL Entreprise Crédit	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Est	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Immobilier	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Lyon	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Prévoyance	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Services Automobiles	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise et Collectivités	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Financial Services AG		Président du Conseil de surveillance (Aufsichtsrat)
APRIL Financial Services AG		Membre du Conseil de surveillance (Aufsichtsrat)
APRIL Gamma		Président du Conseil d'administration
APRIL Gamma		Directeur général
APRIL Gamma		Membre du Conseil d'administration
APRIL Genç		Membre du Conseil d'Administration Member of the board
APRIL GROUP		Président du Conseil d'administration
APRIL GROUP		Directeur général
APRIL GROUP		Membre du Conseil d'administration
APRIL GROUP VIE EPARGNE		Directeur général
APRIL GROUP VIE EPARGNE		Président du Conseil d'administration
APRIL GROUP VIE EPARGNE		Membre du Conseil d'administration
APRIL Iberia		Président du Conseil d'Administration Chairman of the board
APRIL Iberia		Membre du Conseil d'Administration Member of the board
APRIL INTERNATIONAL		Président du Conseil d'administration
APRIL INTERNATIONAL		Directeur général
APRIL INTERNATIONAL		Membre du Conseil d'administration
APRIL Italia		Presidente del Consiglio d'amministrazione
APRIL Marine	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration

APRIL Mobilité	APRIL International	Membre du Conseil d'administration
APRIL North America		Membre du Conseil d'administration
APRIL OGB		Président du Conseil de surveillance
APRIL Omega		Président du Conseil d'administration
APRIL Omega		Directeur général
APRIL Omega		Membre du Conseil d'administration
APRIL Partenaires	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Portugal		Président du Conseil d'Administration Chairman of the board
APRIL Portugal		Membre du Conseil d'Administration Member of the board
APRIL PREVOYANCE SANTE	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Santé	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Santé Prévoyance	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Sigma		Président du Conseil d'administration
APRIL Sigma		Directeur général
APRIL Sigma		Membre du Conseil d'administration
APRIL Solutions Entreprises	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Vie Conseil		Membre du Conseil d'administration
APRIL Web Access Factory	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
APRIL Yacht		Consiglière
ASSINCO	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
Association Entrepreneurs de la Cité		Président du Conseil d'Administration/ Chairman of the board
Assurdom Gestion		Membre du Conseil d'administration
Assurtis	APRIL GROUP	Membre du Conseil de surveillance
Axeria Iard	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
Axeria Prévoyance	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
CAEG - Cabinet d'assurance d'étude et de gestion	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
CORIS International		Membre du Conseil d'administration
APRIL Dierrevi		Consiglière
Escapade		Administrateur unique
GIE ABDC	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Asset Management	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Courtage	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Technologies	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
JUDICIAL S.A.	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
L&E Title Group		Director
Moral Caraïbes	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
Mutant Assurances	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
SANO CONCEPT Holding SA		Membre du Conseil d'administration Member of the board
Sasco	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
Solucia PJ	APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration
TMS Contact	APRIL International	Membre du Conseil d'administration

<i>Hors Groupe</i>	
Evolem SA	Président-directeur général
Evolem 1	Représentant Evolem SA, Président d'Evolem 1
Evolem 2	Représentant Evolem SA, Président d'Evolem 2
Evolem 3 SAS	Président
Evolem Aviation	Président
Evolem Développement EURL	Gérant

Rousset & Rousset SARL	Gérant
Jelly	Représentant Evolem 2, Président de Jelly
Flex	Représentant Evolem 2, Président de Flex
MKG	Représentant Evolem 2, Président de MKG
Ortho	Représentant Evolem 2, Président de Ortho
Do It Yourself	Représentant Evolem 1, Président de Do It Yourself
Novadev	Représentant Evolem 1, Président de Novadev
Hedipa	Représentant Evolem 1, Président de Hedipa
Stairs	Représentant Evolem 1, Président de Stairs
Monceau Assurances SA	Administrateur
Groupe Norbert Dentressangle SA	Membre du Conseil de surveillance
Kaelia SA	Représentant permanent d'Evolem 1
EM Lyon (Association)	Administrateur
Vivier Merle (SC)	Co-gérant

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

VBS SA	Administrateur
Terre d'Entreprises SA	Membre du Conseil de surveillance
Banque Populaire de Lyon SA	Administrateur

André ARRAGO

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010 Membre du Comité des Assurances

<i>Hors Groupe</i>	
Hannover Re	Membre du Directoire
La Mutuelle des Transports et Artisans	Membre du Conseil d'administration
Groupement Français de Caution	Membre du Conseil d'administration

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Jean-Claude AUGROS

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010 Membre du Comité d'Audit et du Comité des Assurances

<i>Hors Groupe</i>	
I.S.F.A.	Directeur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Bernard BELLETANTE

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010	
Membre des Comités d'Audit, d'Investissement et de Développement Durable	

<i>Hors Groupe</i>	
Groupe Euromed Management	Directeur général
Techne SA	Administrateur
Bemobee Solutions	Administrateur
Altidium	Administrateur
Comité 21	Administrateur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Xavier COQUARD

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée Générale d'approbation des comptes au 31/12/2010	

<i>Dans le Groupe</i>	
APRIL PREVOYANCE SANTE	Administrateur

<i>Hors Groupe</i>	
Terre d'Entreprises SA	Président du Conseil de Surveillance
SA des Broyers	Président du Conseil de Surveillance

Mandats (hors Groupe) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Gilles DUPIN

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date de fin du mandat : 27/08/2010	

<i>Hors Groupe</i>	
Monceau Assurances	Président et Directeur général
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Président
Monceau Générale Assurances (MGA)	Directeur général
Monceau Retraite & Epargne SA	Président
Service Central des Mutuelles – SCM (GIE)	Administrateur
Monceau Assurances Dommages – ASD (GIE)	Administrateur
Monceau Investissements Immobiliers – MII	Gérant
Monceau Investissements Mobiliers – MIM	Gérant
Société Civile Centrale Monceau – SCCM	Gérant
UFG-LFP	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Cyberlibris SA	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Société Civile Foncière Centrale Monceau – SCFCM	Gérant
Noam Europe Expansion	Représentant permanent de Monceau Assurances
Uni Hoche	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
Centrale Court-Terme (SICAV)	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
Unigestion (SICAV)	Président
Pyramides Convertibles (SICAV)	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
VR Assurances	Représentant permanent de la Société en Assurance Réassurance et Prévoyance – SARP SA
OCAM	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Monceau Sélection Plus (ex Khorum) (SICAV)	Représentant permanent de Capma & Capmi
VR Assurances Holding	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Atlas Maroc (SICAV)	Représentant Permanent du groupe Monceau MAA
Norden (SICAV)	Représentant permanent de Capma & Capmi
Capma & Capmi	Directeur général
Fédération Nationale des Groupements de retraite et de Prévoyance – FNGRP (GIE)	Administrateur

Philippe MARCEL

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur Date d’expiration : Assemblée générale d’approbation des comptes au 31/12/2010 Membre du Comité de Développement Durable

<i>Hors Groupe</i>	
Sipemi SAS	Président
GL Events SA	Administrateur
EM Lyon (Association)	Président
Novalto SA	Président du Conseil de surveillance
Partners In Business Management (SAS)	Président
Silli Ker Inc. (société de droit américain)	Administrateur
MG Fil Conseil (SAS)	Président
Aldes SA	Administrateur
IDAL (SAS)	Président

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Adecco Holding France SAS	Président
Avion Ecco (GIE)	Administrateur
Adecia - Sa	Administrateur
Altedia SA	Administrateur
Adecco SA (société de droit suisse)	Administrateur
Adecco Travail Temporaire SAS	Président
AHF e Business - SAS	Président
Ecco SAS	Président
Adia SAS	Président
Interecco Management	Directeur général, administrateur
Sistel Services SAS	Administrateur
Olsten SA	Président-directeur général
Olsten TT SA	Administrateur
Olsten TT Sud SA	Président-directeur général
Quick Medical Services SA	Administrateur
ASVEL Basket SASP	Administrateur
Ajilon France SA	Représentant permanent d'Adecco TT
Alexandre Tic SA	Représentant permanent d'Adecco TT
Pixid SNC	Représentant permanent d'Adecco TT, Gérant

Jean-Yves NOUY

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010
Membre du Comité des Assurances et Comité d'Audit

<i>Dans le Groupe</i>	
Axeria Life International	Chairman
APRIL Mediterranean	Chairman
Axeria Ré	Chairman
Axeria Prévoyance	Administrateur
GIE APRIL Asset Management	Président du Conseil d'administration
Solucia PJ	Administrateur
Axeria Iard	Administrateur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Sham	Directeur général
Sham Services	Président
Sham Vie	Président-directeur général
Benfield	Président-directeur général
Catixl	Président
Axa FIF	Membre du Conseil de surveillance

Patrick PETITJEAN

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur (jusqu'au 1er mars 2011) Directeur général (depuis le 1er mars 2011) Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010 Membre du Comité de Développement Durable

Raison sociale	Représentant	Type de contrat
Alp Prévoyance		Président du Conseil de surveillance
Alp Prévoyance		Membre du Conseil de surveillance
APRIL Dommages Particuliers	APRIL PREVOYANCE SANTE	Membre du Conseil d'administration
APRIL Conseils		Président
APRIL Entreprise	APRIL PREVOYANCE SANTE	Membre du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Prévoyance		Président du Conseil d'administration
APRIL Entreprise Prévoyance		Directeur général
APRIL Entreprise Prévoyance		Membre du Conseil d'administration
APRIL Group		Membre du Conseil d'administration
APRIL International	APRIL PREVOYANCE SANTE	Membre du Conseil d'administration
APRIL Prévoyance Santé		Directeur général
APRIL Prévoyance Santé		Membre du Conseil d'administration
APRIL Santé		Membre du Conseil d'administration
APRIL Santé		Directeur général
APRIL Santé		Président du Conseil d'administration
APRIL Santé Prévoyance		Président du Conseil d'administration
APRIL Santé Prévoyance		Directeur général
APRIL Santé Prévoyance		Membre du Conseil d'administration
APRIL Solutions Entreprises		Membre du Conseil d'administration
APRIL Vie Conseil		Président du Conseil d'administration
APRIL Vie Conseil		Directeur général
APRIL Vie Conseil		Membre du Conseil d'administration
APRIL Web Access Factory	APRIL PREVOYANCE SANTE	Membre du Conseil d'administration
Assurtis		Membre du Conseil de surveillance
Axeria Prévoyance		Président du Conseil d'administration
Axeria Prévoyance		Membre du Conseil d'administration
GIE ABDC		Président du Conseil d'administration
GIE ABDC		Membre du Conseil d'administration
GIE ABDC	APRIL PREVOYANCE SANTE	Membre du Conseil d'administration
GIE APRIL Courtage		Président du Conseil d'administration
GIE APRIL Technologies	APRIL PREVOYANCE SANTE	Membre du Conseil d'administration
Université APRIL		Président du Conseil d'administration

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Delta SA	Administrateur
----------	----------------

Guy RIGAUD

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010 Membre du Comité de Développement Durable, du Comité d'Audit et du Comité d'Investissement

<i>Hors Groupe</i>	
Rhône-Alpes Création SA	Président du Directoire
Amorçage Rhône-Alpes SAS	Directeur général
RAC Ingénierie SAS	Président
GR Consultant EURL	Gérant

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Jean-Pierre ROUSSET

Liste des mandats et fonctions en cours

APRIL GROUP SA Administrateur Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

Raison sociale	Type de contrat	Représentant
Activassur	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
Alp Prévoyance	Membre du Conseil de surveillance	APRIL GROUP CORPORATE
APRIL Crédit	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
APRIL Entreprise	Président du Conseil d'administration	
APRIL Entreprise	Directeur général	
APRIL Entreprise	Membre du Conseil d'administration	
APRIL Entreprise Immobilier	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
APRIL Entreprise Lyon	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
APRIL Entreprise Prévoyance	Membre du Conseil d'administration	
APRIL Entreprises et collectivités	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
APRIL Entreprise Est	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
APRIL GROUP	Membre du Conseil d'administration	
APRIL GROUP	Vice-président du Conseil d'administration	
APRIL INTERNATIONAL	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
ASSINCO	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE

ASSINCO Caraïbes	Président	Assinco
ASSINCO Caraïbes Martinique	Président	Assinco
ASSINCO Océan Indien	Président	Assinco
CAEG	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
Carisco	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
GIE ABDC	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
GIE AOI	Président du Conseil d'administration	Assinco
GIE AOI	Membre du Conseil d'administration	Assinco
GIE APRIL Courtage	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
GIE APRIL Technologies	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
GIE Châteaudun	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
GIE Châteaudun	Président du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE
Mancini Assurances	Président du Conseil d'administration	
Mancini Assurances	Directeur général	
Sasco	Membre du Conseil d'administration	APRIL GROUP CORPORATE

<i>Hors Groupe</i>	
Agence Elan	Directeur général
Kertès Conseil	Gérant

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors Groupe</i>	
TBWA Corporate	Président

Dominique TAKIZAWA

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'Approbation des comptes au 31/12/2012
Présidente du Comité d'Audit

<i>Hors Groupe</i>	
Mérieux Nutrisciences (USA)	
TSGH chez Transgène SA	Représentant permanent
Lyon Place Financière et Tertiaire	Administrateur
Lyon Pôle Bourse	Administrateur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors Groupe</i>	
MASCF Epargne Retraite	
bioMérieux Bénélux	
Thera Conseil	
Shanthabiotechnics (Inde)	
Shanh	

2.1.13 Renouvellement du mandat de certains administrateurs

Nous vous proposons de renouveler pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Bruno Rousset,
- Monsieur André Arrago,
- Monsieur Jean-Claude Augros,
- Monsieur Bernard Belletante,
- Monsieur Philippe Marcel,
- Monsieur Guy Rigaud,
- Monsieur Jean-Pierre Rousset,

2.1.14 Nomination de deux nouveaux membres du Conseil d'administration

Nous vous proposons de désigner aux fonctions de membre du Conseil d'administration : Monsieur Bruno Bonnell, résidant au 59 rue Garibaldi à Lyon, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'administration considère que Monsieur Bruno Bonnell, candidat au poste d'administrateur, remplirait l'ensemble des critères d'indépendance.

Monsieur Bruno Bonnell a suivi une formation d'ingénieur-chimiste à CPE Lyon avant de se tourner vers l'économie. Il devient titulaire d'une maîtrise d'économie appliquée à l'université Paris-Dauphine. En 1982, il entre chez Thomson, en tant qu'ingénieur d'affaires dans l'Est, le Sud-Est et le Nord de la France. Il devient cofondateur de la société Infogrames en juin 1983. Avec la même équipe, il crée en 1995, le premier fournisseur d'accès Internet, Infonie. Il quitte Infogrames en 2007 et est depuis à la tête de Robopolis, société spécialisée dans la robotique personnelle.

Nous vous proposons également de désigner aux fonctions de membre du Conseil d'administration, Monsieur Jacques Tassi, résidant Les Homais - n°1554 chemin de la Suquee - 26130 Clansayes, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Au regard des critères du Règlement Intérieur, le Conseil d'administration considère que Monsieur Tassi, candidat au poste d'administrateur, remplirait l'ensemble des critères d'indépendance.

Monsieur Jacques Tassi est diplômé de Sup de Co Nice, expert-comptable et Commissaire aux comptes. Jacques Tassi a passé 22 ans dans le groupe Ernst & Young. En 1999, il a créé la société Afternext, incubateur opérationnel privé de la région PACA, destiné à accompagner dans l'accélération de leur croissance les jeunes entreprises à fort potentiel. Jacques Tassi est impliqué, depuis 2000, dans Handicap International, dont il est Président de la fédération internationale présente dans 70 pays. Il est aussi co-fondateur de l'association "Les Entreprises Humaines" qui milite pour le développement d'un réseau d'entreprises qui concilient performance économique et développement des hommes.

2.1.15 Stock options

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial. Le détail des plans de stock-options en cours est également présenté au §.1.5.3.2 du document de référence.

2.1.16 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des opérations d'attribution d'actions mises en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

2.1.17 Nombre d'actions achetées ou vendues par la société au cours de l'exercice

Nous vous informons que la société détient, au 31 décembre 2010, 335 945 actions APRIL, acquises au prix unitaire moyen de 33,84 €, soit 0,82% du capital social :

- valeur globale évaluée au cours d'achat : 11 369 159,75 €
- valeur nominale totale des titres détenus : 134 378 €

Au cours de l'exercice 2010, 262 904 actions ont été acquises et 254 402 vendues afin d'animer le cours de bourse de l'action de la société au travers d'un contrat de liquidité AMAFI.

Au cours de l'exercice, le total des achats réalisés par la société est de 262 904 actions; le total des ventes s'élève à 254 402 actions, le cours moyen d'achat est de 21,83 €, le cours moyen de vente est de 21,90 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 35 812 €.

Aucune réallocation n'est intervenue au cours de l'exercice 2010.

Aucune action n'a été utilisée au cours de l'exercice 2010.

2.1.18 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 22 avril 2010 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la présente Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 avril 2010 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 80 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 163 576 540 euros.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

2.1.19 Délégations et autorisations financières proposées à l'Assemblée

2.1.19.1 - Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

Compte tenu de l'inscription à l'ordre du jour d'une autorisation pouvant entraîner à terme une augmentation de capital par apport en numéraire (options de souscription d'actions), nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire .

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20% (ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 500 000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

2.1.19.2 - Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

Les autorisations conférées au Conseil en matière d'actionnariat salarié par l'Assemblée générale du 24 avril 2008, viennent à échéance le 23 juin 2011.

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

- Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la première attribution.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et correspondrait à 100% de la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie, étant précisé que le Conseil aurait la faculté d'octroyer une décote de 5% maximale sur le prix de souscription ou d'achat

La durée des options fixée par le conseil ne pourrait excéder une période de huit ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devront ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil

d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Le détail des délégations en cours figure dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Tableau récapitulatif des délégations
en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 24 février 2011
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	22 avril 2010	21 juin 2012	10 000 000 €	N / A	N / A	10 000 000 €
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 €	N / A	N / A	10 000 000 € (actions) 150 000 000€ (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	22 avril 2010	22 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	N / A	N / A	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000€ (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	22 avril 2010	21 juin 2012	Montant nominal maximum des actions : 10 000 000 € (a) et 20% du capital par an Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 150 000 000 € (b)	N / A	N / A	10 000 000 € (a) (actions) 150 000 000€ (b) (valeurs mobilières)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	22 avril 2010	21 juin 2012	500 000 €	-	-	500 000 €

Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	22 avril 2010	21 juin 2012	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	24 avril 2008	23 juin 2011	5% du capital social	(c)	(d)	2,83% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	24 avril 2008	23 juin 2011	5% du capital social	(e)	-	4,74% du capital social

(a) Plafond commun.

(b) Plafond commun.

(c) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2009. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2010.

L'augmentation de capital nominal maximum associée à ces quatre plans représente 91 000 €.

(d) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2010. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2010.

L'augmentation de capital nominal maximum associée à ces quatre plans représente 157 600 €.

(e) L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission d'un plan d'attribution de 50 actions existantes par bénéficiaire et dont l'attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de cette décision d'attribution sous réserve que les conditions et critères d'attribution soient respectés à cette date. Ces actions représentent un total de 106 800 actions existantes, soit 0,26% du capital social.

2.1.20 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 2 du document principal I du document de référence ;

- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote qui peut être demandée lors d'une Assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 5% du capital ou des droits de vote en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote ou de tout multiple de ce pourcentage (article 10 des statuts) ;

- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;

- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est conféré à tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins. (article 23 des statuts)

- les droits de vote attachés aux actions APRIL détenues par le personnel au travers du F.C.P. actions APRIL sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du F.C.P. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale ;

- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles de droit commun ;

- en matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 15 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant dans le paragraphe précédent ;

- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

- il n'existait pas au cours de l'exercice 2010, d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.1.21 Conventions et engagements réglementés

Nous vous demandons d'approuver successivement chacune des conventions nouvelles visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Nous vous demandons d'approuver l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean, Directeur général d'APRIL, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

2.1.22 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

Nom et prénom	Patrick Petitjean	Philippe Marcel	Jean-Yves Nouy	Evolem SA
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur APRIL GROUP	Administrateur APRIL GROUP	Administrateur APRIL GROUP	Société contrôlant à 62.28% APRIL GROUP
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	Acquisition d'actions APRIL GROUP	Acquisition d'actions APRIL GROUP	Acquisition d'actions APRIL GROUP	Acquisition d'actions APRIL GROUP
Description de l'instrument financier	Actions	Actions	Actions	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	330 actions 24,25 € 8 002,50€	2 500 actions 24,61 € 61 525 €	600 actions 22,55 € 13 507,75 €	800 000 actions 21,73 € 17 383 632,89 €
Le cas échéant, autres opérations à adapter : Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés Prix moyen pondéré Montant total de l'opération	N/A			N/A

2.1.23 Ratification du transfert de siège social

Il est rappelé que le Conseil d'administration réuni le 9 décembre 2010 a décidé de transférer le siège social de la société du 83-85 boulevard Vivier Merle - 69487 LYON cedex 03 à l'Immeuble Aprilium - 114 boulevard Vivier Merle - 69439 LYON cedex 03 à compter du 9 décembre 2010.

En conséquence, nous vous proposons de ratifier ce transfert de siège social conformément aux dispositions de l'article L. 225-36 du Code de commerce.

2.1.24 Changement de dénomination sociale

Nous vous proposons d'adopter la nouvelle dénomination sociale suivante : « APRIL » à compter de ce jour.

Nous vous proposons en conséquence de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

2.1.25 Mise à jour des statuts

Nous vous proposons de mettre en harmonie certaines dispositions statutaires compte tenu de récentes réformes législatives et réglementaires.

1. Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points ou des projets de résolution à l'ordre du jour :

L'ordonnance du 9 décembre 2010 a introduit à l'article L. 225-105 du Code de commerce la faculté pour les actionnaires de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans des conditions identiques à celles requises pour l'inscription de projets de résolutions.

A cet égard, nous vous rappelons que l'article R. 225-71 du Code de commerce, prévoit qu'ils peuvent être envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique.

Nous vous proposons en conséquence d'adapter la rédaction de l'article 20 des statuts afin de préciser ces points.

2. Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire :

Nous vous rappelons que l'article L. 225-124 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008, prévoit désormais que, sauf stipulation contraire des statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, le transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire ne fait pas perdre le droit de vote double et n'interrompt pas le délai d'acquisition.

Nous vous proposons de modifier la rédaction de l'article 23 des statuts afin de lever toute ambiguïté concernant le maintien du droit de vote double en pareille hypothèse.

2.1.26 Modification de l'article 24 des statuts

L'article 24 des statuts prévoit que l'émission d'obligations ordinaires relève de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire. Afin de permettre également au Conseil d'administration de décider de telles émissions, nous vous proposons de modifier l'article précité.

2.1.27 Contrôle des co-Commissaires aux comptes

Présentation va vous être faite :

- du rapport général de vos co-Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- de leur rapport sur les comptes consolidés ;
- de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration visé à l'article L 225-235 dernier alinéa du Code de commerce.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun de ses membres pour l'exercice considéré.

2.2 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 357 654	16 357 654	16 349 794	16 324 253	16 292 779
Nombre d'actions					
- ordinaires	40 894 135	40 894 135	40 874 485	40 810 632	40 731 948
- à dividendes prioritaires					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires H.T.					
Résultat avant impôts, participation, dotations	43 803 409	66 524 234	57 385 628	93 907 719	30 468 826
Impôts sur les bénéfices	-11 750 703	-18 271 749	-12 007 874	-8 796 718	-3 290 380
Participation/intéressement des salariés	221 309	266 453	257 212	238 892	215 244
Dot. amortissements et provisions	32 119 540	14 874 355	3 515 656	-2 192 069	2 310 001
Résultat net	23 213 263	69 655 175	65 620 634	104 657 614	32 486 672
Résultat distribué*	20 038 126	17 993 419	15 123 559	17 956 678	16 292 779
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations	1,35	2,07	1,69	2,51	0,85
Résultat après impôts, participation, dotations	0,57	1,70	1,61	2,56	0,80
Dividende attribué	0,49	0,44	0,37	0,44	0,40
Personnel					
Effectif moyen des salariés	33	30	30	25	25
Masse salariale	2 446 646	1 760 055	1 865 191	2 058 452	1 880 850
Sommes versées en avantages sociaux	1 428 441	1 188 385	1 001 140	1 067 187	1 049 335

*: Distribution soumise à l'approbation ou approuvée par l'Assemblée générale (y compris actions propres)

2.3 Rapport du Président du Conseil d'Administration

APRIL GROUP

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 357 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

Rapport du président du Conseil d'administration (Article L. 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

1. De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
2. Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport ont reposé sur la réalisation de travaux coordonnés par le Risk Manager et la Direction juridique et fiscale en relation avec la Direction financière et les principales directions du Groupe. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité de Développement Durable et les Commissaires aux comptes ainsi que sur les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du Groupe.

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008 modifié en avril 2010 et disponible sur le site : www.code-afep-medef.com. Les dispositions de ce Code qui ont été écartées sont détaillées dans le présent rapport.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 24 février 2011 et transmis aux Commissaires aux comptes.

2.3.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

2.3.1.1 - Composition du Conseil

L'article 14 de nos statuts prévoit que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés pour une durée de deux ans, rééligibles. Le Conseil d'administration de notre société est actuellement composé de onze membres de nationalité française²

Eu égard à la durée réduite du mandat d'administrateur, il n'a pas été jugé utile d'organiser un échelonnement des nominations des membres du Conseil, tel que recommandé par le Code AFEP/MEDEF.

La liste des membres du Conseil d'administration de la société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Dans la ligne des recommandations relatives au gouvernement d'entreprise, le Conseil comprend cinq membres indépendants sur les onze membres du Conseil d'administration. Les membres indépendants sont :

- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Philippe Marcel ;
- Guy Rigaud ;
- Dominique Takizawa.

Aux termes du règlement intérieur du conseil, est considéré comme indépendant, le membre du Conseil d'administration qui répond aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être³ client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Sur la question de la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil⁴, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres une femme et dix hommes. La société respecte donc les recommandations du Code de référence applicables dans l'immédiat sur ce point avec comme objectif le respect des dispositions de la loi du 27 janvier 2011.

² Lors de l'Assemblée générale du 22 avril 2010, Madame Dominique Takizawa a été nommée administrateur du Conseil. Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Gilles Dupin de son poste d'administrateur à effet du 27 août 2010.

³ Ou être lié directement ou indirectement

⁴ Article L.225-37 tel que modifiés par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle

Le Conseil d'administration s'est doté de Comités dont il a fixé la composition et les attributions. Ces Comités rendent compte au Conseil d'administration de leur activité.

En premier lieu, le Comité de Développement Durable, il a pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (culture du Groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, principes de rémunérations etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management.

Le Comité de Développement Durable a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2010 a été de 58 %. Il est composé du Président-directeur général et de quatre administrateurs indépendants⁵:

- Bernard Belletante ;
- Philippe Marcel ;
- Patrick Petitjean
- Guy Rigaud.

Le Président du Comité de Développement Durable est un administrateur indépendant.

Les missions du Comité de Développement Durable ont été modifiées lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Les missions sur le contrôle interne et le risk management sont désormais exercées par le Comité d'Audit.

Lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 et conformément à l'article L 823-19 du Code du commerce, il a été institué un Comité d'Audit. Ce comité joue le rôle du Comité d'Audit des compagnies d'assurances du Groupe pour application du mécanisme d'exemption prévu à l'article L.823-19 du Code du commerce. Le premier Comité d'Audit, s'est réuni le jeudi 24 juin 2010. Ce Comité présidé par Madame Dominique Takizawa, qui a les compétences et qualifications requises par la loi pour présider ce comité ; en effet, Madame Dominique Takizawa est diplômée d'HEC et bénéficie d'une expérience en tant qu'auditeuse externe au sein du Cabinet Ernst & Young et Arthur Andersen puis de Directeur financier chez Rhône Poulenc / Sanofi-Aventis et enfin de Secrétaire général du groupe Institut Mérieux.

Ce comité est composé de six administrateurs dont cinq indépendants au sens du règlement intérieur du conseil⁶ :

- Dominique Takizawa ;
- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Jean-Yves Nouy ;
- Guy Rigaud.

Concernant le Comité d'Audit, la société se réfère partiellement au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupert Lafarge sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010⁷ et étudiera en 2011 le respect de l'ensemble des recommandations.

⁵ Monsieur Gilles Dupin a quitté le Comité de Développement Durable à compter de la séance de juin pour intégrer le Comité d'Audit.

⁶ A la suite de la démission de son mandat d'administrateur, Monsieur Gilles Dupin a quitté le Comité d'Audit.

⁷ Remarque : Dans une recommandation du 22 juillet 2010, l'AMF recommande aux sociétés de se référer au rapport du groupe de travail sur le comité d'audit. A cet égard, les sociétés sont invitées à préciser, dans le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, si elles se sont appuyées sur le rapport du groupe de travail. En cas d'application partielle, les sociétés devraient clairement identifier les recommandations qu'elles ont appliquées.

En 2010, ont été intégrées les recommandations suivantes :

- Les autres membres du Comité d'Audit disposent également de compétences en matière financière, comptable et assurantielles [*Recommandation issue du rapport final de M. Poupart Lafarge sur le Comité d'Audit du 22/07/10 - §3.2*]
- Le Comité doit être destinataire, dans un délai raisonnable, avant ses réunions, des documents et analyses pertinents devant couvrir tous les points susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes et la situation financière afférente [*Recommandation issue du rapport final de M. Poupart Lafarge sur le Comité d'Audit du 22/07/10 - §6.1.6*]
- Le Comité établit annuellement son programme de travail en tenant compte de l'actualité de la société ainsi que des résultats de ses précédents travaux [*Recommandation issue du rapport final de M. Poupart Lafarge sur le Comité d'Audit du 22/07/10 - §6.1.1*]

Il s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2010 a été de 76,1 %.

Il est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Investissement du Groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'Investissement est mis à disposition aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce Comité a été élaboré. Il s'est réuni deux fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2010 a été de 49.9 %.

Est membre de droit de ce Comité, le Président du Conseil d'administration d'APRIL GROUP, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné, pour une durée illimitée, ses représentants au sein du Comité d'Investissement d'APRIL GROUP :

- Bernard Belletante ;
- Guy Rigaud.

Le Comité d'investissement comprend également un membre non administrateur, Jean-Michel Rallet.

Le Comité des Assurances, créé en 2007, dépend du Conseil d'administration et lui reporte directement. Les objectifs et le fonctionnement du Comité des Assurances ont été modifiés par le Conseil d'administration lors de la séance du 11 décembre 2008 afin d'en faire un comité indépendant des compagnies d'assurances du Groupe. Il est composé des membres « assureurs » du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration. Il a pour rôle d'examiner les questions relatives à la stratégie assurance, la stratégie financière d'assurance.

A compter de la mise en place du Comité d'Audit, les missions relevant désormais de ce Comité ont été transférées par le Comité des Assurances.

Le Comité des Assurances est composé du Président du Conseil d'administration et de ⁸:

- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros ;
- Jean-Yves Nouy.

⁸ A la suite de la démission de son mandat d'administrateur, Monsieur Gilles Dupin a quitté le Comité des Assurances.

Le Comité des Assurances est présidé par Monsieur Jean-Yves Nouy. Il s'est réuni cinq fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2010 a été de 90%

Du fait de l'organisation du Groupe, il n'a pas été jugé utile d'instituer un comité des nominations et des rémunérations, nonobstant les recommandations du Code de référence en ce sens.

2.3.1.2 - Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont les principales dispositions sont les suivantes :

- rôle du Conseil d'administration ;
- composition du Conseil d'administration ;
- devoirs et obligations éthiques des membres du Conseil d'administration ;
- organisation et mode de fonctionnement du Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration ;
- missions et organisation des comités ;
- rémunération des administrateurs ;
- modalités de modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été modifié deux fois en 2010 pour prendre en compte les modifications liées à la mise en place du Comité d'Audit et l'évolution des missions du Comité de Développement Durable, ainsi que les recommandations AMF sur le sujet.

2.3.1.3 - Fréquence des réunions

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins cinq fois par an, à la demande du Président du Conseil d'administration ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

2.3.1.4 - Convocations des membres

Conformément à l'article 14 des statuts, les membres du Conseil d'administration ont été convoqués par lettre simple suivant un calendrier arrêté en début d'exercice mais qui peut être modifié en cours d'année selon les événements ou à la demande de plusieurs membres du Conseil

2.3.1.5 - Information des membres

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués dans des modalités de forme et de délai permettant aux membres du Conseil de délibérer dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, un état de reporting spécifique est préparé trimestriellement pour les membres du Conseil d'administration et comporte de nombreux indicateurs financiers, sociaux, d'organisation, d'activité...

2.3.1.6 - Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent généralement à Lyon. Le taux de participation moyen des membres aux sessions du Conseil d'administration de l'exercice 2010 a été de 92,5 %.

Le règlement intérieur précise que des procédés de vidéoconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés dans les cas suivants :

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du Groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

2.3.1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Un projet de ce procès-verbal est adressé à chacun des membres avec la convocation à la réunion suivante et il est soumis au vote des membres dès l'ouverture de la séance.

2.3.1.8 - Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu, grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions. Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes de suivi suivants :

- L'évolution de la gouvernance du Groupe ;
- La mise en place d'un Comité d'audit ;
- La politique de marque du Groupe et la stratégie internet ;
- La stratégie générale du Groupe (vision globale et fonctionnelle) ;
- Focus sur l'activité courtage en France avec les évolutions de marché et réglementaires ;
- Séminaire sur la stratégie du Groupe par marché avec le Comité de Direction Opérationnel ;
- Panorama sur l'économie française et internationale.

2.3.1.9 - Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Les pistes d'améliorations envisagées dans le cadre de l'évaluation du Conseil d'administration du 25 juin 2009 et qui ont été réalisées en 2010 ont été les suivantes :

- Présence féminine dans la composition du Conseil : Madame Dominique Takizawa a été nommée membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'Audit ;
- Séminaire de formation et d'échanges portant sur la stratégie du Groupe en juin 2010 pour l'ensemble des membres du Conseil en présence du Comité de Direction Opérationnel.

Les nombreux changements de gouvernance intervenus au cours de l'exercice ont conduit à planifier l'évaluation du Conseil d'administration qui aura lieu au cours d'une réunion en 2011.

2.3.1.10 - Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte des règles de gouvernance suivantes, applicables à la détermination des rémunérations de toute sorte accordées aux mandataires sociaux d'APRIL GROUP et de ses sociétés.

A ce titre, le Conseil d'administration a adhéré lors de sa réunion du 11 décembre 2008 aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et a communiqué sur cette adhésion conformément aux dites recommandations.

Les informations détaillées sont indiquées dans le rapport de gestion au paragraphe 2.1.12.2.

Monsieur Bruno Rousset en tant que Président-directeur général d'APRIL Group perçoit une rémunération fixe de 70 000 euros. Il ne perçoit aucune rémunération variable et aucune autre rémunération.

Part fixe

Elle est déterminée par le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance de chaque entité du Groupe.

Part variable

Les rémunérations variables sont attribuées par le Conseil d'administration de chaque entité du Groupe en fonction des objectifs fixés l'année précédente selon quatre critères :

- résultats économiques et financiers : performance en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de résultat net et de R.O.E ; performance en terme de développement d'affaires nouvelles ;
- performance qualitative relative à la satisfaction et au bien-être des collaborateurs ;
- satisfaction des clients et qualité de l'accueil téléphonique ;
- coopération intragroupe et innovation : apports d'affaires croisés entre sociétés du Groupe, implication du dirigeant et de ses collaborateurs au sein des ateliers transverses et à l'Université APRIL, implication du dirigeant dans les comités ad hoc de gouvernance du Groupe et de ses filiales, contribution au développement de nouveaux produits ou process, sources de différenciation pour nos sociétés.

Le niveau de réalisation attendu n'est pas divulgué pour des raisons de confidentialité.

Jetons de présence

Seuls les mandataires du Conseil d'administration n'ayant pas de mandat exécutif dans le Groupe sont rémunérés par des jetons de présence pour leur participation aux organes de gouvernance.

L'Assemblée générale ordinaire fixe le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé. La rémunération moyenne par administrateur externe au titre de leur participation aux Conseils d'administration et aux Comités a été de 15 743 € lors de l'année 2010.

Le montant de ces jetons est déterminé à partir de la présence des membres aux séances du Conseil et des Comités.

Il est proposé un schéma d'attribution de jetons de présence selon le principe suivant :

- | | |
|------------------------------------------------------------|--------|
| - pour chaque séance du Conseil d'administration* : | 1 650€ |
| - pour chaque séance du Comité de Développement Durable* : | 1 100€ |
| - pour chaque séance du Comité d'Investissement : | 1 100€ |
| - pour chaque séance du Comité des Assurances* : | 1 100€ |
| - pour chaque séance du Comité d'Audit* : | 1 100€ |

*Le président du Comité de Développement Durable, du Comité des Assurances et du Comité d'Audit perçoit 2 200€ pour chaque séance de comité

Cette rémunération inclut la préparation et la participation aux séances.

Avantages en nature

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP ou le Conseil d'administration des sociétés du Groupe accorde à ses dirigeants un véhicule de fonction et une couverture santé/prévoyance complémentaire identique à celle accordée à ses salariés.

Stock-options

Dans le cadre d'une délégation donnée par l'Assemblée générale fixant les conditions de durée dans le temps et le montant global maximal du plan, le Conseil d'administration attribue à certains mandataires sociaux et collaborateurs salariés du Groupe des stock-options, conditionnelles ou non selon des critères fixés par le règlement des stock-options. Les modalités des plans réalisés sont détaillées dans le rapport annuel.

2.3.1.11 - Pouvoirs donnés par le Conseil d'administration à son Président

Depuis la mise en place du Conseil d'administration voté par l'Assemblée générale du 28 août 2007, celui-ci a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les pouvoirs du Président-directeur général sont ceux que lui confère la loi. Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Ces pouvoirs, accompagnés de la faculté de subdélégation, doivent s'exercer dans le cadre des dispositions prévues par les statuts, des orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des principes du management spécifiques à APRIL GROUP.

Les prises de participations et les désinvestissements partiels ou totaux du capital des filiales doivent toutefois tous être présentés préalablement par le Comité d'Investissement.

Dans sa séance du 24 février 2011, le Président du Conseil d'Administration a inscrit à l'ordre du jour un point sur la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur général.

2.3.1.12 - Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 21 des statuts. Il est justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) donner une procuration à leur conjoint, leur partenaire Pacsé, à un autre actionnaire ou toute autre personne dans les conditions décrites dans l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010,
- 2) adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- 3) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées dans les conditions prévues par la loi, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

2.3.1.13 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport de Gestion.

2.3.2 L'organisation générale du dispositif de contrôle interne

2.3.2.1 - Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. APRIL GROUP a mis en place une démarche globale de contrôle interne visant à atteindre les principaux objectifs suivants :

- **La conformité aux lois ou règlements** : les lois et règlements fixent des normes de comportement que la société intègre à ses objectifs de conformité. La société veille à identifier les règles qui lui sont applicables et leur évolution dans le temps, et à s'assurer que les activités opérationnelles des différentes sociétés du Groupe s'inscrivent dans le

cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise et au Groupe .

- **L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale**
- **Le bon fonctionnement des processus internes de la société et la préservation des actifs** : la société veille à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité des entreprises qui composent le Groupe et à sécuriser leurs principaux processus opérationnels et flux financiers. Le Groupe vise également à faire bénéficier les sociétés nouvellement intégrées des standards et bonnes pratiques de contrôle interne définis et recensés en interne.
- **La fiabilité des informations financières.**

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de l'entreprise, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources en appréhendant les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Il est rappelé qu'aussi complet et performant que soit le dispositif de contrôle interne, celui-ci ne peut donner qu'une assurance raisonnable et ne peut fournir la garantie que les objectifs de la société seront atteints.

2.3.2.2 - Le dispositif de contrôle interne en place au sein du Groupe APRIL

Le Groupe intègre dans son dispositif de contrôle interne les cinq composantes du cadre de référence initialement publié en mai 2006 par le groupe de place diligenté par l'AMF, et vise à intégrer les évolutions des principes généraux de la nouvelle édition publiée en juillet 2010 par l'AMF.

2.3.2.2/1 - L'organisation mise en place : les acteurs du contrôle interne

L'organisation en place au sein du Groupe APRIL repose aujourd'hui sur les acteurs suivants :

Les dirigeants des sociétés du Groupe

Ils sont responsables de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne destiné à sécuriser les principaux processus opérationnels et fonctionnels de leur entité. Ils sont garants de l'application des principes et des bonnes pratiques définis par le Groupe, en liaison avec les intervenants décrits ci-dessous. Ils rendent compte à leur Conseil d'administration ou de surveillance de la cartographie des risques établie pour leur société et des plans d'action afférents.

Le Risk Manager du Groupe

Il est en charge du pilotage global de la gestion des risques au sein du Groupe. Il est chargé de veiller à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne et à la cohérence des dispositifs de contrôle en place au sein des sociétés du Groupe. Dans cette optique, à partir d'une cartographie des risques, il propose un plan d'audit annuel à la Direction du Groupe et au Comité d'Audit et en assure la réalisation. Par ailleurs, il centralise et veille à la cohérence des actions d'audit et de contrôle interne réalisées par les membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne. Il intervient sur toutes les activités et toutes les entités du Groupe avec des collaborateurs experts du domaine audité. Il suit, par ailleurs, les travaux des Commissaires aux comptes lors de leurs interventions intérimaires et gère les programmes d'assurance proposés par le Groupe à ses filiales.

Les membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne

Une quinzaine d'acteurs au sein du Groupe participent à l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne en place au sein du Groupe. Ces personnes peuvent être entièrement dédiées à des activités d'audit et de contrôle interne comme c'est le cas des responsables du contrôle interne présents dans les sociétés les plus significatives du Groupe.

Ils sont ainsi chargés de définir et d'appliquer un programme de revue des opérations, contrôles et processus mis en œuvre par leur société. Ils vérifient l'application des règles définies par la Direction et rendent compte de leurs travaux devant la Direction générale de la société. Ces acteurs peuvent aussi partager leur temps entre leurs activités de contrôle interne et d'autres fonctions comme le contrôle financier par exemple. Ils réalisent un plan d'audit interne présenté à la Direction de leur pôle ou société, en liaison avec le Risk Manager du Groupe.

Les Directions juridiques du Groupe et des pôles

Ces Directions fournissent aux sociétés du Groupe un soutien juridique, elles tiennent également informées les sociétés du Groupe des évolutions réglementaires majeures.

Une fonction de responsable conformité groupe a été créée durant l'exercice 2010 dont les missions ont pour vocation de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession, afin de limiter le risque d'irrégularités et de sanctions.

Les responsables qualité

Des responsables qualité sont chargés, dans les différents pôles du Groupe, de coordonner, de mener ou de superviser les audits qualité internes par rapport au référentiel ISO et par rapport au référentiel qualité interne. Une équipe d'auditeurs internes qualité est mobilisée par le Groupe afin de réaliser tout au long de l'année des missions d'audit visant à vérifier que les différents engagements des sociétés sont respectés. Les projets et les missions menés par les responsables qualité font l'objet de présentations régulières à la Direction d'APRIL GROUP.

Le Comité d'Audit

Sa mission est décrite en partie 1 de ce rapport ; il a notamment pour rôle de veiller à la correcte appréhension et au traitement des principaux risques majeurs pour le Groupe. Des points d'avancement doivent être effectués auprès de cet organe par le Risk Manager sur le thème de la maîtrise des risques et du contrôle interne. Il doit présenter en particulier les missions menées dans les sociétés du Groupe, les principaux points relevés ainsi que les préconisations et suivis de ces préconisations.

Le Comité d'Audit valide le plan d'audit proposé et peut demander la conduite de missions d'audit interne complémentaires. Il entend par ailleurs les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

Durant le premier semestre 2010 le plan d'audit a été présenté et validé par le Comité de Développement Durable réuni en séance de Comité d'Audit.

Sur l'exercice 2011, ces missions seront reprises par le Comité d'Audit.

2.3.2.2/2 - Un processus intégré visant à recenser et analyser les principaux risques

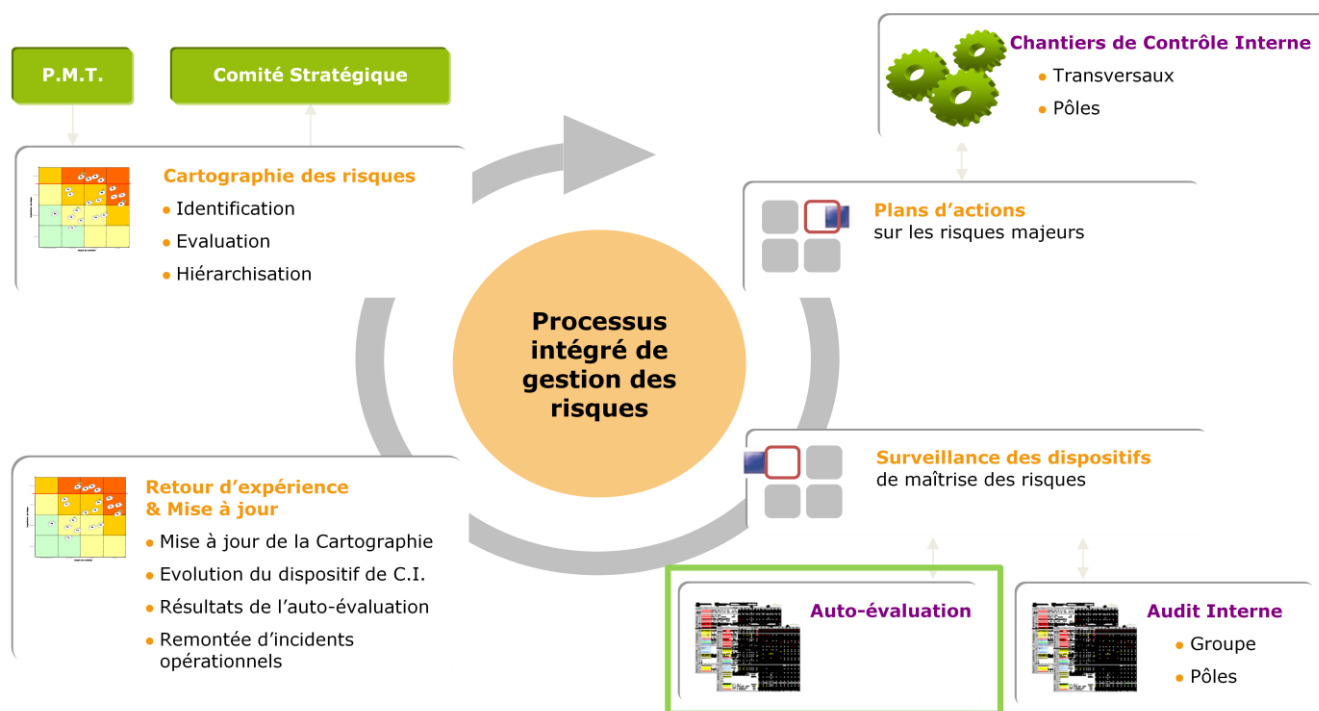
Le processus intégré de Risk Management est sous la responsabilité du Risk Manager.

La gestion des risques se traduit tout d'abord par la mise à la disposition des sociétés du Groupe d'une méthodologie et d'outils de pilotage des risques stratégiques, opérationnels, financiers et juridiques, dont fait partie la cartographie des risques. Le Risk Manager participe à l'élaboration et à la mise en application de ces outils avec les dirigeants des sociétés concernées et les membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne.

L'identification des risques est une étape clé de la sécurisation des processus opérationnels et financiers et de la fiabilité du processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière au sein des sociétés du Groupe.

A partir de la définition de leurs objectifs court et moyen terme et de leur connaissance des risques internes et externes qui menacent leur organisation, chaque société et pôle métier formalise une cartographie des risques. Cet exercice permet de dresser une liste de chantiers de contrôle interne et de thèmes potentiels d'audit interne qui font l'objet de plans d'actions suivis au moins une fois par an en Comité Stratégique.

Par ailleurs, a été développé sur l'exercice 2010, un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne qui a fait l'objet d'un déploiement sur trois sociétés pilotes au sein du Groupe. Ce dispositif complète la démarche en permettant de conforter l'appréciation du niveau de maîtrise des risques déclarés lors du processus de cartographie et donc d'augmenter le degré de maîtrise des opérations.



Le Risk Manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque ou du secteur de l'assurance ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité d'Audit. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du Groupe ainsi que sur les recommandations émises par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement). Il alerte et conseille la Direction et rend compte de cette mission au Comité d'Audit. Durant l'exercice 2010 le Risk Manager a rendu compte au Comité de Développement Durable des missions réalisées durant l'exercice antérieur. Sur l'exercice 2011, Le Comité d'Audit remplira cette diligence.

Sur la base des conclusions des cartographies par société, par pôle et de la compilation de l'ensemble des cartographies de l'année, le Risk Manager hiérarchise alors les risques ainsi identifiés et oriente les missions d'audit et les chantiers de contrôle interne à entreprendre en fonction des stratégies de gestion des risques décidées par le Groupe ou les sociétés qui le composent.

2.3.2.3 - Les activités de contrôle

2.3.2.3/1 - L'audit interne Groupe

Le Risk Manager d'APRIL GROUP coordonne les activités d'audit interne au sein du Groupe. Les missions d'audit sont réalisées par la holding seule ou en collaboration avec différents collaborateurs membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne du Groupe APRIL.

Les plans d'audit interne

Le plan d'audit Groupe annuel est défini par le Risk Manager en relation avec la Direction du Groupe et validé par le Comité d'Audit. Durant l'exercice 2010 le plan d'audit a été validé par le Comité de

Développement Durable réuni en Comité d'Audit. A compter de l'exercice 2011, le Comité d'Audit sera en charge de la validation du plan d'audit.

Le plan d'audit peut, par ailleurs, faire l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles zones de risques relevées ou de demandes spécifiques.

Chaque mission d'audit interne réalisée par le Groupe fait l'objet d'une lettre de mission et d'un programme de travail détaillé. Ces documents sont adressés au dirigeant de la société concernée préalablement à la réalisation de la mission.

Plus généralement, toutes les missions d'audit interne sont réalisées en conformité avec la charte de l'audit interne du Groupe visant à :

- présenter et diffuser les objectifs des missions d'audit interne au sein des sociétés d'APRIL GROUP ;
- définir les responsabilités des différentes parties prenantes au processus d'audit interne d'APRIL GROUP ;
- présenter les modes de fonctionnement de l'audit interne et les modalités pratiques de sa mise en application au sein d'APRIL GROUP.

Les plans d'audit interne élaborés au niveau des pôles ou des sociétés font l'objet d'une communication au Risk Manager et viennent compléter le dispositif de contrôle mis en place au niveau du Groupe.

Les types de missions d'audit interne

On distingue les principaux types de missions suivants :

- **Les missions transversales et thématiques d'optimisation**

Il s'agit ici d'effectuer des audits sur des thèmes précis transverses aux différentes sociétés du Groupe. Ces missions permettent également d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques de gestion au sein du Groupe.

- **Les missions spécifiques**

Elles sont centrées sur des risques potentiels ou avérés identifiés dans une société ou groupe de sociétés (notamment à travers la cartographie des risques). Ces audits peuvent être menés en collaboration avec les auditeurs externes. Par ailleurs, ces missions peuvent également permettre de s'assurer du respect des procédures, des règles et des référentiels du Groupe et de ses sociétés.

- **Les missions de suivi d'intégration**

Elles concernent les sociétés ayant récemment rejoint le Groupe. Ces missions d'audit permettent de vérifier et de compléter la mise en place du dispositif de contrôle interne définies par le Groupe. Les points spécifiques identifiés lors des audits d'acquisition de ces nouvelles sociétés ou durant les premiers mois d'intégration au sein du Groupe font également l'objet, lors de ces missions, d'un suivi et d'éventuelles préconisations complémentaires.

- **Les missions de suivi d'audits**

Ces missions sont essentielles afin de s'assurer de l'avancée du dispositif de contrôle interne et de la mise en place effective des recommandations précédentes.

Restitution des travaux et suivi de la mission

A la fin de chaque mission, un rapport écrit relatif aux investigations menées ainsi que la synthèse des recommandations sont communiqués au dirigeant de la société, au responsable du pôle ainsi qu'à la Direction du Groupe. L'horizon de mise en place de l'action correctrice est laissé à l'appréciation de la société.

Cette approche permet l'appropriation par les entités auditées des points de recommandations soulevés.

Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré à travers les missions de suivi au cours desquelles les points de progrès sont vérifiés par rapport au dernier audit. Le dirigeant de la société

concernée doit s'assurer de la prise en compte des recommandations émises lors des audits internes et rend compte des améliorations qui en résultent lors des Conseils d'administration.

2.3.2.3/2 - Les autres activités de contrôles de 3^{ème} niveau

Au sein d'April Santé Prévoyance, de Mutant Assurances, du pôle APRIL GROUP VIE EPARGNE et du pôle Compagnies d'Assurances du Groupe, une personne dédiée dans chaque structure est responsable du contrôle interne et participe, au travers des missions réalisées en 2010, à assurer la conformité des procédures opérationnelles de la société avec les normes internes ou externes.

2.3.2.4 - Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'une surveillance et d'un examen régulier de son fonctionnement par les différents acteurs décrits plus haut (voir paragraphe 2.3.2.2/1 – les acteurs du contrôle interne). Il s'agit de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs de la société.

Le Risk Manager du Groupe participe aussi à cette veille en collaborant aux échanges de place localement ou au plan national avec les professionnels de la gestion du risque et de l'audit interne.

Il prend en compte les points relatifs au contrôle interne relevés par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mandat.

2.3.2.5 - Diffusion en interne d'informations pertinentes

Cette composante est primordiale pour fédérer l'ensemble des sociétés du Groupe dans une vision commune du contrôle interne et dans l'utilisation de vocabulaire et techniques homogènes.

Le Cercle Risk Management et Contrôle Interne, rassemblant la quinzaine de personnes dédiées totalement ou partiellement à la démarche globale de contrôle interne, s'est réuni trois fois en 2010. Il a pour vocation de diffuser une culture de contrôle interne performante et homogène, d'échanger sur les bonnes pratiques au sein du Groupe ainsi que sur l'actualité réglementaire.

Les principaux thèmes abordés en 2010 ont notamment concerné :

- la centralisation des défaillances de contrôle interne et incidents opérationnels,
- la veille réglementaire dans le cadre de l'identification des risques,
- l'auto-évaluation du contrôle interne : enjeux, atouts, construction du questionnaire et pilotes,
- Solvabilité 2 : les enjeux et étapes clés,
- le nouveau cadre de référence de l'AMF,
- la réalisation des entretiens de cartographie des risques.

L'espace Risques sur l'intranet du Groupe est utilisé depuis 2008 pour diffuser des fiches pratiques sur différents thèmes relatifs au dispositif de contrôle interne et communiquer sur l'évolution de l'environnement réglementaire régissant les activités des sociétés du Groupe. Ces éléments sont accessibles par l'ensemble des collaborateurs disposant de l'intranet APRIL.

2.3.3 Missions réalisées en 2010

Durant l'exercice 2010, cinq sociétés ont fait l'objet de missions d'audit interne par le Groupe. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk Manager du Groupe, 28 missions d'audit interne et 18 missions d'amélioration du contrôle interne ont été menées par les pôles ou sociétés du Groupe.

La répartition de ces missions sur l'ensemble du Groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions effectuées en 2010
Pilotage stratégique et mise en œuvre	9%
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	4%
Relations avec le personnel	10%
Souscription	6%
Revue générale du contrôle interne	14%
Stratégie organisationnelle	6%
Fraude, malveillance et préservation d'actifs	2%
Autres lois et règlements	10%
Fiscalité et comptabilité	15%
Autres types de risques	12%
Outils	12%

Pôles métiers	Répartition des missions effectuées en 2010	
	Audit	Contrôle interne
APRIL GROUP CORPORATE	29%	6%
APRIL DOMMAGES PARTICULIERS	18%	55%
APRIL PREVOYANCE SANTE	21%	
APRIL INTERNATIONAL	14%	17%
COMPAGNIES D'ASSURANCES	18%	22%

En complément, les pôles APRIL PREVOYANCE SANTE, APRIL INTERNATIONAL et APRIL DOMMAGES PARTICULIERS ont conduit chacun une mission pilote sur le projet auto-évaluation du contrôle interne dans l'une des sociétés de leur pôle métier.

2.3.4 L'organisation du contrôle interne relatif aux procédures comptables et à l'information financière

2.3.4.1 - Établissement des comptes consolidés et contrôle des comptes des filiales

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la Direction financière d'APRIL GROUP, sur la base des éléments transmis par les entités et établis sous la responsabilité des dirigeants.

Les données économiques transmises à la Direction financière d'APRIL GROUP par les sociétés composant le Groupe APRIL sont élaborées sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles.

Chaque mois, le dirigeant de chaque filiale adresse au pôle concerné et à la Direction financière du Groupe un rapport d'activité concourant à la compréhension et la validation des données chiffrées communiquées.

Le service consolidation et reporting d'APRIL GROUP effectue mensuellement une analyse critique des indicateurs de gestion communiqués par chacune des sociétés composant le Groupe.

Le service consolidation et reporting effectue une consolidation trimestrielle des situations comptables de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Les informations sont transmises à la société mère sous la forme de liasses de consolidation établies selon les instructions et normes comptables communiquées par le Groupe. A cette occasion, chaque liasse de consolidation fait l'objet d'une revue et d'un examen de cohérence avec les indicateurs de gestion par les contrôleurs financiers des pôles et le service consolidation du Groupe.

Un calendrier annuel de consolidation et de reporting est communiqué en début d'année aux

sociétés. A chaque clôture, des instructions écrites précisent le calendrier des tâches (en particulier les modalités de rapprochement des flux intra-groupe), les points d'actualité comptables qui méritent attention et les procédures de contrôle des informations qui concourent à l'établissement des comptes consolidés du Groupe APRIL.

Le périmètre de consolidation du Groupe est contrôlé par la Direction financière en collaboration avec la Direction juridique et fiscale.

Des procédures spécifiques sont mises en place pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan des sociétés consolidées. Ces procédures incluent notamment l'existence d'un chapitre dédié dans le manuel des normes Groupe, d'un état de reporting obligatoire pour les filiales et une revue critique par le service consolidation et reporting d'APRIL GROUP.

La gestion des placements des compagnies d'assurances du Groupe et de la trésorerie des sociétés du Groupe est internalisée auprès du GIE APRIL Asset Management depuis l'exercice 2009 sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe. Cette organisation contribue à une meilleure gestion de la maîtrise des risques et au renforcement de la cohérence globale de la gestion financière du Groupe. Elle est réalisée en partenariat avec des prestataires qualifiés.

La gestion des placements des compagnies d'assurances est effectuée suivant des mandats de gestion signés avec ces dernières et le suivi est effectué notamment via des comités d'investissement trimestriels. Ces comités suivent l'application des règles définies dans les mandats de gestion et décident des orientations stratégiques en matière d'allocation d'actifs.

Chaque année une intervention du GIE APRIL Asset Management est effectuée en Comité des Assurances afin de présenter la politique de placements et le respect des mandats de gestion, le reporting de performance ainsi que les enjeux à venir en matière de stratégie de placement.

2.3.4.2 - Le processus budgétaire APRIL GROUP

Le processus budgétaire mis en œuvre par APRIL GROUP est animé par la Direction financière Groupe et permet un suivi régulier des résultats de chaque filiale et de réagir rapidement aux variations constatées grâce aux différentes étapes suivantes :

- en octobre de l'année n-1, établissement par les sociétés du Groupe du budget de l'année n sous la responsabilité de leurs dirigeants. Ce budget est élaboré sous le contrôle des Directeurs financiers des pôles ;
- examen critique des budgets: analyse et validation des hypothèses par les contrôleurs financiers des pôles et contrôle de cohérence des données chiffrées par le service consolidation et reporting;
- après chaque consolidation trimestrielle, les sociétés du Groupe effectuent une revue des hypothèses d'élaboration des budgets et actualisent ces données si nécessaire;
- à chaque étape, les budgets et leurs révisions sont consolidés à l'échelle du Groupe par le service consolidation et reporting.

Les budgets établis sous la responsabilité des dirigeants des sociétés composant le Groupe APRIL et leurs révisions sont présentés et examinés au sein des Conseils d'administration ou de surveillance de chaque société.

Le budget consolidé du Groupe et ses révisions sont entérinés par la Direction du Groupe avant examen par le Conseil d'administration.

2.3.4.3 - Les procédures financières et comptables

La Direction financière maintient à jour un manuel de procédures financières et comptables. Ce manuel fait l'objet de mises à jour régulières suivant l'évolution des normes comptables. Il constitue, avec le site intranet du Groupe dédié à la finance, l'outil de base du partage des méthodes et des bonnes pratiques comptables au sein des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la société n'a pas fait l'objet d'une notation financière au cours de l'exercice 2010.

2.3.5 Perspectives pour 2011

Les axes majeurs identifiés en vue du plan d'audit 2011 :

- développement de la coopération entre
 - o le risk management Groupe et le comité d'Audit suite à la mise en place du nouveau schéma de gouvernance en juin 2010,
 - o le Comité d'Audit et le Comité des Assurances, ainsi que les autres organes de gouvernance,
- la mise à jour des cartographies des risques réalisées en 2010 et le renforcement du dispositif de contrôle interne dans la continuité des actions déjà initiées ;
- le développement des outils de gestion des risques et de veille réglementaire mis à disposition des sociétés du Groupe via l'espace Risques de l'intranet ;
- le déploiement de l'auto-évaluation du contrôle interne sur la base de l'expérience conduite avec les trois entités pilotes en 2010 ;
- l'analyse des impacts liés à Solvabilité 2 et plans d'actions inhérents,
- le suivi d'intégration de sociétés ayant rejoint le Groupe ces trois dernières années avec une dimension internationale importante ;

Enfin, tout autre thème ou société du Groupe pourra faire l'objet d'une mission d'audit si cela est jugé nécessaire par la Direction ou le Comité d'Audit.

Les actions réalisées en 2010 et les projets pour l'année 2011 répondent au souci constant d'améliorer la qualité, la cohérence et la maîtrise de nos processus opérationnels et supports partout où ces améliorations sont jugées nécessaires. Ils s'inscrivent dans une démarche globale de contrôle interne et de gouvernance attentive aux évolutions et demandes réglementaires, tout en restant résolument proches des clients et des marchés que servent les différentes entreprises du Groupe.

Fait à Lyon, le 24 février 2011

Le Président du Conseil d'administration

2.4 Rapport des Commissaires aux comptes

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

APRIL GROUP

Société Anonyme
114 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société APRIL GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel Charnavel – Max Dumoulin

Jean-Claude Lemaire - Olivier Rosier

3 – Comptes consolidés APRIL GROUP au 31/12/2010

Etat du résultat global – Compte de résultat

RESULTAT 31 DECEMBRE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.4.1	743 317	812 963
Autres produits d'exploitation	3.5.1	21 112	16 994
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	3.5.2	24 420	18 601
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		788 849	848 558
Charges techniques d'assurance	3.5.3	-271 709	-352 232
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	3.5.4	9 579	7 976
Autres achats et charges externes	3.5.5	-218 272	-211 915
Impôts, taxes		-18 455	-17 551
Charges de personnel	3.5.6	-164 306	-159 225
Dotations aux amortissements		-11 439	-10 671
Dotations aux provisions		-9 244	-9 120
Autres produits et charges d'exploitation		-8 021	-8 396
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		96 982	87 424
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	-276
Autres produits et charges opérationnels	3.5.7	6 193	18 754
RESULTAT OPERATIONNEL		103 175	105 902
Charges de financement		-355	-342
Quote-part dans les entreprises associées			
Charge d'impôt	3.5.8	-30 770	-28 355
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		72 050	77 205
Résultat après impôts des activités abandonnées	3.5.9	7 958	-2 225
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		80 008	74 980
Intérêts minoritaires		346	2 279
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		79 662	72 701
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION		1,77	1,90
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION		1,73	1,88
RESULTAT PAR ACTION	13	1,96	1,79
RESULTAT DILUE PAR ACTION	13	1,92	1,77
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		80 008	74 980
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		4 573	1 929
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		-17 773	24 200
Autres retraitements			3 086
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		6 824	-5 381
Ajustements de reclassement		-2 853	-361
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-9 229	23 473
RESULTAT GLOBAL TOTAL		70 779	98 453
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		745	2 234
Part du groupe dans le résultat global total		70 034	96 219

Les notes en pages 119 à 184 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de situation financière – Bilan Actif

ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
		Actif net	Actif net
Ecarts d'acquisition	6.1	202 111	171 373
Autres immobilisations incorporelles	6.2	29 232	20 228
Immobilisations corporelles	6.3	18 286	19 122
Immeubles de placement		195	201
Placements financiers	6.4	464 675	451 826
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré			
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	6.9	126 324	98 808
Impôts différés actifs	6.5	7 284	5 186
Autres actifs	6.6	5 036	9 718
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		853 143	776 462
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.6	35 661	51 653
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	6.6	45 307	56 092
Créances clients	6.6	116 462	126 984
Créances d'impôt exigibles	6.6	3 619	3 539
Autres créances	6.6	55 516	46 638
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.6/7.4	207 115	167 570
TOTAL ACTIFS COURANTS		463 680	452 476
SOUS TOTAL ACTIF		1 316 823	1 228 938
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1.21		366 016
TOTAL ACTIF		1 316 823	1 594 954

Les notes en pages 119 à 184 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de situation financière - Bilan Passif

PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital social		16 358	16 358
Primes d'émission		12 683	12 683
Réserves consolidées		331 009	298 588
Résultat de la période		79 662	72 701
Ecart de conversion		696	-3 501
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		440 408	396 829
Intérêts minoritaires		3 260	2 937
TOTAL CAPITAUX PROPRES		443 668	399 766
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.9	462 662	454 786
Passifs techniques des contrats d'investissement	6.10		
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	6.10		
Provisions pour risques et charges	6.11	16 222	12 862
Impôts différés passifs	6.5	5 349	5 015
Dettes financières	6.12	6 374	19 998
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		490 607	492 661
Concours bancaires courants	6.13/7.4	20 175	11 524
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.13	14 229	10 762
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	6.13	50 794	60 970
Dettes d'exploitation	6.13	187 784	192 163
Dettes d'impôts exigibles	6.13	8 461	5 484
Autres dettes	6.13	101 105	89 947
TOTAL PASSIFS COURANTS		382 548	370 850
SOUS TOTAL PASSIF		1 316 823	1 263 277
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	1.21		331 677
TOTAL PASSIF		1 316 823	1 594 954

Les notes en pages 119 à 184 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		80 008	74 980
Résultat net des activités abandonnées		7 958	-2 225
RESUTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		72 050	77 205
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	7.1	-17 914	90 813
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultats sur cessions et autres		-7 475	-18 459
Capacité d'autofinancement	7.2	46 661	149 559
Variation du BFR lié à l'activité	7.3	18 469	-43 582
Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées		387 565	185 042
FLUX NETS LIES A L'ACTIVITE		452 695	291 019
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles		-14 982	-11 752
Investissements nets en placements financiers		-11 447	-72 454
Flux nets sur acquisitions de sociétés consolidées		-19 100	-13 926
Flux de trésorerie d'investissement des activités abandonnées		-353 432	-204 836
FLUX NETS LIES AUX INVESTISSEMENTS		-398 961	-302 968
Augmentation de capital liée à l'exercice des stock-options			310
Augmentation de capital liée aux minoritaires dans les sociétés intégrées		823	179
Acquisitions et cessions d'actions propres		-169	58
Dividendes versés			
- aux actionnaires d'APRIL GROUP		-17 852	-14 972
- aux minoritaires des sociétés intégrées		-1 168	-1 446
Variation nette des emprunts		-5 753	-1 819
Flux de trésorerie de financement des activités abandonnées			
FLUX NETS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		-24 119	-17 690
Trésorerie des activités abandonnées		49	-4 978
Incidence des conversions		1 229	681
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	7.4	30 893	-33 936

Les notes en pages 119 à 184 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de variation des capitaux propres

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part Groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/09	16 350	16 034	-11 502	293 395	314 277	3 658	317 935
Opérations sur capital	8	302			310	116	426
Paiements fondés sur des actions				955	955		955
Opérations sur titres auto-détenus			57		57		57
Dividendes				-14 971	-14 971	-1 447	-16 418
Résultat global				96 219	96 219	2 234	98 453
Changement de méthode comptable							
Variation de périmètre				-18	-18	-1 624	-1 642
CAPITAUX PROPRES 01/01/2010	16 358	16 336	-11 445	375 580	396 829	2 937	399 766
Opérations sur capital						823	823
Paiements fondés sur des actions				1 098	1 098		1 098
Opérations sur titres auto-détenus			-169		-169		-169
Dividendes				-17 852	-17 852	-1 168	-19 020
Résultat global				70 034	70 034	745	70 779
Changement de méthode comptable							
Variation de périmètre				-9 532	-9 532	-77	-9 609
CAPITAUX PROPRES 31/12/2010	16 358	16 336	-11 614	419 328	440 408	3 260	443 668

Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2010

Note 3.1 - Principes et méthodes comptables.....	119
Note 3.2 - Evènements significatifs de la période.....	134
Note 3.3 - Périmètre de consolidation.....	136
Note 3.4 - Information sectorielle.....	143
Note 3.5 - Notes sur l'état du résultat net.....	149
Note 3.6 - Notes sur l'état de situation financière.....	154
Note 3.7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie.....	169
Note 3.8 - Transactions avec les parties liées.....	170
Note 3.9 - Rémunération des dirigeants.....	171
Note 3.10 - Gestion des risques financiers et d'assurance.....	171
Note 3.11 - Paiements sur base d'actions.....	180
Note 3.12 - Investissements.....	181
Note 3.13 - Engagements hors bilan.....	182
Note 3.14 - Résultat net et dividendes.....	182
Note 3.15 - Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes...	184
Note 3.16 - Evénements postérieurs à la clôture.....	184

Note 3.1 - Principes et méthodes comptables

3.1.1 Principes comptables généraux

3.1.1.1 - Cadre général.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'APRIL GROUP sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes et amendements IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2010 sont ceux contenus dans les normes, amendements et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire à cette date.

3.1.1.2 - Première application des IFRS

Les principes suivants ont été retenus lors de l'établissement du bilan d'ouverture et des états financiers 2004.

L'application des normes IFRS a été sans impact sur le périmètre de consolidation.

Les acquisitions antérieures à la date de transition n'ont pas été retraitées selon IFRS 3 «regroupement d'entreprises».

Les engagements de rachat des parts des minoritaires de certaines filiales du Groupe n'ont pas été retraités lors de la première publication du bilan d'ouverture, compte tenu de l'impact non significatif sur les comptes des engagements.

Les immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été réévaluées et ont été maintenues au coût historique.

Les actifs et les passifs reconnus en normes françaises et qui ne répondaient pas aux définitions ou critères du référentiel IFRS ont été éliminés en contrepartie des capitaux propres.

Tous les actifs et les passifs qui répondaient aux définitions et critères du référentiel IFRS ont été comptabilisés, y compris ceux qui n'apparaissent pas en normes françaises.

Les amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisés avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités. Les parts de marché ne répondant pas aux définitions et critères de reconnaissance des actifs selon les normes IFRS, elles ont été reclassées en écarts d'acquisition pour leur valeur nette de dépréciation à compter du 1er janvier 2004. Les écarts d'acquisition n'ont pas été amortis mais ont fait l'objet de tests de valeur au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004 dans le cadre de l'établissement des comptes IFRS.

Les placements financiers ont été évalués en juste valeur.

Le retraitement correspondant à la juste valeur des placements financiers de la société Axeria, consolidée à 65 % au 31 décembre 2003 et à 100 % au 31 décembre 2004, a été traité en totalité en part du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'activité assurance voyage est retraité afin de ne retenir que la partie des commissions acquises. Le chiffre d'affaires et les charges externes ont été diminués de la partie des primes d'assurances comptabilisée en produits et en charges dans le référentiel antérieur.

Les états financiers ont été reclassés selon les normes IFRS et notamment IFRS 4 pour les rubriques liées aux activités d'assurance :

- la rubrique « placements des activités d'assurance » contient les placements admis en représentation des provisions techniques des compagnies d'assurances incluses dans le périmètre de consolidation : immobilier de placement, placements financiers, instruments dérivés,
- les créances et les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance ont été présentées sur des lignes distinctes du bilan,
- les provisions techniques ont été comptabilisées brutes de réassurance au passif du bilan sur une ligne distincte des autres natures de provisions,
- la part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques ont été comptabilisées à l'actif du bilan,
- les charges techniques des compagnies d'assurances ont été distinguées des autres natures de charge : sinistres payés, commissions versées aux apporteurs, frais accessoires, variation des provisions techniques brutes de réassurance,
- le résultat de réassurance «charges ou produits nets des cessions en réassurance » apparaît sur une ligne distincte qui reprend les éléments suivants : primes cédées en charges, sinistres cédés en produits, commissions de réassurance reçues en produits, variation des provisions cédées en charges ou en produits selon le sens du solde net.

Les créances et dettes d'impôt ont été scindées entre créances et dettes exigibles et créances et dettes différées.

Les frais d'établissement, les charges à répartir et à étaler ont été annulés en contrepartie des capitaux propres.

Les avantages octroyés aux salariés et dirigeants du Groupe au titre des options de souscription d'action ont été comptabilisés conformément à la norme IFRS 2 «paiement fondé sur des actions ».

3.1.1.3 - Nouvelles normes IFRS

Au 31 décembre 2010, APRIL GROUP applique la révision de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et la version amendée d'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ». Ces deux normes sont d'application prospective aux prises de contrôle effectuées à compter du 1er janvier 2010. En revanche, le Groupe a opté pour le maintien des traitements antérieurs pour les puts sur minoritaires et pour les compléments de prix liés à des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010.

APRIL GROUP a également appliqué l'amendement à IFRS 2 relatif aux transactions cash-settled intra-groupe adoptée par le règlement CE n° 244/2010 du 23 mars 2010 et l'interprétation IFRIC 17, distribution en nature aux actionnaires adoptée par le règlement CE n° 1142/2009 du 26 novembre 2009.

Il convient de rappeler qu'APRIL GROUP avait appliqué par anticipation au 31 décembre 2009 les amendements et interprétations suivants :

- l'interprétation IFRIC 12*, « accords de concessions de services » adoptée par le règlement CE n° 254/2009 du 25 mars 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 16*, « couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » adoptée par le règlement CE n°460/2009 du 4 juin 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 18*, « transfert d'actifs en provenance des clients » adoptée par le règlement CE n° 1164/2009 du 27 novembre 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 15*, « Accords pour la construction d'un bien immobilier » adoptée par le règlement CE n° 636/2009 du 22 juillet 2009 ;

- l'amendement à IAS 32, « Classement des droits de souscriptions émis » adoptée par le règlement CE n° 1293/2009 du 23 décembre 2009 ;
- l'amendement à IAS 39, « Eléments couverts exigibles » adoptée par le règlement CE n° 839/2009 du 15 septembre 2009.

* Normes sans impact pour APRIL GROUP.

3.1.1.4 - Application par anticipation au titre de l'exercice 2010 des normes adoptées par l'IASB non encore approuvées par la CE

APRIL GROUP a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. APRIL GROUP n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur les états financiers des prochains exercices.

3.1.1.5 Changement de méthode comptable

L'application des normes et interprétations citées aux paragraphes 3.1.1.2 et 3.1.1.3. n'a pas d'effet significatif sur les états financiers au 31 décembre 2010.

3.1.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL GROUP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL GROUP exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités sur lesquelles APRIL GROUP exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées en raison de leur taille réduite. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Les transactions internes au Groupe, les comptes réciproques de l'état de situation financière ainsi que les profits internes et distributions de résultats ont été éliminés.

3.1.3 Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis en monnaie locale, qui correspond pour toutes les sociétés du Groupe à la monnaie de fonctionnement.

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes des capitaux propres.

Les postes du résultat global sont convertis au cours de change moyen de la période. Les autres postes des capitaux propres sont convertis au cours historique.

Les mouvements des écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts d'acquisition sur des filiales étrangères sont constatés dans la devise de la filiale.

Les transactions portant sur des éléments monétaires réalisées par les sociétés du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie de présentation sont comptabilisées initialement au cours du jour de la transaction.

Les écarts de change entre le cours de la transaction et le cours du règlement, ou entre le cours de transaction et le cours de clôture, pour les transactions non dénouées à la clôture, sont constatés en résultat.

3.1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS peut nécessiter de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui déterminent certains montants inclus dans ces états financiers.

Les principales estimations portent sur la valorisation des écarts d'acquisition, la mise en œuvre des tests de dépréciations d'actifs et les provisions.

3.1.5 Dispositions spécifiques de présentation

La présentation des comptes consolidés adoptée par le Groupe est une présentation générale intégrant certains agrégats spécifiques à l'assurance afin de tenir compte des spécificités du Groupe APRIL.

Le Groupe APRIL est en effet un groupe de courtage en assurance qui possède également des compagnies d'assurances.

3.1.5.1 - Présentation de l'état de situation financière

L'état de situation financière est présenté par ordre de liquidité croissante intégrant des agrégats spécifiques aux compagnies d'assurance :

- les placements financiers des activités d'assurance qui sont valorisés conformément aux normes IAS 32 et 39,
- les créances d'exploitation sont scindées pour faire apparaître les créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les créances nées des opérations de cessions en réassurance,
- les dettes d'exploitation sont également scindées pour faire apparaître les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les dettes nées des opérations de cessions en réassurance,
- les provisions techniques sont présentées pour leur montant brut de réassurance au passif avec la partie réassurée à l'actif dans le poste « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers »,
- les passifs financiers sont scindés pour différencier les passifs techniques des contrats d'investissement et les dettes financières.

3.1.5.2 - Présentation de l'état du résultat global

Le résultat net est présenté par nature. Il reprend les propositions de la recommandation du CNC 2009-R.03 du 2 juillet 2009 et intègre des agrégats propres aux compagnies d'assurances :

- les charges techniques des contrats d'assurance (cf. note 1.8),
- le résultat de réassurance «charges ou produits nets des cessions en réassurance » (cf. note 3.1.9).

Les produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus et aux résultats de cession des placements des compagnies d'assurances et de la trésorerie d'exploitation des activités de courtage. Ils comprennent également la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par le résultat. Etant directement liés aux activités et au modèle financier du Groupe APRIL, tant pour l'activité d'assurance que pour l'activité de courtage qui génèrent une trésorerie excédentaire, ils sont intégrés dans les « produits des activités ordinaires ».

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le résultat global reprend le résultat net, ainsi que les éléments de résultat suivants comptabilisés directement en capitaux propres :

- les écarts de conversion,
- la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente,
- les ajustements de reclassement et éventuels autres retraitements,
- l'impôt afférent à l'ensemble des retraitements précités.

3.1.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se constitue :

- des commissions d'acquisition qui rémunèrent l'apport d'affaires,
- des commissions de gestion qui rémunèrent la fonction administrative,
- des commissions de développement qui reposent sur les résultats techniques du portefeuille,
- des primes d'assurance brutes de réassurance,
- des primes d'acceptation,
- des prestations de service.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions se rapportant aux primes acquises de la période.

Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Pour les primes liées aux contrats d'assurance, le chiffre d'affaires comprend les primes émises et à émettre acquises à la date de clôture des comptes, nettes d'annulation et brutes de réassurance.

Les primes liées aux contrats d'investissement ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires, seuls les revenus acquis (chargements) sur ces primes le sont.

Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

3.1.7 Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement

Les produits financiers nets de charges regroupent l'ensemble des produits et charges financiers hors coût de l'endettement :

- les revenus financiers des placements des compagnies d'assurances,
- les revenus de placement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie,
- les charges financières liées à ces placements (dont les frais de gestion externes),
- les variations de valeur des placements évalués en juste valeur par contrepartie en résultat,
- les variations de mise en juste valeur des passifs financiers liés aux contrats d'investissement,
- les plus et moins values de cession nettes des dotations et des reprises de provision pour dépréciation.

Le coût de l'endettement correspond essentiellement aux charges financières sur fonds empruntés.

3.1.8 Charges techniques d'assurance

Les charges techniques d'assurance correspondent aux commissions versées aux apporteurs, aux sinistres payés aux assurés, aux frais accessoires et à la variation des provisions techniques brutes de réassurance.

Les frais par destination des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont ventilés par nature au sein de l'état du résultat global conformément au format retenu par le Groupe APRIL.

3.1.9 Charges ou produits nets des cessions de réassurance

Les charges ou produits nets des cessions en réassurance correspondent au solde net :

- des primes cédées, qui constituent des charges,
- des sinistres cédés, qui constituent des produits,
- des commissions de réassurance, qui constituent des produits,
- de la variation des provisions cédées, qui constituent des produits (dotation nette) ou des charges (reprise nette).

3.1.10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges inhabituels, peu fréquents et significatifs définis par la recommandation CNC 2009-R.03 :

- les plus et moins values de cession d'actifs non courants incorporels et corporels,
- les dépréciations d'actifs non courants incorporels et corporels répondant à cette définition, sauf les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition,
- les charges de restructuration significatives,
- les provisions relatives à un litige majeur.

3.1.11 Ecarts d'acquisition

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 étant d'application prospective, les écarts d'acquisition ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables.

A compter du 1er janvier 2010, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition (hors frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation. Ces écarts d'acquisition

constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, pour les acquisitions réalisées depuis la transition aux IFRS. Dans le cadre du bilan de transition, le Groupe avait pris l'option de figer les écarts d'acquisition existant à cette date et de netter les valeurs brutes et amortissements.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis. Au-delà, les variations éventuelles seront constatées en résultat, y compris dans le cas des impôts différés. Les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat sur une ligne spécifique au cours de l'exercice d'acquisition.

Lors d'une prise de contrôle, le Groupe évalue les intérêts minoritaires soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Dans tous les cas, l'impact du rachat de minoritaires après une prise de contrôle est constaté directement en réserves.

Le Groupe a opté pour le maintien des règles antérieures concernant le traitement des puts sur minoritaires (cf. note 1.29).

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'acquisition, en fonction des synergies attendues, aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent au plus petit niveau de suivi par la direction. En pratique, et au regard de l'organisation en place dans le Groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

En application de la norme IAS 36, ils font l'objet de tests de valeur. Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées au paragraphe 3.1.16.2.

3.1.12 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles acquises séparément telles que les logiciels ou les portefeuilles d'assurés.

Les immobilisations incorporelles résultant d'acquisition sont reconnues de manière séparée de l'écart d'acquisition lorsqu'elles sont identifiables, contrôlées par l'entreprise et qu'elles sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes et externes qui contribuent directement à la création ou l'amélioration des performances, sont comptabilisés en tant qu'actif pour autant qu'ils généreront des avantages économiques futurs et qu'ils sont clairement identifiés.

Les autres coûts de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 n'a pas conduit à immobiliser de frais financiers.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation telle que définie ci-dessous ; néanmoins, ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'évènement particulier induisant un risque de perte de valeur (tel qu'énoncé dans la note 3.1.16) ;

- les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production et selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation. Cette dernière est révisée chaque année :

- En courtage, les portefeuilles d'assurés sont amortis proportionnellement à leur taux de renouvellement et sur un maximum de 10 ans.

- Les développements informatiques sont amortis sur une durée comprise entre un an et sept ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

3.1.13 Immobilisations corporelles (hors immeuble de placement)

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Le financement des immobilisations est essentiellement réalisé par autofinancement et il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu. En conséquence, aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs.

Les frais d'entretien et de réparation sont directement enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de ceux permettant une augmentation des performances de l'actif considéré ou de sa durée d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous la déduction le cas échéant de la valeur résiduelle. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée :

- les constructions sont amorties sur une durée maximale de 50 ans,
- les installations générales et les agencements sont amortis sur une durée maximale de 8 ans,
- le matériel de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans,
- le matériel informatique est amorti sur une durée maximale de 3 ans,
- le mobilier de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans.

3.1.14 Immobilier de placement

Conformément à la norme IAS 40, le Groupe a opté pour la valorisation de l'immobilier de placement selon la méthode des coûts amortis, c'est-à-dire en utilisant le coût historique diminué du cumul des amortissements.

3.1.15 Immobilisations en location financement

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la juste valeur si elle est inférieure, lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. La dette associée est inscrite au passif de l'état de situation financière à la rubrique emprunts et dettes financières.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée prévue telle que définie ci-dessus.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition des contrats de financement sont des contrats de location simple. Ils ne sont pas immobilisés.

3.1.16 Pertes de valeur des actifs

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

3.1.16.1 - Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles à durée de vie finie:

Des tests de réalisation sont effectués lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Une perte de valeur est constatée en résultat lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont reprises lorsque les indices de perte de valeur ont disparu.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.

3.1.16.2 - Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et écarts d'acquisition :

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs.

Au regard de l'organisation en place dans le Groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

La valeur d'utilité des actifs est définie en actualisant les flux futurs nets de trésorerie (DCF - Discounted Cash-Flows).

Les flux financiers issus des prévisions d'activité des cinq prochaines années sont actualisés en retenant les hypothèses suivantes :

- un taux sans risque déterminé par référence au taux des emprunts de l'Etat français,
- une prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations,
- un coefficient beta permettant de traduire le risque sectoriel,
- une prime de risque spécifique déterminée en fonction de l'activité de chaque filiale ; on aboutit donc à un taux d'actualisation spécifique variant de 8,8% à 12,8% en fonction des taux définis ci-dessus,

Une valeur terminale est prise en compte en actualisant un flux normatif avec les hypothèses suivantes :

- o taux d'actualisation : idem supra
- o taux de croissance à l'infini défini à 2%, identique pour tous les secteurs.

Des tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini (+/- 1% sur chacun des paramètres) sont également pratiqués.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur nette comptable des actifs affectés à l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité ainsi déterminée. Dans ce cas, la perte de valeur est portée en diminution de la valeur comptable de ces actifs affectés à l'UGT dans l'ordre suivant : en priorité l'écart d'acquisition, puis les actifs incorporels, puis les autres actifs non courants, puis les actifs courants. Les dépréciations ne doivent pas conduire à rendre la valeur nette des actifs inférieure à leur valeur recouvrable propre.

La dépréciation correspondant aux écarts d'acquisition est irréversible (sauf écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence) et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition redeviendrait à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

3.1.17 Placements financiers

Les placements financiers comprennent essentiellement les placements des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance incluses dans le périmètre de consolidation.

Ils sont composés :

- d'actions, d'obligations, d'OPCVM actions ou d'OPCVM obligataires classés dans la catégorie des « actifs disponibles à la vente ». Ces placements financiers sont valorisés à leur juste valeur et les variations des gains et pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Lors de la vente, les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat ;
- d'OPCVM de trésorerie classés dans la catégorie « titres détenus à des fins de transaction ». Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés directement en résultat.

Les OPCVM de trésorerie classés en placements des activités d'assurance ne sont pas détenus à plus de 20% du fait des contraintes de gestion mises en place par le Groupe.

Aucun actif financier n'est classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM).

La juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments financiers à la clôture de l'exercice.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en trois catégories (cf. note 3.6.4.3), selon une hiérarchie de détermination de la juste valeur.

La très grande majorité des instruments financiers détenus en portefeuille est cotée sur un marché officiel, réglementé ou assimilé. La juste valeur correspond alors au dernier cours connu à la date de clôture de l'exercice ou à la dernière valeur liquidative publiée pour les OPCVM.

Dans quelques cas particuliers rares ou en l'absence de cotation, la juste valeur peut correspondre à une évaluation de l'émetteur ou réalisée par des contributeurs.

Comptabilisation :

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans ses comptes dès qu'il devient partie au contrat. La date de comptabilisation correspond à la date d'engagement des opérations. Les frais d'acquisition des placements financiers sont directement passés en charges au cours de l'exercice car ne représentant pas une valeur significative tant individuellement que dans leur ensemble.

Dépréciation :

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par le résultat font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou prolongée, les dépréciations liées aux « actifs disponibles à la vente » sont constatées en résultat.

Une dépréciation des titres en moins-value depuis plus de six mois ou en moins-value de plus de 20% à la clôture est enregistrée pour les actions et OPCVM non consolidés classés en « actifs disponibles à la vente ». Le taux de 20% peut être porté à 30% en cas de volatilité significative des marchés. Le taux retenu en 2010 a été de 20%.

En ce qui concerne les instruments de dettes classés en « actifs disponibles à la vente », APRIL GROUP procède à une analyse des critères suivants afin d'identifier les indications objectives de perte de valeur :

- difficultés financières ou probabilité de faillite des émetteurs,
- défaut de paiement des intérêts ou du principal.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du titre concerné et son cours à la date d'arrêt. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés, en l'absence de valeur de marché, le montant de la dépréciation s'apprécie par rapport à la valeur d'utilité du titre. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers adaptés à la situation du titre concerné.

Ces pertes de valeur sont comptabilisées directement en résultat.

- Pour les instruments de dette : si la juste valeur de l'instrument augmente ultérieurement du fait d'évènements survenant après la dépréciation, la reprise s'effectue par le résultat.
- Pour les instruments de capitaux propres : les pertes de valeur constatées sur ces instruments ne sont reprises en résultat qu'à l'occasion de la cession dudit instrument.

3.1.18 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Aucun instrument financier à terme ni aucune opération de couverture n'est utilisé.

3.1.19 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées

Les créances nées d'opérations d'assurance sont constituées de Primes Acquisées Non Emises (PANE) ainsi que des primes émises non encaissées, déduction faite des annulations de primes.

Le montant des PANE est calculé à chaque clôture afin de rattacher à la période considérée les primes acquises à cette période.

3.1.20 Créances nées des opérations de cessions en réassurance

Les créances nées des opérations de cessions en réassurance sont constituées des sommes à recouvrer des réassureurs : sinistres en attente de remboursement et commissions à recevoir.

3.1.21 Actifs et passifs destinés à la vente dont ceux relatifs à des abandons d'activité

Cette catégorie comprend les actifs, notamment des activités destinées, avec une assurance suffisante, à être cédées ou abandonnées dans les douze mois qui suivent. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actif et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés au bilan dans des postes d'actifs et de passifs séparés. Les comptes de passifs (hormis les fonds propres) des filiales destinées à être cédées sont comptabilisés séparément au passif du bilan consolidé, sans compensation avec les actifs.

Dans le cas d'un abandon d'activité représentant soit une ligne de métier, une zone géographique principale et distincte ou une filiale acquise uniquement dans l'optique de la revendre, la contribution après impôt est comptabilisée sur une ligne particulière du compte de résultat. A des fins de comparabilité, les mêmes principes sont appliqués dans la présentation du compte de résultat des exercices précédents présenté dans la rubrique « impact sur le résultat des variations de périmètre ». Ce poste séparé comprend également la plus ou moins value après impôt enregistrée lors de la cession de l'activité à la date de la perte de son contrôle.

3.1.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les parts d'OPCVM de trésorerie autres que celles détenues par les compagnies d'assurance et les sociétés de réassurance enregistrées en placements financiers (cf. note 3.1.17).

Il s'agit de placements à très court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur.

Les placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement ».

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

3.1.23 Créances clients

Les créances clients regroupent les appels de primes en attente de règlement émis par les sociétés de courtage d'APRIL GROUP ainsi que des créances relatives aux prestations de services.

Les primes appelées ne sont comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie et non à la date d'envoi des appels de primes lorsque celle-ci est antérieure.

Une provision pour dépréciation des comptes clients peut être comptabilisée pour la quote-part des commissions afférentes aux primes des assurés radiés pour non-paiement de prime.

Cette quote-part est calculée sur la base des résultats historiques obtenus sur les opérations de recouvrement contentieux effectuées sur ces assurés radiés.

3.1.24 Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques issues des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont comptabilisées brutes d'opérations de réassurance au passif de l'état de situation financière, la partie réassurée étant comptabilisée à l'actif dans la rubrique « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ». Ces provisions techniques sont déterminées sur des bases statistiques et actuarielles, conformément au Code des assurances et en utilisant notamment les lois de maintien en incapacité et invalidité annexées à ce Code.

3.1.25 Tests de suffisance du passif pour les compagnies d'assurances du Groupe

Lors de chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque compagnie d'assurances consolidée pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base des critères communs en tenant compte de la manière dont ils ont été acquis, dont ils sont gérés et dont leur rentabilité est mesurée.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

3.1.26 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques et charges sont actualisées, le cas échéant, lorsque l'impact est significatif.

3.1.27 Engagements envers le personnel

Les avantages à court terme qui sont dus dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer.

Ces montants sont provisionnés dans les comptes sur une base non actualisée.

Les engagements du Groupe, résultant de régimes à prestations définies, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées telle que définie dans la norme IAS 19. Les engagements du Groupe concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite non financés sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement du taux d'actualisation, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services passés est pris directement en résultat dès lors que les droits à prestations sont acquis. Dans le cas contraire, ils sont amortis sur la durée moyenne estimée d'acquisition des droits.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite financés le sont via un contrat Groupe d'assurance sur la vie, conclu avec la compagnie Axeria Vie. Jusqu'à la cession de cette société fin 2010, ce contrat avait été considéré comme non éligible au regard de la norme IAS 19 et n'entraînait dès lors pas compensation entre dette actuarielle et actifs de couverture. La sortie d'Axeria Vie du périmètre de consolidation éteint l'obligation de décompensation de l'actif et du passif.

Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges, pour la partie nette de la juste valeur des fonds, et nette des coûts des services passés différés.

3.1.28 Passifs financiers

Les passifs financiers correspondent aux éléments suivants :

- soit à une obligation contractuelle de remettre à une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier,
- soit à un contrat qui sera ou qui pourra être dénoué en actions propres de l'entreprise,
- soit aux contrats d'investissement.

Le Groupe comptabilise les passifs financiers lorsqu'il devient partie au contrat c'est-à-dire à la date d'engagement des opérations.

Les passifs financiers du Groupe sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, à l'exception des engagements d'achats des intérêts minoritaires (cf. note 1.29) et des contrats d'investissement, car l'impact de l'utilisation de la méthode du coût amorti n'est pas significatif.

Les contrats d'investissement sont évalués à leur valeur de marché. Leur mise en juste valeur est comptabilisée directement en résultat.

3.1.29 Engagements d'achats des intérêts minoritaires

A l'occasion de la prise de contrôle de sociétés intégrées au périmètre de consolidation au 31 décembre 2010, APRIL GROUP ou ses filiales consolidées ont dans certains cas, octroyé des engagements d'achat et des options de vente portant sur les quotes-parts de capital détenues par les actionnaires minoritaires de ces sociétés.

En ce qui concerne les engagements liés à des prises de contrôle antérieures au 1er janvier 2010, le Groupe a opté pour le maintien des traitements antérieurs. Ainsi la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres, ainsi que toute variation ultérieure, sont comptabilisés en écart d'acquisition pour les engagements contractés avant le 1er janvier 2010.

En ce qui concerne les engagements liés à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, et en l'absence de précision dans IFRS 3 révisée, et d'une interprétation de l'IFRIC, APRIL GROUP a opté pour la comptabilisation de la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres, ainsi que toute variation ultérieure, en diminution des capitaux propres (part du groupe).

Les formules d'évaluation des clauses de rachat des parts détenues par les actionnaires minoritaires des filiales consolidées sont basées sur les performances économiques de ces sociétés à la date d'exercice de l'option. Les formules utilisées dépendent des conditions de chaque pacte d'actionnaires, et retiennent généralement des critères de rentabilité et de développement. Ces options sont généralement exerçables après un différé de plusieurs années et dans un intervalle de temps fixé dès l'acquisition.

Pour les engagements contractés avant le 1er janvier 2010, la méthode suivante était retenue :

- les engagements qui prenaient effet au cours des 3 années suivant la date d'établissement de la clôture ou de la situation intermédiaire étaient évalués et comptabilisés par APRIL GROUP,
- les engagements qui prenaient effet au-delà de cette période n'étaient pas comptabilisés mais présentés en note 3.12 - Engagements hors bilan.

Pour les engagements liés à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, les engagements seront désormais évalués et comptabilisés.

Le traitement retenu est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des normes IFRS et de leurs interprétations.

3.1.30 Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sont constatés seulement si leur récupération est considérée comme probable. Ils ne sont pas actualisés.

La Loi de Finance 2010, votée le 30 décembre 2009, a remplacé la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Dans l'attente d'une position de l'ANC, saisie sur le sujet, le Groupe APRIL a opté pour le maintien de la comptabilisation de la CVAE comme la CFE en charges opérationnelles.

3.1.31 Paiements en action

Les membres du personnel et les dirigeants du Groupe peuvent bénéficier d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Seuls les plans octroyés à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Les plans antérieurs restent non évalués et ne sont pas comptabilisés.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Pour chaque plan, la valeur de l'option a été déterminée à partir du modèle de Merton, considéré comme une référence par les intermédiaires de marché en matière de valorisation des options.

Le calcul intègre les paramètres suivants :

- le prix d'exercice,
- la durée d'acquisition,
- le prix actuel de l'action sous-jacente,
- la volatilité attendue,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque sur la durée d'acquisition.

La valeur de l'option est figée à la date d'attribution dans le cas de dénouement en actions. Elle est comptabilisée linéairement sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits. La probabilité de présence est mise à jour à chaque date de clôture, jusqu'à la date d'acquisition des droits.

Certaines options sont conditionnées à des objectifs de performance qui sont généralement des conditions cumulatives sur l'augmentation du chiffre d'affaires et la croissance de la marge brute de la société et/ou du pôle du bénéficiaire des stocks options, ces conditions étant à réaliser au plus tard à la clôture de l'année précédant l'attribution définitive des stocks options. Ces objectifs sont assimilés à des conditions d'acquisition. Ainsi, la valorisation de ces options intègre une probabilité d'atteinte de ces objectifs, mise à jour à chaque clôture, jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, soit à l'issue d'une période de cinq ans, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés tant pour les options que pour les attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges de personnel en contrepartie des réserves consolidées.

Il n'existe pas d'autre paiement en actions au sein du Groupe.

3.1.32 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact sur le résultat (frais, dépréciation, plus ou moins value de cession des actions propres) est directement imputé en réserves de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de la période

3.1.33 Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date de l'état de situation financière est ajustée, respectivement à la baisse et la hausse, lorsque des événements postérieurs à la clôture, mais en lien avec un fait générateur antérieur à la clôture, altèrent de manière significative les montants de l'état de situation financière. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements n'ayant pas d'incidence sur les comptes sont présentés dans les notes annexes.

Note 3.2 - Evènements significatifs de la période

3.2.1 Acquisitions de sociétés

GDA

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 13 septembre 2010 à l'achat de 100% de la société holding GDA (General De Asistencia Uruguay) qui contrôle les sociétés sud-américaines composant le réseau Coris. L'ensemble de ces filiales a été consolidé au 1^{er} octobre 2010.

Sogescou

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 4 octobre 2010 à l'achat de 97,2% de Sogescou, société de courtage spécialisée dans l'affacturage et l'assurance crédit pour les entreprises. L'opération intègre la société Socafac, détenue à 50% par Sogescou et spécialisée dans la couverture de risques liés à l'assurance crédit dans le secteur de l'énergie et l'industrie pétrolière. Ces sociétés ont été consolidées au 1^{er} octobre 2010.

3.2.2 Prises de participations complémentaires

ASSURDOM

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 22 janvier 2010 au rachat de 28,45% d'ASSURDOM, portant sa participation à 100%.

APRIL Insurety

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 18 mars 2010 au rachat de 30% d'April Insurety, portant sa participation à 100%.

ASSINCO

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 2 avril 2010 au rachat de 20% d'ASSINCO, portant sa participation à 100%.

APRIL Marine

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 8 avril 2010 au rachat de 12,5% d'APRIL Marine, portant sa participation à 100%.

Assur-Londres

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 13 avril 2010 au rachat de 40% d'Assur-Londres, portant sa participation à 100%.

APRIL Dierrevi

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 26 mai 2010 au rachat de 20% d'APRIL Dierrevi, portant sa participation à 100%.

APRIL Yacht

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 12 avril 2010 au rachat de 30% d'APRIL Yacht, portant sa participation à 100%.

Filiales du groupe SANO Concept

SANO Concept Holding a procédé au rachat de 5% de Vision Beratungs, de 50% de ScoreLife DD Chablais, de 4% de Vision Conseil et de 5% de Scorefive.

Moral Caraibes

APRIL DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 5 juin 2010 au rachat de 10% de Moral Caraibes, portant sa participation à 100%.

APRIL Financial Services

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 27 juillet 2010 au rachat de 16% d'APRIL Financial Services, portant sa participation à 100%.

APRIL Entreprise Crédit

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 31 août 2010 au rachat de 30% d'APRIL Entreprise Crédit, portant sa participation à 100%.

CORIS International

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 14 septembre 2010 au rachat de 34% de Coris International, portant sa participation à 100%.

Canada Worldwide

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 15 novembre 2010 au rachat de 14% de Canada Worldwide (opération à effet 1^{er} octobre 2010), portant sa participation à 100%.

Le montant total des investissements s'est élevé à 34,3 M€ au titre l'exercice 2010, et a été réglé en trésorerie.

3.2.3 Cession d'activité

APRIL Solutions

APRIL GROUP CORPORATE a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société APRIL Solutions au groupe CWI le 1^{er} mars 2010. La société a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2010.

Branche Epargne

APRIL GROUP a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Axeria Vie au groupe Crédit Agricole Assurances le 28 décembre 2010, date à laquelle la société a été déconsolidée.

Le montant total des cessions s'est élevé à 40 M€ au titre l'exercice 2010, et a été payé en trésorerie.

3.2.4 Réorganisation

Fusion GI2A – CGCA

La société GI2A a absorbé par voie de fusion la société CGCA en date d'effet du 1^{er} janvier 2010. La société a ensuite été renommée APRIL Partenaires.

Fusion CIARE – Haussmann Conseils - Sepcofi

La société CIARE a absorbé par voie de fusion les sociétés Haussmann Conseils et Sepcofi en date d'effet du 1^{er} janvier 2010. La société a ensuite été renommée APRIL Entreprise Lyon.

Fusion APRIL Marketing Solutions – APRIL Santé Prévoyance

La société APRIL Santé Prévoyance a absorbé par voie de fusion la société APRIL Marketing Solutions en date d'effet du 1^{er} juillet 2010.

Fusion APRIL Premium – APRIL Partenaires

La société APRIL Partenaires a absorbé par voie de fusion la société APRIL Premium en date d'effet du 31 décembre 2010.

Fusion Allo Assurances – Mutant Assurances

La société Mutant Assurances a absorbé par voie de fusion la société Allo Assurances en date d'effet du 31 décembre 2010.

Fusion APRIL Partenaires Pro – Assinco Partenaires

La société Assinco Partenaires a absorbé par voie de fusion la société APRIL Partenaires Pro en date d'effet du 31 décembre 2010. La société a ensuite été renommée APRIL Entreprise Est.

Fusion ASSINCO Caraïbes – Sogagia Caraïbes

La société ASSINCO Caraïbes a absorbé par voie de fusion la société Sogagia Caraïbes en date d'effet du 31 décembre 2010.

Assurtis

L'activité du réseau de franchise Assurtis est en cours de cessation. Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat est présenté sur une seule ligne « Résultat des activités abandonnées ».

3.2.5 Evolutions réglementaires

Deux éléments sont principalement à noter :

- la réforme des retraites : APRIL GROUP a appliqué l'article 26 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites qui prévoit le traitement des contrats collectifs pour lesquels la durée de couverture des garanties est impactée. Le complément de provision liée à la génération 1951 a donc été imputé sur le résultat. Dès le 1er janvier 2011, la recommandation ANC n° 2011-01 du 03/02/2011 qui préconise de comptabiliser le supplément de provision en résultat avec possibilité de l'étaler jusqu'à fin 2015 sera mise en œuvre ;
- la taxation de la réserve de capitalisation : APRIL Group a appliqué l'article 23 de la Loi de Finances 2011 (publiée au JO du 30 décembre 2010) qui prévoit la mise en place d'une taxe exceptionnelle de 10%, dite « exit tax », appliquée sur le stock de la réserve de capitalisation au 1er janvier 2010 et imputée sur le résultat dans le cadre des comptes consolidés. L'arrêté du 30 décembre prévoit également que les dotations et reprises de la réserve de capitalisation sont désormais fiscalisées. Les impôts différés qui avaient été antérieurement constitués au titre de la réserve de capitalisation ont été annulés par le résultat.

Note 3.3 - Périmètre de consolidation

3.3.1 Variations de périmètre

Les variations de périmètre entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- consolidation par intégration globale du groupe Flexitrans à compter du 1^{er} janvier 2010,
- consolidation par intégration globale de la société Sogescan, et par intégration proportionnelle de sa filiale Socafac à compter du 1^{er} octobre 2010,
- consolidation par intégration globale de la société GDA et de ses filiales à compter du 1^{er} octobre 2010,
- déconsolidation de la société APRIL Solutions à compter du 1^{er} janvier 2010,
- déconsolidation de la société Axeria Vie et ses filiales APRIL Patrimoine et ISR Courtage à compter du 28 décembre 2010.

Identification des entreprises consolidées

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010	% INTERET 2009	% CONTROLE 2009	METHODE DE CONSO 2009
APRIL GROUP (holding)	Lyon / 377 994 553	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
ACTIVASSUR	Paris / 514 276 823	50%	50%	IP	N/A	N/A	NC
AHM	New York	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AI DISTRIBUZIONE	Italie	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC
ALP PREVOYANCE	Lyon /338 399 439	66%	66%	IG	66%	66%	IG
AMC	Pointe-à-Pitre /438 072 746	100%	100%	IG	90%	100%	IG
APRIL ASSET MANAGEMENT (GIE)	Lyon / 510 757 743	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL BRAND DEVELOPMENT CENTER (GIE)	Lyon / 484 630 579	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL CEE DEVELOPMENT	Budapest	80%	80%	IG	80%	80%	IG
APRIL CONSEILS	Lyon / 437 915 812	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL COURTAGE (GIE)	Lyon / 499 104 909	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL DEVELOPPEMENT IARD (GIE)	Lyon / 503 518 839	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL DIERREVI	Milan	100%	100%	IG	80%	80%	IG
APRIL DOMMAGE PARTICULIERS	Lyon / 428 699 417	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE	Paris / 343 817 219	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE CREDIT	Lyon / 493 473 979	100%	100%	IG	70%	70%	IG
APRIL ENTREPRISE EST	Strasbourg / 648 501 864	100%	100%	IG	80%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITES	Bergheim / 479 051 088	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE IMMOBILIER	Lyon / 442 444 782	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE PREVOYANCE	Lyon / 493 481 816	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE SERVICES AUTOMOBILES	Levallois Perret / 333 800 811	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL ENTREPRISE LYON	Lyon / 950 398 131	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL FINANCIAL SERVICES	Munich	100%	100%	IG	84%	84%	IG
APRIL GAMMA	Lyon / 501 273 536	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL GENC	Istanbul	60%	60%	IG	60%	60%	IG
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Lyon / 490 175 205	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL IBERIA	Madrid	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL INSURETY CORPORATE SERVICES	Bristol	100%	100%	IG	70%	100%	IG
APRIL INTERNATIONAL	Lyon / 423 412 808	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL IRELAND	Irlande	100%	100%	IG	70%	100%	IG
APRIL ITALIE	Milan / CF 1286540153	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MARINE	La Roche Sur Yon / 390 440 725	100%	100%	IG	87,5%	87,5%	IG
APRIL MEDIBROKER	Newcastle	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MEDITERRANEAN	Malte / C 43042	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MOBILITE	Paris / 309 707 727	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL MOTO	Tours / 397 855 867	75%	75%	IG	75%	75%	IG
APRIL NORTH AMERICA	Montréal	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL OGB	Varsovie	70%	70%	IG	70%	70%	IG
APRIL OMEGA	Lyon / 501 273 734	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PARTENAIRES	Fougères / 349 844 746	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL PCLS	Varsovie	70%	100%	IG	70%	100%	IG
APRIL PORTUGAL	Lisbonne / 508 540 887	100%	100%	IG	100%	100%	IG

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010	% INTERET 2009	% CONTROLE 2009	METHODE DE CONSO 2009
APRIL PREVOYANCE SANTE	Lyon / 428 979 629	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SANTE	Lyon / 388 138 398	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SANTE PREVOYANCE	Lyon / 428 702 419	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SERVICES (GIE)	Limonest / 498 451 491	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SIGMA	Lyon / 501 273 825	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL SOLUTIONS ENTREPRISES	Lyon / 493 113 708	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Lyon / 419 399 480	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
APRIL UK	Bristol	100%	100%	IG	70%	70%	IG
APRIL VIE CONSEIL	Lyon / 501 273 502	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL WAF	Lyon / 501 273 403	100%	100%	IG	100%	100%	IG
APRIL YACHT	San Remo	100%	100%	IG	70%	70%	IG
ARIS	Levallois Perret / 378 004 493	50%	50%	IG	50%	50%	IG
AS CONSEIL ET AUDIT	Saint Etienne / 483 528 691	49%	49%	IG	49%	49%	IG
ASPA (GIE)	Saint Denis (93) / 351 484 118	100%	100%	IG	80%	100%	IG
ASSINCO	Saint Denis (93) / 722 069 226	100%	100%	IG	80%	80%	IG
ASSINCO CARAIBES	Baie Mahault (Réunion)/ 337 603 286	99,9%	99,9%	IG	79,91%	99,9%	IG
ASSINCO CARAIBES MARTINIQUE	Fort de France / 432 487 338	100%	100%	IG	80%	100%	IG
ASSINCO O.I.	Saint Denis (Réunion) / 452 500 978	100%	100%	IG	80%	100%	IG
ASSINCO O.I. (GIE)	Saint Denis (Réunion)	100%	100%	IG	80%	100%	IG
ASSISTANCE CORIS SERBIE	Serbie	49%	100%	IG	32,34%	100%	IG
ASSISTANCE CORIS SLOVENIE	Slovénie	49%	49%	IG	32,34%	49%	IG
ASSISTANCE CORIS VARSOVIE	Varsovie	100%	100%	IG	66%	100%	IG
ASSUR LONDRES	Paris / 778 149 922	100%	100%	IG	60%	60%	IG
ASSURDOM	Le Port (Réunion) / 384 944 740	100%	100%	IG	71,55%	71,55%	IG
ASSURTIS	Paris / 483 108 775	55%	55%	IP	55%	55%	IP
AXERIA IARD	Lyon / 352 893 200	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA INSURANCE COMPANY	Londres	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA LIFE INTERNATIONAL	Malte	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA PREVOYANCE	Lyon / 350 261 129	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AXERIA RE	Malte / C 43228	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CANADA WORLDWIDE	Montréal	100%	100%	IG	86%	86%	IG
CANNASUR	Lyon / 415 065 432	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CARISCO	Saint Denis (93) / 382 994 572	100%	100%	IG	80%	100%	IG
CHATEAUDUN (GIE)	Paris / 479 390 841	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CICP	Paris / 479 784 407	100%	100%	IG	66%	100%	IG
CORAM ADVANTAGE	Argentine	50%	50%	IG	N/A	N/A	NC
CORAM URUGUAY	Uruguay	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC
CORIS ASSISTANCE	Paris / 429 133 580	100%	100%	IG	66%	100%	IG
CORIS BELGIUM	Belgique	100%	100%	IG	66%	100%	IG
CORIS BRASIL	Brésil	85%	85%	IG	N/A	N/A	NC
CORIS BULGARIA	Bulgarie	51%	51%	IG	33,66%	51%	IG
CORIS CHILE	Chili	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC
CORIS COLOMBIA	Colombie	75%	75%	IG	N/A	N/A	NC
CORIS d.o.o. CROATIE	Croatie	65,83%	100%	IG	43,45%	100%	IG
CORIS GUARD BIELORUSSIE	Biélorussie	70%	70%	IG	46 ,20%	70%	IG
CORIS HUNGARY	Hongrie	95%	95%	IG	62,70%	95%	IG
CORIS INTERNATIONAL	Paris / 342 640 422	100%	100%	IG	66%	66%	IG

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010	% INTERET 2009	% CONTROLE 2009	METHODE DE CONSO 2009
CORIS KIEV	Kiev	99,82%	99,82%	IG	65,88%	99,82%	IG
CORIS MOSCOU	Moscou	100%	100%	IG	66%	100%	IG
CORIS ROUMANIE	Roumanie	99,99%	99,99%	IG	65,99%	99,99%	IG
CORIS SUISSE S.A	Suisse	82%	82%	IG	54,12%	82%	IG
CORIS TLRE	Irlande	100%	100%	IG	66%	100%	IG
CORIS TURQUIE	Turquie	100%	100%	IG	66%	100%	IG
CORIS URUGUAY	Uruguay	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC
CORIS USA	Etats Unis	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC
CORIS VILNIUS	Vilnius	100%	100%	IG	66%	100%	IG
CORIS ZASTUPANJE	Croatie	65,83%	100%	IG	43,45%	100%	IG
CORPORACION CORIS MEXICO	Mexique	98%	98%	IG	N/A	N/A	NC
CRS ARGENTINA	Argentine	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC
ESCAPADE	Sainte Croix (Canada)	60%	60%	IG	60%	60%	IG
FLEXITRANS	Perpignan / 499 808 566	69,3%	99%	IG	N/A	N/A	NC
GDA URUGUAY	Uruguay	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC
H&S ASSURANCES	Suisse	28,05%	51%	IG	28,05%	51%	IG
INTER MAS	Perpignan / 494 392 681	70%	100%	IG	N/A	N/A	NC
JUDICIAL	Melun / 392 419 214	88%	88%	IG	88%	88%	IG
LE FRANCE	Paris / 422 630 707	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LE SPAIN	Madrid	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LE TITLE GROUP LTD	Londres	100%	100%	IG	100%	100%	IG
MANCINI ASSURANCES	Saint Denis (Réunion) / 310 863 501	100%	100%	IG	80%	100%	IG
MARTINE SABLE ASSURANCES	Perpignan / 305 334 823	70%	100%	IG	N/A	N/A	NC
MAS HOLDING	Perpignan / 501 193 932	70%	70%	IG	N/A	N/A	NC
MEDBROKER	Pologne	49%	70%	IG	49%	70%	IG
MGR MUTANT	Lyon / 443 939 814	100%	100%	IG	100%	100%	IG
MIC COLOMBIA	Colombie	75%	75%	IG	N/A	N/A	NC
MICRORESO (GIE)	Rochefort sur Mer / 403 656 846	100%	100%	IG	100%	100%	IG
MORAL CARAIBES	Pointe-à-Pitre / 390 397 172	100%	100%	IG	90%	90%	IG
MUTANT ASSURANCES	Lyon / 350 379 251	100%	100%	IG	100%	100%	IG
MUTASSUR	Saint Denis (Réunion) / 492 760 574	100%	100%	IG	71,55%	100%	IG
PAPILLON	Lyon / 505 160 432	100%	100%	IG	100%	100%	IG
REASSUR	Lyon / 505 159 855	100%	100%	IG	100%	100%	IG
REUNION ASSURANCES SUD	Saint Denis (Réunion) / 419 592 290	100%	100%	IG	80%	100%	IG
RISK	Perpignan / 502 855 588	70%	100%	IG	N/A	N/A	NC
SANO CONCEPT	Lausanne	55%	100%	IG	55%	100%	IG
SANO CONCEPT DEUTSCHE SCHWEIZ	Lausanne	55%	100%	IG	55%	100%	IG
SANO CONCEPT HOLDING	Lausanne	55%	55%	IG	55%	55%	IG
SANO CONCEPT INTERNATIONAL	Veyvet (Suisse)	27,5%	50%	IG	27,5%	50%	IG
SANO FRANCE	Lyon / 501 273 700	55%	100%	IG	55%	100%	IG
SASCO	Annecy / 377 974 555	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SCORE CALL	Tunisie	54,45%	99%	IG	54,45%	99%	IG
SCORE LIFE	Lausanne	55%	100%	IG	55%	100%	IG
SCORE LIFE DD CHABLAIS	Vevey (Suisse)	55%	100%	IG	27,5%	50%	IG
SCORE LIFE DEUTSCHSCHWEIZ	Suisse	55%	100%	IG	N/A	N/A	NC
SCORE LIFE NORD VAUDOIS	Suisse	28,05%	51%	IG	28,05%	51%	IG
SCOREFIVE	Lausanne	30,80%	56%	IG	28,05%	51%	IG
SI SCORE IMMO	Lausanne	55%	100%	IG	55%	100%	IG
SOCAFAC	Paris / 400 093 027	48,6%	50%	IP	N/A	N/A	NC
SOGAGIA	Saint Denis (93) / 391 491 248	100%	100%	IG	80%	100%	IG
SOGESCAU	Paris / 331 368 290	97,2%	97,2%	IG	N/A	N/A	NC
SOLUCIA PJ	Lyon / 481 997 708	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SUISSE CALL	Tunisie	54,45%	99%	IG	54,45%	99%	IG

SOCIETE	SIEGE / N° IDENTIFICATION	% INTERET 2010	% CONTROLE 2010	METHODE DE CONSO 2010	% INTERET 2009	% CONTROLE 2009	METHODE DE CONSO 2009
TMS CONTACT	Paris / 384 706 941	99,86%	99,86%	IG	99,86%	99,86%	IG
UNIVERSITE APRIL	Lyon / Association	100%	100%	IG	100%	100%	IG
VISION BERATUNGS	Sierre (Suisse)	30,25%	55%	IG	27,5%	50%	IG
VISION CONSEIL	Sierre (Suisse)	29,76%	54,11%	IG	27,5%	50%	IG
WELCOME USA	Etats Unis	100%	100%	IG	N/A	N/A	NC

IG : Intégration globale / IP : Intégration proportionnelle / ME : Mise en équivalence / NA : Non Applicable / NC : Non Consolidée

3.3.2 Filiales non consolidées

Conformément aux principes et méthodes comptables appliqués, les participations suivantes n'ont pas été consolidées en raison de leur taille réduite. Leur consolidation n'aurait pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

DENOMINATION (date des états financiers) SIEGE SOCIAL	Capital Capitaux Propres Prêts et avances	% intérêt du groupe Dividendes	Val. brute titres Val nette titres	Chiffre d'affaires Résultat Exploit° Résultat Net
PARTICIPATIONS - 10% à 50%			K€	
PROVENCALE DE PATRIMOINE (1)	49 K€	20%	10	129 K€
Le Pujol III - 13390 AURIOL	4 K€		0	-34 K€
				-45 K€
CLARIX Secura AG (31/12/09)	100 KCHF	100%	104	467 KCHF
Laurenzenvorstadt 11 - 5000 AARAU - Suisse	161 KCHF		104	16 KCHF
				9 KCHF
APRIL RISK Solutions	200 KBGN	50,4%	60	Non applicable
SOFIA - Bulgarie	200 KBGN		60	
TOTAL BRUT / NET			174 / 164	

(1) Dernières données disponibles

La plus grande partie de la trésorerie des sociétés du Groupe est placée dans le FCP APRIL Trésorerie, code ISIN FR0010046789. Seules les sociétés du Groupe APRIL détiennent des parts d'APRIL Trésorerie.

Cet OPCVM ne contient aucune dette et est principalement investi dans des OPCVM non dédiés sans jamais en détenir une part significative ni influencer sur leur gestion.

En conséquence, APRIL Trésorerie est consolidé par sa mise en juste valeur par le résultat dans les comptes consolidés. La valorisation de ce FCP est quotidienne et son degré de liquidité est total.

Ce FCP est classé en « Trésorerie et équivalent de trésorerie ».

3.3.3 Impact sur le résultat des variations de périmètre

L'état du résultat net présenté ci-dessous est établi afin de mesurer l'impact des acquisitions de la période sur un exercice complet. Il ne constitue pas un état du résultat global pro forma répondant aux règles de franchissement de seuils tels que défini par l'article 222-2 du règlement général de l'AMF.

L'état du résultat net retraité prend en compte les impacts des acquisitions de GDA et Sogescan qui ont eu lieu courant 2010 ; en revanche, l'acquisition de Flexitrans n'a pas d'impact sur le 31 décembre 2010 corrigé dans la mesure où le groupe a été intégré dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2010.

Afin de mesurer l'impact du reclassement de la société Assurtis en « activités abandonnées » dans les comptes consolidés, un état du résultat net au 31 décembre 2009 présentant le reclassement d'Assurtis en résultat des activités abandonnées est présenté ci-après. Le reclassement de la branche Epargne n'a pas d'impact sur le 31 décembre 2009 corrigé compte-tenu du fait que l'activité était déjà reclassée en activité abandonnée.

Etat du résultat global au 31 décembre 2010

RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009 Reclassement des activités abandonnées	31 décembre 2010	Ajustements liés à l'effet année pleine des entrantes	31 décembre 2010 corrigé
CHIFFRE D'AFFAIRES	811 440	743 317	21 315	764 632
Autres produits d'exploitation	16 989	21 112	60	21 172
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	18 607	24 420	-137	24 283
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	847 035	788 849	21 238	810 087
Charges techniques des contrats d'assurance	- 352 232	-271 709	- 3 642	-275 351
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	7 976	9 579	-1 113	8 466
Autres achats et charges externes	-210 676	-218 272	-7 923	-226 195
Impôts et taxes	-17 464	-18 455	-1 401	-19 856
Charges de personnel	-158 798	-164 306	-4 533	-168 839
Dotation aux amortissements	-10 666	-11 439	-96	-11 535
Dotation aux provisions	-9 085	-9 244	-3	- 9 247
Autres produits et charges opérationnels courants	-8 321	- 8 021	-33	-8 054
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	87 769	96 982	2 494	99 476
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-276	0	0	0
Autres produits et charges opérationnels	17 720	6 193	0	6 193
RESULTAT OPERATIONNEL	105 213	103 175	2 494	105 669
Charge de financement	-342	-355		-355
Quote-part dans les entreprises associées				
Impôts sur les résultats	-28 355	-30 770	-1 055	-31 825
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	76 516	72 050	1 439	73 489
Résultat des activités abandonnées	-1 536	7 958	0	7 958
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	74 980	80 008	1 439	81 447
Intérêts minoritaires	2 279	346	382	728
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	72 701	79 662	1 057	80 719
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>	1,79	1,96		1,99
<i>RESULTAT DILUE PAR ACTION</i>	1,77	1,92		1,95

Note 3.4 - Information sectorielle

Pour identifier les secteurs opérationnels, le management a retenu les branches d'assurance dans lesquelles APRIL GROUP exerce ses activités. Il en résulte quatre secteurs opérationnels représentatifs des métiers du Groupe :

- assurance santé et prévoyance de personnes ou secteur « Santé »,
- assurance dommage aux biens et de responsabilité ou secteur « Dommages »,
- épargne, vie et capitalisation ou secteur « Epargne »,
- secteur « Autres ».

Le reporting interne à destination du management ou du Conseil d'administration est structuré selon les secteurs opérationnels retenus ci-dessus.

Le secteur Autres correspond principalement à la holding de pilotage du Groupe, à certains GIE internes et à un nombre limité de sociétés non encore actives.

Les zones géographiques, présentées conformément à la norme IFRS 8, correspondent à la France et au hors France. Elles sont caractéristiques de l'implantation géographique du Groupe et de sa stratégie de développement.

Le résultat sectoriel est déterminé selon les règles applicables dans les comptes consolidés.

3.4.1 Produits par secteurs opérationnels et par secteurs géographiques

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2010				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		524 396	228 988		-10 067	743 317
Dont	France	480 337	188 353		-10 067	658 623
	Hors France	44 059	40 635			84 694
Produits activités ordinaires		553 679	246 356	7 881	-19 067	788 849
Résultat opérationnel		106 591	4 170	-7 585		103 175
Dont	France	111 174	1 390	-7 585		104 978
	Hors France	-4 583	2 780			-1 803
Dont	Résultat financier	15 168	8 568	684		24 420
RESULTAT NET	9 783	67 240	-3 448	6 087		79 662

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2009				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		533 720	289 450		-10 207	812 963
Dont	France	453 346	260 221		-10 207	703 360
	Hors France	80 374	29 229			109 603
Produits activités ordinaires		557 515	301 498	9 507	-19 962	848 558
Résultat opérationnel		105 220	5 983	-5 301		105 902
Dont	France	103 908	3 074	-5 301		101 681
	Hors France	1 312	2 909			4 221
Dont	Résultat financier	12 235	5 113	1 253		18 601
RESULTAT NET	-1 887	64 409	-3 095	13 274		72 701

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2010				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Primes acquises		207 613	77 397		- 8 571	276 439
Commissions		312 870	134 991		-1 283	446 578
Prestations services		3 913	16 600		-212	20 301
CHIFFRE D'AFFAIRES		524 396	228 988		-10 067	743 317

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2009				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Primes acquises		229 981	133 821		-8 745	355 057
Commissions		298 571	133 469		-1 222	430 818
Prestations services		5 168	22 160		-240	27 088
CHIFFRE D'AFFAIRES		533 720	289 450		-10 207	812 963

En milliers d'euros 31 décembre 2009

Les primes d'assurance, en contribution Groupe, sont présentées nettes des commissions versées par les compagnies d'assurance aux sociétés de courtage du Groupe.

3.4.2 Actifs par secteurs opérationnels

31 décembre 2010						
<i>En milliers d'euros</i>	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecarts d'acquisition		61 413	140 698			202 111
Immobilisations incorporelles et corporelles		28 767	17 390	1 361		47 518
Immeubles de placement			195			195
Placements financiers		342 908	121 767			464 675
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré						
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		68 253	59 519		-1 448	126 324
Créances		151 613	130 859	41 054	-70 580	252 946
Trésorerie		51 859	104 664	50 592		207 115
Actifs classés comme détenus en vue de la vente						
ACTIFS SECTORIELS		704 813	575 092	93 007	-72 028	1 300 884
Actifs d'impôts						10 903
Actifs financiers						5 036
TOTAL ACTIF						1 316 823

31 décembre 2009						
<i>En milliers d'euros</i>	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecarts d'acquisition		61 579	109 794			171 373
Immobilisations incorporelles et corporelles		21 925	15 897	1 528		39 350
Immeubles de placement			201			201
Placements financiers		305 983	145 843			451 826
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré						
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		59 756	43 023		- 3 971	98 808
Créances		166 721	120 849	37 844	-44 047	281 367
Trésorerie		61 332	82 875	23 363		167 570
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	366 016					366 016
ACTIFS SECTORIELS	366 016	696 631	499 147	62 735	-48 018	1 576 511
Actifs d'impôts						8 725
Actifs financiers						9 718
TOTAL ACTIF						1 594 954

3.4.3 Passifs par secteurs opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010					
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Provisions techniques		284 890	179 220		-1 448	462 662
Passifs techniques sur contrats d'investissement						
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré						
Provisions risques et charges		3 713	12 481	28		16 222
Passifs financiers		12 070	31 009	84	-16 614	26 549
Dettes exploitation		78 751	109 112	2 088	-2 167	187 784
Autres passifs sectoriels		68 438	18 886		-22 301	65 023
Passifs classés comme détenus en vue de la vente						
PASSIFS SECTORIELS		447 862	350 708	2 200	-42 530	758 240
Autres passifs						101 105
Passifs d'impôts						13 810
Capitaux Propres						443 668
PASSIF TOTAL						1 316 823

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009					
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Provisions techniques		279 505	179 252		-3 971	454 786
Passifs techniques sur contrats d'investissement						
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré						
Provisions risques et charges		6 573	6 204	85		12 862
Passifs financiers		18 593	20 709	30 080	-37 860	31 522
Dettes exploitation		98 878	93 174	1 347	-1 236	192 163
Autres passifs sectoriels		52 920	20 528		-1 716	71 732
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	331 677					331 677
PASSIFS SECTORIELS	331 677	456 469	319 867	31 512	-44 783	1 094 742
Autres passifs						89 947
Passifs d'impôts						10 499
Capitaux Propres						399 766
PASSIF TOTAL						1 594 954

Les passifs financiers au 31 décembre 2010 intègrent les montants résultant des engagements de rachat des minoritaires, soit 1 837 K€ pour la branche Dommmages et 2 373 K€ pour la branche Santé Prévoyance.

3.4.4 Informations sectorielles sur les acquisitions de la période

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Santé Prévoyance	Dommages
Produits des entités regroupées ⁽¹⁾	31 588		31 588
Résultats des entités regroupées ⁽¹⁾	2 378		2 378
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 170		1 170
Immeubles de placement			
Placements financiers			
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré			
Part des cessionnaires dans les provisions techniques			
Créances	9 972		9 972
ACTIFS SECTORIELS	11 142		11 142
Actifs d'impôts	790		
Actifs financiers	1 673		
Trésorerie	5 830		
Actifs apportés aux dates d'acquisition	19 435		
Capitaux Propres	-5 918		-5 918
Provisions techniques	2 538		2 538
Passifs techniques sur contrats d'investissement			
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré			
Provisions risques et charges	6 488		6 488
Passifs financiers	85		85
Dettes exploitations	12 059		12 059
Autres passifs sectoriels	2 858		2 858
PASSIFS SECTORIELS	18 111		18 111
Autres passifs	367		
Passifs d'impôts	958		
Passifs apportés aux dates d'acquisition	19 435		
Montant du résultat des entreprises acquises inclus dans le résultat de période	940		940
Ecarts d'acquisition enregistrés au cours de la période	26 174		26 174

(1) Les produits et résultats sont estimés sur douze mois, comme si la date d'acquisition pendant la période avait été l'ouverture de cette période.

3.4.5 Actifs par secteurs géographiques

				31 décembre 2010
<i>En milliers d'euros</i>	France	Hors France	Eliminations Intra- Groupe	Total
Ecarts d'acquisition	140 270	61 841		202 111
Immobilisations incorporelles et corporelles	43 009	4 509		47 518
Immeubles de placement	195			195
Placements financiers	459 150	5 525		464 675
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré				
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	118 133	8 191		126 324
Créances	191 534	78 374	-16 962	252 946
Trésorerie	174 747	32 368		207 115
Actifs classés comme détenus en vue de la vente				
ACTIFS SECTORIELS	1 127 038	190 808	-16 962	1 300 844
Actifs d'impôts				10 903
Actifs financiers				5 036
TOTAL ACTIF				1 316 823

				31 DECEMBRE 2009
<i>En milliers d'euros</i>	France	Hors France	Eliminations Intra- Groupe	Total
Ecarts d'acquisition	135 869	35 504		171 373
Immobilisations incorporelles et corporelles	36 180	3 170		39 350
Immeubles de placement	201			201
Placements financiers	446 651	5 175		451 826
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré				
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	92 100	6 708		98 808
Créances	226 578	63 013	- 8 224	281 367
Trésorerie	138 292	29 278		167 570
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	366 016			366 016
ACTIFS SECTORIELS	1 441 887	142 848	-8 224	1 576 511
Actifs d'impôts				8 725
Actifs financiers				9 718
TOTAL ACTIF				1 594 954

Note 3.5 - Notes sur l'état du résultat net

3.5.1 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Production immobilisée	5 316	3 770
Subventions d'exploitation	40	49
Reprises de provisions sur actifs	5 574	3 439
Reprises de provisions pour risques et charges	4 070	1 555
Autres produits d'exploitation	6 112	8 181
TOTAL	21 112	16 994

3.5.2 Produits Financiers

3.5.2.1 - Produits des actifs financiers nets de charges hors coût de l'endettement

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES HORS COUT DE L'ENDETTEMENT <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
Issus des compagnies d'assurance du Groupe	22 521	92%	14 148	76%
Issus des autres activités	1 899	8%	4 453	24%
TOTAL	24 420	100%	18 601	100%

Les produits financiers des sociétés issus des autres activités correspondent aux produits générés par les placements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des sociétés de courtage.

3.5.2.2 - Produits des placements des compagnies d'assurances

PRODUITS DES PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES <i>En milliers d'euros</i>	Produits des placements		Plus ou moins values de cession		Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat		Variation des provisions sur instruments financiers (2)		Résultat des placements	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti										
Immobilier de placement comptabilisé à la valeur par résultat							-302		-302	
IMMOBILIER DE PLACEMENT							-302		-302	
Obligations détenues jusqu'à leur échéance										
Obligations disponibles à la vente (1)	12 497	12 768	5 651	2 968					18 148	15 736
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)			-5 187				7 565	-5 011	2 378	-5 011
Obligations détenues à des fins de transaction										
Obligations non cotées (coût amorti)										
OBLIGATIONS	12 497	12 768	464	2 968			7 565	-5 011	20 526	10 725
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance										
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)										
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction										
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)										
OPCVM OBLIGATIONS										
Actions disponibles à la vente (1)		12	63	-140					63	-128
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
Actions détenues à des fins de transaction										
Titres de participation disponibles à la vente (1)										
ACTIONS		12	63	-140					63	-128
OPCVM actions disponibles à la vente (1)			446	-10 345				13 170	446	2 825
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM actions détenues à des fins de transaction										
OPCVM ACTIONS			446	-10 345				13 170	446	2 825
Autres actifs disponibles à la vente (1)	518	893	428	-421				434	946	906
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)				76						76
Autres actifs détenues à des fins de transaction	125	111	821	1 016	60	-471			1 006	656
AUTRES actifs (3)	643	1 004	1 250	671	60	-471		434	1 952	1 638
PLACEMENTS FINANCIERS	13 140	13 784	2 223	-6 845	60	-471	7 565	8 593	22 988	15 061
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture										
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle										
Autres instruments dérivés actifs										
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS										
Frais de gestion des placements	-64	-75							-64	-75
Autres (4)	-237	-564							-237	-564
PRODUITS DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE CHARGES	12 839	13 145	2 223	-6 845	60	-471	7 263	8 593	22 384	14 422

(1) n'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la rubrique juste au dessous

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au-dessous

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Inclut notamment les prêts assurés, les créances de location financement et les autres prêts

3.5.3 Charges techniques d'assurance

CHARGES D'ASSURANCE <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Frais accessoires	1 955	2 110
Variation des provisions techniques brutes de réassurance	-7 227	108 688
Commissions versées par les compagnies	26 063	41 097
Sinistres payés	250 918	200 337
TOTAL	271 709	352 232

3.5.4 Charges ou produits nets de cessions de réassurance

CHARGES OU PRODUITS NETS DE CESSIONS DE REASSURANCE <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Primes cédées	118 666	87 138
Variation des provisions pour sinistres à payer réassurés	-17 439	-25 071
Commissions de réassurance et frais accessoires cédés	-41 614	-33 081
Sinistres cédés	-69 192	-36 962
TOTAL	-9 579	-7 976

Les primes nettes, au regard des primes brutes des compagnies d'assurances avant élimination des commissions versées par les compagnies d'assurances aux sociétés de courtage du Groupe, évoluent de la façon suivante :

PRIMES NETTES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Primes brutes acquises avant élimination des commissions reversées aux sociétés de courtage du Groupe	405 693	501 519
Commissions versées aux sociétés de courtage du groupe	-129 254	-146 462
TOTAL	276 439	355 057

3.5.5 Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Commissions de courtage versées aux intermédiaires	116 468	117 568
Affranchissement et téléphone	12 451	12 281
Loyers	19 411	18 984
Publicité	7 915	9 157
Personnel extérieur	7 665	5 936
Sous-traitance générale et informatique	7 061	5 942
Services extérieurs et divers	47 301	42 047
TOTAL	218 272	211 915

3.5.6 Personnel

CHARGES DE PERSONNEL <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Salaires	107 311	103 831
Charges sociales	46 268	45 176
Participation et intéressement	9 629	9 263
Rémunérations sur base d'actions	1 098	955
TOTAL	164 306	159 225

Les modalités de paiement en actions sont détaillées dans la note 3.1.31.

Les effectifs du Groupe s'élevaient à 3 787 au 31 décembre 2010 contre 3 388 à fin décembre 2009.

3.5.7 Autres produits et charges opérationnels

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et financières	-712	-185
Résultat de cession des titres de participation	7 695	21 697
Autres	-790	-2 758
TOTAL	6 193	18 754

3.5.8 Impôt

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1er janvier 2010, la société APRIL GROUP a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées à 95%.

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée dans la note 1.30. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû : pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

3.5.8.1 - Explication de la charge d'impôt consolidée

CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS DES SOCIETES INTEGREES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts courants (impôts sur les bénéfices)	31 611	27 134
Impôts différés de la période	- 841	1 220
TOTAL	30 770	28 354

L'application du régime de l'intégration fiscale a eu les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Montant du Boni d'intégration fiscale	14 191	18 621

3.5.8.2 - Analyse des différentiels de taux d'impôt applicables

Réconciliation entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du résultat net consolidé	31 décembre 2010
Taux d'impôt légal en France pour la période	33,33%
Contribution Additionnelle	1,16%
Différences permanentes et résultats déficitaires non activés	-1,41%
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	-3,15%
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	29,93%

3.5.9 Résultat des activités abandonnées

RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat généré par les activités abandonnées	-2 964	-1 195
Pertes de valeur		
Résultat de cession	10 922	-1 030
TOTAL	7 958	-2 225

Note 3.6 - Notes sur l'état de situation financière

3.6.1 Ecart d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	Santé et Prévoyance	Domage	Epargne	Autres	Total
Valeur brute au 31 décembre 2009	61 973	120 319			182 292
Acquisitions / compléments de prix		26 793			26 793
Engagements de rachat de minoritaire	-1 835	2 026			191
Cessions		-439			-439
Ecart de conversion	1 669	2 060			3 729
VALEUR BRUTE AU 31 décembre 2010	61 807	150 759			212 566
Dépréciations existantes au 31 décembre 2009	394	10 525			10 919
Variations de la période		-464			-464
DEPRECIATION AU 31 décembre 2010	394	10 061			10 455
VALEUR NETTE 31 décembre 2009	61 579	109 794			171 373
VALEUR NETTE 31 décembre 2010	61 413	140 698			202 111

L'ensemble des écarts d'acquisition enregistrés au cours de la période correspondent à la mise en œuvre de la méthode « goodwill partiel ».

Les écarts d'acquisition susceptibles d'être ajustés car relatifs à des acquisitions de moins de douze mois et pour lesquelles nous sommes susceptibles d'obtenir des informations complémentaires quant à la juste valorisation des actifs et passifs acquis s'élèvent à 23 516 K€.

Les écarts d'acquisition résultant des engagements de rachat des minoritaires représentent 2 788 K€ au 31 décembre 2010.

La méthode appliquée pour les tests de dépréciation est décrite en note 3.1.16.2.

La mise en œuvre des tests n'a abouti à aucune dépréciation des UGT autre que celle comptabilisée dans le tableau ci-après.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité menée sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

VARIATION DE LA PERTE DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>En milliers d'euros</i>		
PERTES DE VALEUR CUMULEES A L'OUVERTURE	10 919	10 305
Augmentation des pertes de valeur		280
Pertes de valeur enregistrées sur les acquisitions de la période		
Reprise de perte de valeur sur les cessions de la période	-440	-81
Variation de change sur perte de valeur	173	415
Autres variations	-197	
PERTES DE VALEUR CUMULEES A LA CLOTURE	10 455	10 919

3.6.2 Autres immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Total
Valeur brute 31 décembre 2009	58 368
Investissements	14 988
Mouvements de périmètre	-192
Ecart de conversion	118
Cessions	-1 100
VALEUR BRUTE 31 décembre 2010	72 182
Amortissements 31 décembre 2009	38 140
Dotations	5 782
Mouvements de périmètre	-25
Ecart de conversion	23
Reprises liées aux cessions	-970
AMORTISSEMENTS 31 décembre 2010	42 950
Valeur Nette 31 décembre 2009	20 228
VALEUR NETTE 31 décembre 2010	29 232

3.6.3 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Constructions & Installations techniques	Autres immobilisations Corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE 31/12/09	11 490	29 221	154	301	41 166
Investissements	971	4 610	297	73	5 951
Mouvements de périmètre	446	818	0	0	1 264
Ecart de conversion	31	226	11	0	268
Cessions	-1 017	-5 073	0	0	-6 090
Reclassement	152	191	-44	-299	0
VALEUR BRUTE 31/12/10	12 073	29 993	418	75	42 559
AMORTISSEMENTS 31/12/09	3 866	18 178			22 044
Dotations	1 608	4 226			5 834
Mouvements périmètre	-35	441			406
Ecart de conversion	30	157			187
Reprises	-275	-3 923			-4 198
AMORTISSEMENTS 31/12/10	5 194	19 079			24 273
VALEUR NETTE 31/12/09	7 624	11 043	154	301	19 122
VALEUR NETTE 31/12/10	6 879	10 914	418	75	18 286

3.6.4 Placements financiers

Les placements financiers sont évalués et comptabilisés conformément aux règles présentées dans la note 3.3.1.17.

3.6.4.1 - Décomposition des placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Juste valeur	Coût historique (4)	% juste valeur	Juste valeur	Coût historique (4)	% juste valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	323	323	0%	400	400	0%
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat						
IMMOBILIER DE PLACEMENT	323	323	0%	400	400	0%
Obligations détenues jusqu'à leur échéance						
Obligations disponibles à la vente (1)	354 396	354 972	76%	317 414	314 636	70%
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	140	140	0%	1 836	1 836	0%
Obligations détenues à des fins de transaction						
Obligations non cotées (coût amorti)						
OBLIGATIONS	354 536	355 112	76%	319 250	316 472	71%
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance						
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)	27	19	0%	21	15	0%
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction						
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)						
OPCVM OBLIGATIONS	27	19	0%	21	15	0%
Actions disponibles à la vente (1)						
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Actions détenues à des fins de transaction						
Titres de participation disponibles à la vente (1)						
ACTIONS						
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	30 380	27 356	7%	32 147	31 197	7%
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM actions détenues à des fins de transaction						
OPCVM ACTIONS	30 380	27 356	7%	32 147	31 197	7%
Autres actifs disponibles à la vente (1)	25 247	23 910	5%	35 917	35 407	8%
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Autres actifs détenues à des fins de transaction	54 387	54 372	12%	64 091	63 536	14%
AUTRES actifs (3)	79 634	78 282	17%	100 008	98 944	22%
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	464 577	460 770	100%	451 426	446 627	100%
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture						
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle						
Autres instruments dérivés						
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS						
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	464 900	461 093	100%	451 826	447 027	100%

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 2,2 millions d'euros au 31/12/2010)

Les obligations présentant un risque de crédit significatif ont été presque intégralement cédées sur le premier semestre 2010.

3.6.4.2 - Plus ou moins-values latentes sur placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	98	98			400	400		
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat								
IMMOBILIER DE PLACEMENT	98	98			400	400		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (1)	354 396	354 972	8 399	-8 976	317 414	314 636	10 330	-7 552
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	140	140			1 836	1 836		
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
OBLIGATIONS	354 536	355 112	8 399	-8 976	319 250	316 472	10 330	-7 552
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)	27	19	8		21	15	6	
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)								
OPCVM OBLIGATIONS	27	19	8		21	15	6	
Actions disponibles à la vente (1)								
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
Actions détenues à des fins de transaction								
Titres de participation disponibles à la vente (1)								
ACTIONS								
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	30 380	27 356	3 030	-6	32 147	31 197	936	14
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM actions détenues à des fins de transaction								
OPCVM ACTIONS	30 380	27 356	3 030	-6	32 147	31 197	936	14
Autres actifs disponibles à la vente (1)	25 247	23 910	1 337	-1	30 222	29 713	574	-65
Autres actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (2)								
Autres actifs détenues à des fins de transaction	54 387	54 372	15		60 491	59 936	555	
AUTRES actifs (3)	79 634	78 282	1 352	-1	90 714	89 649	1 129	-65
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	464 577	460 770	12 789	-8 982	442 131	437 333	12 401	-7 603
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture								
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle								
Autres instruments dérivés								
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS								
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	464 675	460 868	12 789	-8 982	442 531	437 733	12 401	-7 603
<i>Dont instruments financiers actifs disponibles à la vente</i>	<i>410 190</i>	<i>406 398</i>	<i>12 774</i>	<i>-8 982</i>	<i>381 640</i>	<i>377 396</i>	<i>11 846</i>	<i>-7 603</i>
<i>Dont instruments financiers actifs détenus à des fins de transaction</i>	<i>54 387</i>	<i>54 372</i>	<i>15</i>		<i>60 491</i>	<i>59 936</i>	<i>555</i>	

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 2,1 millions d'euros au 30/06/2010)

3.6.4.3 - Ventilation des placements financiers par catégorie

Valeur au bilan 31.12.2010	Total	en % du total	Rappel 31.12.2009	
Valorisation niveau 1	460 130	99,0%	434 362	96,1%
Valorisation niveau 2	4 447	1,0%	17 464	3,9%
Valorisation niveau 3				
TOTAL	464 577	100,0%	451 826	100,0%

Valorisation niveau 1 : cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Valorisation niveau 2 : données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;

Valorisation niveau 3 : données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Il n'y a pas eu de transfert significatif sur l'exercice entre le niveau 1 et le niveau 2.

3.6.4.4 - Placements financiers comptabilisés en Juste Valeur

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur mesurée par des données de marché		Juste valeur mesurée par des techniques de valorisation		Total	
	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09
Obligations	354 536	319 250			354 536	319 250
OPCVM obligations	27	21			27	21
Actions						
OPCVM actions	30 380	32 147			30 380	32 147
Autres actifs (1)	20 800	22 452	4 447	17 064	25 247	39 517
Prêts						
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (2)	405 743	373 870	4 447	17 064	410 190	390 934
Immobilier de placement						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions OPCVM actions						
Actions						
Autres actifs						
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (3)						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions						
OPCVM actions						
Autres actifs (1)	54 387	60 491			54 387	60 491
ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION	54 387	60 491			54 387	60 491
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	460 130	434 361	4 447	17 064	464 577	451 426
Dettes subordonnées						
Dettes représentées par des titres						
Comptes courants créditeurs						
Dettes d'exploitation						
Autres dettes						
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT						
Instruments financiers passifs sujet à la comptabilisation de couverture						
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement						
Autres instruments dérivés passifs						
INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS						

(1) Y compris OPCVM de trésorerie

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions

(4) Parts de SCPI/FCPI valorisées à dire d'expert

3.6.5 Variation des soldes d'impôts différés de l'état de situation financière

3.6.5.1 - Analyse de la variation des impôts différés nets par nature

VARIATION DES SOLDES D'IMPOTS DIFFERES	Solde au 31/12/2009	Résultat	Capitaux propres	Variations de périmètre	Solde au 31/12/2010
<i>En milliers d'euros</i>					
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente	-589		-292		-881
Engagement de retraite	333	116		11	460
Participation	1 356	89			1 445
Perte fiscale reportable	1 839	828		1 003	3 670
Autres différences temporaires	-2 768	-192	88	113	-2 759
IMPOTS DIFFERES NETS	171	841	-204	1 127	1 935

Le montant des IDA non activés s'élève à 9,3 M€ au 31 décembre 2010.

3.6.5.2 - Ventilation des impôts différés nets par échéance

Impôts différés nets par échéance au 31 décembre 2010	Moins d'un an	Plus d'un an
<i>En milliers d'euros</i>		
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente		-881
Engagement de retraite		460
Participation	1 445	
Perte fiscale reportable		3 670
Autres différences temporaires		-2 759
IMPOTS DIFFERES NETS	1 445	490

3.6.6 Autres postes d'actif

3.6.6.1 - Décomposition des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	35 661	35 661	51 653	51 653
Créances nées des opérations de cession de réassurance	45 307	45 307	56 092	56 092
Créances clients	116 462	116 462	126 984	126 984
Créance d'impôt exigible	3 619	3 619	3 539	3 539
Autres créances	55 516	55 516	46 638	46 638
TOTAL CREANCES	256 565	256 565	284 906	284 906

La juste valeur des actifs n'est pas significativement différente du coût historique du fait des échéances courtes et de la nature de ces actifs.

3.6.6.2 - Ventilation par échéances des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	35 661		
Créances nées des opérations de cession de réassurance	45 307		
Créances clients	116 320	142	
Créance d'impôt exigible	3 619		
Autres créances	55 437	79	
TOTAL CREANCES	256 344	221	

Les normes Groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2010.

3.6.6.3 - Décomposition des autres postes d'actifs

AUTRES CREANCES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Comptes courants débiteurs	2 426	4%	1 157	2%
Débiteurs divers	36 924	67%	33 443	72%
Prov. Cpte courant et débiteurs divers	-1 448	-3%	-3 240	-7%
Charges constatées d'avance	17 614	32%	15 278	33%
TOTAL	55 516	100%	46 638	100%

AUTRES ACTIFS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Prêts et Dépôts et cautionnements	4 491	89%	4 474	46%
Intérêts et autres immobilisations financières	167	3%	471	5%
Autres	378	8%	4 773	49%
TOTAL	5 036		9 718	100%

TRESORERIE	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Valeurs mobilières de placement	118 684	57%	89 139	53%
Provision sur valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	88 431	43%	78 431	47%
TOTAL	207 115	100%	167 570	100%

3.6.7 Gestion du capital

Au 31 décembre 2010, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans l'état de variation des capitaux propres.

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé la société à opérer au cours de l'exercice sur ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,
- de consentir des options d'achat aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe,
- de remettre les titres en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital au regard de la présente politique autorisée par l'assemblée générale, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes 3.6.3.8, 3.10 et 3.13.

3.6.8 Actions propres

Il a été procédé au cours de l'exercice 2010 à l'achat total de 262 904 actions et à la vente de 254 402 actions. Ces opérations ont dégagé une perte de 135 439 € comptabilisée directement en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2010, la société APRIL GROUP détient 335 945 de ses propres actions acquises à un prix moyen de 33,84 euros. Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour un montant de 11 369 K€.

3.6.9 Provisions techniques des contrats d'assurance

En milliers d'euros	Epargne		Santé - Prévoyance		Dommages		Total Assurance	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Provisions mathématiques			69 162	97 840	3 815	373	72 976	98 213
Provisions pour primes non acquises			93	145	13 279	14 186	13 372	14 331
Provisions pour sinistres ⁽¹⁾			215 562	181 405	158 786	157 773	374 348	339 178
Provisions résultant des tests de recouvrabilité								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risques en cours					1 892	2 949	1 892	2 949
Autres provisions			73	115			73	115
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE			284 890	279 505	177 771	175 281	462 662	454 786
Provisions mathématiques cédées			11 210	10 312			11 210	10 312
Provisions pour primes non acquises cédées					264	196	264	196
Provisions pour sinistres cédées ⁽²⁾			55 595	45 473	59 254	42 827	114 849	88 300
Provisions résultant des tests de recouvrabilité cédées								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risque en cours								
Autres provisions cédées								
<i>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE</i>			66 805	55 785	59 518	43 023	126 323	98 808
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES			218 085	223 720	118 253	132 258	336 338	355 978
(1) dont IBNR =			33 112	33 590	25 377	21 068	54 323	51 460
dont provisions pour frais de gestion			5 729	4 648	3 050	2 332	8 779	6 980
(2) dont IBNR =			29 138	27 990	12 173	10 555	40 894	38 026
dont provisions pour frais de gestion			1 599	1 057			1 599	1 057

3.6.9.1 - Evolution des provisions techniques

• Evolution des valeurs brutes

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER AU 1^{ER} JANVIER (1)			278 845	230 012	158 546	97 776	437 391	327 788
Charge de sinistre totale (2)			185 040	169 347	68 394	136 995	253 434	306 342
Paievements totaux (2) (3)			-173 220	-120 514	-73 031	-76 225	-246 251	-196 739
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable					2 750		2 750	
Variations de change								
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER A FIN DE PERIODE			290 665	278 845	156 659	158 546	447 325	437 391

- (1) dont provisions mathématiques
(2) sur exercice et antérieurs
(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistre totale

• Evolution des parts des réassureurs :

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER AU 1^{ER} JANVIER (1)			55 785	69 980	42 827	24 500	98 612	94 480
Charge de sinistre totale (2)			65 847	23 074	35 425	21 590	101 272	44 664
Paievements totaux (2) (3)			-54 826	-37 269	-18 998	-3 263	-73 824	-40 533
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable								
Variations de change								
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER A FIN DE PERIODE			66 805	55 785	59 254	42 827	126 059	98 612

- (1) dont provisions mathématiques
(2) sur exercice et antérieurs
(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistre totale

3.6.10 Passifs techniques des contrats d'investissement

Au 31 décembre 2010, l'activité d'Assurance Vie a été cédée.

3.6.11 Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2010
Provisions pour litiges	2 603	-50	2 756	-2 183	0	3 126
Provisions pour retraite	6 190	2	861	-4 760	0	2 293
Autres provisions risques et charges	4 069	6 321	2 407	-2 323	329	10 803
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	12 862	6 273	6 024	-9 266	329	16 222

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,3%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'inflation : 1,5%

Les autres provisions pour risques et charges couvrent principalement les risques liés à l'exploitation courante des sociétés du Groupe.

3.6.12 Passifs financiers

3.6.12.1 - Décomposition des passifs financiers

DECOMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes subordonnées				
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès d'établissements de crédits	1 450	23%	7 732	39%
Autres dettes financières	4 924	77%	12 266	61%
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI	6 374	100%	19 998	100%
Dettes subordonnées				
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès des établissements de crédits				
Autres dettes financières				
EMPRUNTS ET DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT				
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance				
Instruments dérivés passifs sujets à comptabilisation de couverture				
Autres instruments dérivés passifs				
INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	6 374	100%	19 998	100%
<i>Dont instruments financiers inscrits au passif détenus à des fins de transaction</i>				

Les passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires figurent dans le poste « Autres dettes financières » et s'élèvent à 4 210 K€ au 31 décembre 2010.

3.6.12.2 - Ventilation par échéance des passifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes subordonnées			
Emprunts auprès d'établissements de crédits	597	784	69
Autres dettes financières	3 795	1 129	
<i>dont engagements de rachat des minoritaires</i>	3 284	926	
TOTAL AUTRES PASSIFS	4 392	1 913	69

3.6.13 Autres postes de passif

3.6.13.1 - Décomposition des autres passifs

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
DECOMPOSITION DES AUTRES PASSIFS <i>En milliers d'euros</i>	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	14 229	4%	10 762	3%
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	50 794	14%	60 970	17%
Dettes d'exploitation	187 784	52%	192 163	53%
Dettes d'impôts exigibles	8 461	2%	5 484	2%
Autres dettes	101 105	28%	89 947	25%
TOTAL AUTRES PASSIFS	362 373	100%	359 326	100%

3.6.13.2 - Ventilation par échéance des autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	14 229		
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	50 794		
Dettes d'exploitation	181 029	6 755	
Dettes d'impôts exigibles	8 461		
Autres dettes	100 939	166	
TOTAL AUTRES PASSIFS	355 452	6 921	

3.6.13.3 – Décomposition des autres postes de passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010 Valeur au passif	31 décembre 2009 Valeur au passif
Concours bancaires courants	20 175	11 524

AUTRES DETTES	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes sociales	38 689	38%	37 483	42%
Dettes fiscales (hors IS)	7 727	8%	9 303	10%
Comptes courants créditeurs	1 507	2%	1 640	2%
Dettes diverses	26 676	26%	19 820	22%
Produits constatés d'avance	26 505	26%	21 701	24%
Subventions d'investissement	1			
Total des autres dettes	101 105	100%	89 947	100%

DETTES D'EXPLOITATION	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Fournisseurs	147 604	79%	151 350	78%
Avances et acomptes reçus	39 684	21%	40 161	21%
Fournisseurs d'immobilisations	496		652	1%
Total des dettes d'exploitation	187 784	100%	192 163	100%

3.6.14 Instruments financiers à terme

Au 31 décembre 2010, APRIL GROUP ne possède aucun instrument financier à terme.

Note 3.7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie

3.7.1 Charges nettes sans effet sur la trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 222
Variation des provisions pour sinistres	-23 896
Variation des provisions techniques d'assurance Vie	
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	503
Variation de valeur des écarts d'acquisition	
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	1 098
Impôts différés	-841
Charges nettes sans effet sur la trésorerie	-17 914

3.7.2 Capacité d'autofinancement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010
Résultat net des activités poursuivies	72 050
Elimination des charges sans effets sur la trésorerie	-17 914
Résultat sur cession et autres	-7 475
Capacité d'autofinancement	46 661

3.7.3 Variation du BFR lié à l'activité

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance	16 578
Autres variations des créances et dettes	1 891
Variation du BFR lié à l'activité	18 469

3.7.4 Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Trésorerie à la clôture Etat de situation financière 31/12/09	Variation	Trésorerie à la clôture Etat de situation financière 31/12/10
Soldes bancaires	78 431	10 000	88 431
Placements court terme	89 139	29 544	118 683
Concours bancaires courants	-11 524	-8 651	-20 175
TOTAL	156 046	30 893	186 939

Note 3.8 - Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice 2010, la société mère ou l'une de ses filiales a réalisé les opérations suivantes avec des entreprises liées (montants présentés > 50 K€):

	Nature du lien	Nature de la prestation	Charge / Produit pour le Groupe	Montant pour 2010 <i>En milliers d'euros</i>
EVOLEM et ses filiales	Dirigeant commun	Location Immobilière	Charge	4 860
EVOLEM et ses filiales	Dirigeant commun	Prestation de services	Charge	200
KAELIA	Administrateur commun	Communication externe	Charge	1 127
TERRE D'ENTREPRISE	Dirigeant / administrateur	Formation	Charge	257
CHATEAU DES BROYERS	Administrateur commun	Prestations de services	Charge	122
ALP	Administrateur commun	Prestations de services	Produit	67
MUTUALP	Administrateur commun	Activité de courtage	Produit	1 805
PHIMAVAL	Dirigeant commun	Location immobilière	Charge	63
MONCEAU - CIAM	Dirigeant & administrateur	Mandat de gestion	Produit	3 817
CLARIX	Dirigeant commun	Prestations informatiques	Charge	275
HANNOVER Ré	Dirigeant & administrateur	Réassurance	Charge	936
KERTES CONSEIL	Dirigeant commun	Prestation de services	Charge	205
JYN CONSEIL	Dirigeant commun	Prestation de services	Charge	160

* : Evolem, actionnaire majoritaire d'APRIL GROUP, détient 62,28% du capital social au 31 décembre 2010

Par ailleurs, APRIL GROUP a créé la fondation pour la micro-assurance « Entrepreneur dans la Cité » et a versé à ce titre 175 K€ en 2010.

Note 3.9 - Rémunération des dirigeants

Au cours de l'année 2010, la rémunération allouée aux dirigeants d'APRIL Group s'élève à :

DIRIGEANTS	AVANTAGE DU PERSONNEL A COURT TERME	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI	AUTRES AVANTAGES A LONG TERME	INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL	PAIEMENT FONDE SUR LES ACTIONS
Bruno Rousset <i>Président-directeur général</i>	77 152 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean Pierre Rousset <i>Administrateur</i>	43 037 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Patrick Petitjean <i>Administrateur</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Xavier Coquard <i>Administrateur</i>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy Rigaud <i>Administrateur</i>	14 300 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Bernard Belletante <i>Administrateur</i>	18 150 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Claude Augros <i>Administrateur</i>	18 150 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Philippe Marcel <i>Administrateur</i>	17 050 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Gilles Dupin <i>Administrateur</i>	7 700 €	Néant	Néant	Néant	Néant
André Arrago <i>Administrateur</i>	14 850 €	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Yves Nouy <i>Administrateur</i>	22 550 €	Néant	Néant	Néant	54 500 €
Dominique Takizawa <i>Administrateur</i>	13 200 €	Néant	Néant	Néant	Néant

Note 3.10 - Gestion des risques financiers et d'assurance

3.10.1 - Classification des risques selon IFRS 7 et IFRS 4

3.10.1.1- Risques financiers

La norme IFRS 7 reconnaît les catégories de risques financiers suivants :

- Risque de marché : ce risque se décompose en risque de change, risque de juste valeur des instruments financiers à taux fixe, risque de valeur des instruments cotés.
- Risque de crédit : il correspond au risque de défaut d'un émetteur ou contrepartie c'est-à-dire le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements.
- Risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir vendre un instrument financier à une valeur proche de sa juste valeur. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, de contrepartie acheteuse), soit par une décote dite d'illiquidité.
- Risque de cash flow lié aux taux d'intérêts : pour les instruments financiers à taux variables, les fluctuations des taux impliquent des variations sur les cash-flows futurs de la société.

3.10.1.2- Risques d'assurance

IFRS 4 prévoit que les contrats commercialisés par des compagnies d'assurances soient classés en contrats dits d'assurance et en contrats dits d'investissement.

La norme IFRS 4 précise qu'un contrat est qualifié de contrat d'assurance s'il expose la compagnie d'assurance à un risque d'assurance, qui correspond à un risque autre que financier pris en charge par l'assureur.

3.10.2 Courtage

3.10.2.1- Nature des risques associés au courtage

Les sociétés de courtage du Groupe sont exposées aux risques financiers présentés au paragraphe 3.3.9.1.

3.10.2.2- Gestion des risques associés au courtage

Le courtage permet au Groupe, à travers son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, de présenter un niveau d'endettement très faible, réduisant le volume des passifs financiers exposés.

La trésorerie des sociétés de courtage du Groupe est intégralement investie en placements financiers à court terme, essentiellement à travers le FCP April Trésorerie. Le FCP April Trésorerie est un fonds de fonds assimilable à un OPCVM de trésorerie (« équivalent monétaire ») et qui présente donc un risque en capital nul et une très faible volatilité.

3.10.2.3- Analyse de sensibilité

Le résultat généré par la trésorerie des sociétés de courtage du Groupe est par conséquent sensible aux variations du taux de référence monétaire l'EONIA. A titre indicatif, une variation de l'EONIA de 100 points de base en moyenne sur l'année 2010 aurait eu un impact sur les produits financiers générés par cette trésorerie de 1 776 K€.

3.10.3 Compagnies d'assurances

3.10.3.1- Nature des risques associés

Les compagnies sont exposées aux risques financiers à la fois sur les actifs financiers qu'elles détiennent et sur les passifs financiers, y compris contrats d'investissement, qu'elles souscrivent.

Elles sont exposées au risque d'assurance à travers les portefeuilles de contrats d'assurance qu'elles détiennent.

Le Groupe est présent dans les secteurs de la Santé Prévoyance et de l'Assurance Dommages par le biais d'un portefeuille de contrats d'assurance dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un risque court, de faible montant unitaire et à forte fréquence,
- un niveau d'expertise élevé,
- une gestion internalisée.

Les provisions techniques afférentes aux contrats d'assurance sont évaluées selon les méthodes traditionnellement utilisées et conformément au Code des assurances sur la base de traitements statistiques et actuariels.

Par ailleurs, le Groupe développe son activité dans le secteur de la Vie Epargne par le biais d'un portefeuille de contrats d'investissement. Les risques associés sont portés par les adhérents. Une garantie optionnelle (plafonnée dans son montant) peut être mise en place lors de la souscription de ces contrats. En cas de souscription, cette garantie fait l'objet d'un démembrement et est assimilée en IFRS à un contrat d'assurance.

3.10.3.2 - Procédure de gestion des risques financiers relatifs aux compagnies d'assurances hors activité Vie et Epargne

Le portefeuille du Groupe est composé essentiellement des placements des compagnies d'assurances dont la gestion financière est confiée à une entité dédiée d'APRIL GROUP, APRIL Asset Management, sous la responsabilité du Directeur financier d'APRIL GROUP.

La réglementation Assurance fixe des critères stricts d'éligibilité des instruments financiers ainsi que des limites d'exposition, des règles de répartition du portefeuille entre les différents supports et des règles de dispersion des risques. En outre, il est précisé qu'aucun instrument financier à terme n'est utilisé pour la gestion des placements.

Dans le cadre de cette gestion, le Groupe n'utilise à ce jour, aucun instrument de couverture contre les risques financiers. APRIL GROUP ne détient par ailleurs aucun véhicule de titrisation (CDO ou autres) en portefeuille.

3.10.3.3 – Exposition aux risques financiers

• Risques de marché

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe exposés aux risques sur les marchés actions par grande zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR LIEU DE COTATION	EUROPE		ETATS UNIS		AUTRES ZONES		TOTAL	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
<i>En Milliers d'euros</i>								
Actions disponibles à la vente (1)								
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat								
Actions détenues à des fins de transaction								
Titres de participation disponibles à la vente (1)								
ACTIONS								
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	8 799	20 849	1 449		6 108	2 054	16 356	22 903
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat								
OPCVM actions détenues à des fins de transaction								
OPCVM ACTIONS	8 799	20 849	1 449		6 108	2 054	16 356	22 903
TOTAL PORTEFEUILLE	8 799	20 849	1 449		6 108	2 054	16 356	22 903
En %	53,8%	91,0%	8,9%		37,3%	9,0%	100,0%	100,0%

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

A noter que ces chiffres prennent en compte l'exposition réelle sur le marché des actions et que les OPCVM sont donc traités par transparence. L'écart avec le tableau 3.6.4.2 (qui affiche 30 380 K€ en OPCVM actions) s'explique par la part investie en OPCVM monétaires dans le fonds dédié à la poche actions du Groupe.

- **Risque de change**

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs et des passifs financiers du Groupe aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE CHANGE (1)	31 décembre 2010		31 décembre 2009		Notionnel en devises des instruments dérivés	
	Valeur comptable en K devises	Valeur comptable en K€	Valeur comptable en Kdevises	Valeur comptable en K€	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs financiers libellés en EUR	-	458 678	-	451 426		
Actifs financiers libellés en GBP	100	116				
Actifs financiers libellés en USD	1 470	1 100				
Actifs financiers libellés en autres devises	-	4 682	-			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		464 577		451 426		
Passifs financiers libellés en EUR	-	25 589		19 998		
Passif financiers libellés en GBP	5	6				
Passif financiers libellés en USD						
Passif financiers libellés en autres devises	-	954				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		19 654		19 998		

(1) Y compris exposition directe aux devises par l'intermédiaire des OPCVM détenus (risque de change non couvert)

Risque de taux

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe exposés aux risques sur les marchés de taux par échéance :

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS (1) <i>En milliers d'euros</i>	Taux d'intérêt (2)	Répartition au 31 décembre 2010 par échéance						Valeur au bilan 31/12/2010	Valeur au bilan 31/12/2009
		Inf. à 1 an	Inf à 2 ans	Inf à 3 ans	Inf à 4 ans	Inf à 5 ans	Sup à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations disponibles à la vente (3)	3,70%	51 896	36 592	39 880	27 678	34 326	135 742	326 114	277 558
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)									1 629
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR	3,70%	51 896	36 592	39 880	27 678	34 326	135 742	326 114	279 187
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)							27	27	21
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR							27	27	21
Instruments dérivés passifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés passifs									
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR									
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR (5)	3,70%	51 896	36 592	39 880	27 678	34 326	135 769	326 141	279 208
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations disponibles à la vente (3)	2,81%		624				27 658	28 282	39 891
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)							140	140	172
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW	2,81%		624				27 798	28 422	40 063
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)									
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW									
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés actifs									
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW									
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW (5)	2,81%		624				27 798	28 422	40 063
ACTIFS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE TAUX	3,63%	51 896	37 216	39 880	27 678	34 326	163 566	354 563	319 271
	En %	14,6%	10,5%	11,2%	7,8%	9,7%	46,1%	100,0%	

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an

(2) Taux facial pondéré des nominaux (le nominal correspond à la valeur à laquelle s'applique le taux facial), ou de manière alternative le taux de rendement actuariel pondéré des coûts amortis

(3) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat.

(4) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au dessous.

(5) Le risque de taux se décompose en deux types de risques selon la typologie retenue par IAS 32 - 39 : risque de Juste Valeur (taux fixe) et risque de Cash Flow (taux variable)

Les passifs financiers exposés aux risques de taux sont non significatifs.

• Risque de crédit

Exposition au risque de crédit au travers des notations des émetteurs des obligations détenues.
L'exposition au risque de crédit peut être évaluée par la notation des émetteurs des obligations détenues :

Dans le cadre de la gestion du portefeuille obligataire des compagnies et afin de limiter le risque de crédit, des règles en termes de notation des émetteurs sélectionnés par les organismes financiers habilités ont été définies.

Le tableau ci dessous présente la répartition par notation des émetteurs des actifs financiers exposés au risque de taux.

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	Répartition au 31 décembre 2010 par notation (1)						Valeur	Valeur au
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	au bilan 31/12/10	bilan 31/12/09
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (2)		184 929	98 981	30 273	26 065	14 147	354 396	317 450
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)						140	140	1 801
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT		184 929	98 981	30 273	26 065	14 287	354 536	319 250
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM Obligations disponibles à la vente (2)	27						27	21
OPCVM Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)								
OPCVM Obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM Obligations non cotées (coût amorti)								
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT	27						27	21
TOTAL	27	184 929	98 981	30 273	26 065	14 287	354 563	319 271
<i>En %</i>	0,0%	52,2%	27,9%	8,5%	7,4%	4,0%	100,0%	

(1) Notation de l'agence Moody's et/ou Standard & Poors

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été enregistrée en résultat de l'exercice

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

Exposition au risque de crédit au travers des opérations de réassurance

La notation dont bénéficient les réassureurs est considérée par le Groupe comme un critère déterminant dans le choix des partenaires réassureurs car elle témoigne de leur solidité financière.

	Chiffres au 31 décembre 2010 (1)						Total
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	
Total primes cédées	3 406	957	35 813	72 517	5 973	0	118 666
<i>En % des primes cédées</i>	2,9%	0,8%	30,2%	61,1%	5,0%	0,0%	100,0%
Rappel 31.12.2009	1,5%	1,7%	28,9%	61,3%	6,6%	0,0%	100,0%
Nombre de réassureurs	3	1	4	11	4	0	23
<i>En % du nombre de réassureurs</i>	13,0%	4,3%	17,4%	47,8%	17,4%	0,0%	100,0%
Rappel 31.12.2009	19,0%	4,8%	14,3%	52,4%	9,5%	0,0%	100,0%

(1) Notation Standard & Poors (long terme)

• Risque de liquidité

La plupart des placements financiers détenus par APRIL GROUP sont admis sur une place de cotation officielle ou équivalente et présentent un risque de liquidité faible. Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers détenus par APRIL GROUP classés selon leur degré de liquidité :

VALEUR AU BILAN AU 31 décembre 2010 <i>En milliers d'euros</i>	Actions	Obligations	OPCVM	Autres actifs	Total	<i>En % du total</i>	<i>Rappel 31/12/09</i>
Titres cotés ou OPCVM à valorisation quotidienne		353 941	33 601	19 632	407 175	87,6%	85,1%
Titres ou OPCVM à valorisation non quotidienne			47 354	5 419	52 773	11,4%	10,9%
Titres non cotés				4 629	4 629	1,0%	4,0%
TOTAL		353 941	80 955	29 681	464 577	100,0%	100,0%

Les titres dont la valorisation n'est pas quotidienne sont :

- les SCPI
- des OPCVM actions et gestion alternative qui sont à valorisation hebdomadaire

Le groupe APRIL ne connaît pas aujourd'hui de problèmes de liquidités, les actifs courants étant très supérieurs aux passifs courants. Par conséquent, aucun échéancier n'est donné à moins d'un an pour les créances et les dettes courantes.

3.10.3.4 - Analyse de sensibilité aux risques financiers

• Analyse de sensibilité au risque de marché actions et de change

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts de l'évolution des marchés de change et d'actions sur l'ensemble des portefeuilles d'APRIL GROUP.

Pour les lignes d'OPCVM, l'impact a été calculé par transparence, c'est-à-dire que l'impact indirect de la composition de l'actif des OPCVM détenus (en terme de marché actions cible et de devises) a été répercuté sur le portefeuille global.

Par hypothèse, pour tous les actifs financiers exposés aux marchés actions et de change, une sensibilité de 1 a été appliquée.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AU RISQUE DE MARCHE <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur les capitaux propres	
	31/12/2010	31/12/2009
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	2 225	1 845
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	1 636	1 845
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	590	
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	2 225	1 845
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	1 636	1 845
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	590	

(1) Impact de la variation globale des marchés

• Analyse de sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts qu'aurait une évolution des marchés de taux sur l'ensemble du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AUX RISQUES DE TAUX <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres
	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	11 402	-348	11 402	12 500	-529	12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	11 402		11 402	12 500		12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-348			-529	
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	11 402	-348	11 402	12 500	-529	12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	11 402		11 402	12 500		12 500
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-348			-529	

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de juste valeur correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur la valorisation des lignes obligataires à taux fixe détenues en portefeuille. Il a été calculé directement à partir de la sensibilité du portefeuille obligataire.

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de cash-flow correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur le total annuel des coupons prévisionnels encaissés sur les obligations à taux variable détenues en portefeuille.

3.10.3.5 - Procédure de gestion des risques d'assurance

La politique de risque du Groupe, dont les principales orientations sont définies de manière centralisée au sein des Comités d'engagement, s'articule autour des axes suivants :

- définition d'une politique générale de souscription,
- définition de limites d'exposition et de leur usage,
- définition d'une politique de réassurance,
- suivi des différents résultats techniques,
- définition des méthodes d'évaluation des risques,
- recensement et suivi des risques placés.

Les principaux éléments susceptibles d'avoir une influence sur l'évolution de la sinistralité des compagnies d'assurances sont les suivants :

Assurances Dommages :

- branche automobile : une succession anormale de sinistres majeurs (accidents graves avec dommages corporels) ;
- branches multirisques particuliers et professionnels : une succession anormale de sinistres majeurs sur des locaux ou des immeubles (incendie ou explosion au gaz...) ou une catastrophe naturelle (tempête, séisme...).

Santé Prévoyance :

- décès dans le cadre d'un contrat portant sur de gros capitaux ;
- décès multiples dans le cadre de contrats collectifs (attentat, accident d'avion...) ;
- épidémie impliquant de nombreux arrêts de travail ;
- pandémie avec risque de mortalité multiple.

Vie Epargne :

- retournement des marchés financiers dans le cadre d'existence de garanties planchers.

Ces risques sont réduits à deux niveaux :

- en amont, par la politique de souscription (très grande sélectivité dans le choix des risques, limitation de la concentration, plafonnement des seuils de rétention, application de franchises unitaires élevées) ;
- en aval, par la politique de réassurance (cession des risques en quote part, écrêtement des plus gros sinistres, limitation du nombre d'occurrence par événement).

Note 3.11 - Paiements sur base d'actions

3.11.1 Suivi des plans d'attributions d'options

	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20
Date du CA/Directoire	29/04/04	28/04/05	28/04/06	10/07/06	26/04/07	26/04/07	26/04/07	24/04/08	24/04/08
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	44 000	65 000	70 000	116 000	40 000	21 000	226 000	60 000	82 500
Point de départ d'exercice des options	30/04/09	01/05/09	29/04/10	11/07/10	27/04/13	27/04/11	27/04/11	24/04/13	24/04/12
Date d'expiration	30/04/11	30/04/11	28/04/12	10/07/12	26/04/14	26/04/13	26/04/13	23/04/15	23/04/14
Prix de souscription	15,94 €	23,43 €	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €	40,56 €	31,08 €	31,08 €
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2010	10 000	10 000	17 000	71 000	20 000	8 000	127 500	10 000	18 500

	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°24	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27	Plan n°28
Date du CA/Directoire	23/04/09	23/04/09	23/04/09	31/08/09	22/04/10	22/04/10	22/04/10	31/08/10
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	77 000	73 000*	85 500*	15 000	112 500	17 500*	87 000*	180 000
Point de départ d'exercice des options	13/05/13	13/05/13	13/05/13	15/09/13	26/05/14	26/05/14	26/05/14	31/08/14
Date d'expiration	12/05/15	12/05/15	12/05/15	14/09/15	25/05/16	25/05/16	25/05/16	30/08/16
Prix de souscription	22,53 €	22,53 €	22,53 €	27,08 €	22,16€	22,16€	22,16€	20,16€
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2010	67 000	68 000	77 500	15 000	112 500	17 500	84 000	180 000

* Plan conditionné à l'atteinte d'objectifs économiques.

Conformément à la norme IFRS 2, le coût des services reçus rémunéré en actions aux employés est comptabilisé dans les comptes consolidés.

A ce titre, le montant comptabilisé pour 2010 s'élève à 1 098K€.

Par ailleurs, une attribution gratuite d'actions a été réalisée par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008. La valeur de l'avantage accordé a été déterminée sur la base du cours à la date d'attribution et en tenant compte des conditions attachées à l'attribution.

3.11.2 Modèle de valorisation utilisé

Le modèle Merton, dérivé du modèle Black and Scholes, est utilisé comme modèle de valorisation.

Juste valeur des options de souscription d'actions	2010	2009
Taux de dividende	1,9%	1.5%
Volatilité	30%	26%
Taux d'intérêt sans risque	2,3%	3.1%
Moyenne pondérée des justes valeurs des options à date d'attribution	5,5€	5,2 €

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options sont présentées ci-dessous :

L'hypothèse de dividende attendu est basée sur le consensus de marché.

Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations de l'Etat Français pour la maturité appropriée.

Note 3.12 - Investissements

Les dépenses d'investissement engagées au cours de la période sont directement liées aux projets de développement du Groupe. A ce titre, elles concernent principalement :

- au niveau des immobilisations incorporelles : les dépôts de marques, l'acquisition de fonds commerciaux et de droits au bail, ainsi que les développements informatiques ;
- au niveau des immobilisations corporelles : les agencements et mobiliers dans le cadre du développement des réseaux de boutiques.

Note 3.13 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis de tiers sont les suivants au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus	
Nantissements	340	41 020	(1)
Hypothèques			
Cautions	446	115	
Autres	16 738	14 469	
TOTAL	17 524	55 604	

(1): nantissements reçus dans le cadre d'opérations de réassurance

(2): cette rubrique comprend principalement les garanties de passif liées aux opérations d'acquisitions / cessions

Engagements de rachat des minoritaires :

Les engagements de rachat des minoritaires non retraités au regard des principes appliqués par le groupe concernent les sociétés suivantes:

<i>En milliers d'euros</i>	Part des minoritaires	Engagement de vente du minoritaire	Engagement d'achat du Groupe	Période d'option
SANO CONCEPT	45%	Oui	Oui	A compter du 01.01.2015
FLEXITRANS	30%	Oui	Oui	A compter du 01.01.2019
SOCAFAC	50%	Oui	Oui	A compter du 01.01.2015

Les prises de contrôle de ces sociétés remontent à 2009 : par conséquent, nous avons conservé le traitement antérieur des puts. Ainsi, compte-tenu de la date de leur prise d'effet, ces engagements n'ont pas été valorisés.

Note 3.14 - Résultat net et dividendes

La société calcule un résultat par action et un résultat par action sur une base totalement diluée. Le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen d'actions en circulation pondéré sur la période. Le résultat par action sur une base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock options.

Le résultat par action se présente ainsi :

	31 décembre 2010
RESULTAT NET	79 662
Nombre d'actions ordinaires pondérées à l'ouverture (en millier)	40 567
Emission d'actions hors options	
Exercice d'options	
Titres d'autocontrôle	-9
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES PONDÉRES	40 558
RESULTAT NET PAR ACTION	1,96
Instruments dilutifs : stock options	913,5
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES PONDÉRES APRES INTEGRATION DES INSTRUMENTS POTENTIELS DILUTIFS	41 472
RESULTAT NET (EVENTUELLEMENT IMPACTE DES INSTRUMENTS DILUTIFS)	
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE	1,92

Les dividendes versés en 2010, 2009 et 2008 au titre des exercices 2009, 2008 et 2007 se sont élevés respectivement à 17 853 K€ (soit 0,44 € par action), 14 972 K€ (soit 0,37 € par action) et 17 852 K€ (soit 0,44 € par action).

Note 3.15 - Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes

	Mazars				Deloitte				Autres			
	Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
Emetteur	45	45	5%	4%	35	35	16%	16%				
Filiales intégrées globalement	846	957	86%	80%	184	183	84%	84%	19	19	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes :												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement	89	200	9%	16%								
<i>Sous-total</i>	<i>980</i>	<i>1 202</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>219</i>	<i>218</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-total</i>												
TOTAL	980	1 202	100%	100%	219	218	100%	100%	19	19	100%	100%

Note 3.16 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

APRIL GROUP

Société Anonyme au capital de 16 357 654 €

Siège social : 114 Boulevard Vivier Merle
69439 Lyon Cedex 03

RCS LYON 377 994 553

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Mazars
131 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société April Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1.2 et 1.1.3 de l'annexe qui font référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.16 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.16, 5.7 et 6.1 donnent une information appropriée.
- Les notes aux états financiers 1.17, 1.22 et 1.28 exposent les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et passifs financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers, notamment la note 6.4.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles,

notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 1.24 aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 24 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Olivier Rosier -Jean-Claude Lemaire

Max Dumoulin – Emmanuel Charnavel

4 – Comptes sociaux

Comptes sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2010

Compte de résultat

Compte de résultat En milliers d'euros	Note	2010	2009	2008
Chiffres d'affaires	4.11			
Subvention d'exploitation		43	137	75
Reprises sur amortissements et provisions,	4.10	3 941	443	2 913
Transfert de charges		817	691	238
Autres produits		55		1
Total des produits d'exploitation		4 856	1 271	3 227
Autres achats et charges externes	4.12	3 051	2 392	2 296
Impôts et taxes		486	437	402
Salaires et traitements		2 668	2 027	2 122
Charges sociales		1 428	1 188	1 001
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.2.2	113	219	206
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	4.10	10 900	15 657	8 490
Autres charges		175	90	82
Total des charges d'exploitation		18 821	22 010	14 599
Résultat d'exploitation		- 13 965	- 20 739	- 11 372
Dividendes reçus		49 419	70 343	65 497
Autres produits financiers		3 019	4 077	6 095
Charges financières		26 870	2 333	6 628
Résultat financier	4.13	25 568	72 086	64 964
Résultat courant avant impôt		11 603	51 347	53 592
Produits exceptionnels		21	134	105
Charges exceptionnelles		162	98	84
Résultat exceptionnel	4.14	- 141	36	21
Résultat avant impôt		11 462	51 383	53 613
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	4.15	-11 751	-18 272	-12 008
Résultat net		23 213	69 655	65 621

Bilan en K€

Bilan En milliers d'euros	Note	2010			2009	2008
Actif		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.2	1 242	1 242		50	159
Immobilisations corporelles	4.2	715	535	180	307	385
Immobilisations financières	4.2-4	360 747	28 114	332 633	369 502	326 019
Actif immobilisé		362 704	29 891	332 813	369 859	326 563
Avances et acomptes versés sur commandes	4.5	30		30	26	44
Clients et comptes rattachés	4.5					
Autres créances	4.5	40 568		40 568	38 074	5 362
Valeurs mobilières de placement	4.7-4	36 657		36 657	24 374	30 428
Disponibilités		1 700		1 700	163	151
Actif circulant		78 955		78 955	62 638	35 985
Comptes de régularisation et assimilés	4.5	117		117	99	124
Total général		441 776	29 891	411 885	432 597	362 672

Passif	Note	2010	2009	2008
Capital	4.8	16 358	16 358	16 350
Primes		12 683	12 683	12 381
Réserve légale		1 636	1 635	1 632
Réserves réglementées				
Autres réserves		204 630	204 630	204 630
Report à nouveau		102 645	50 843	196
Résultat de l'exercice		23 213	69 655	65 621
Capitaux propres	4.9	361 165	355 804	300 810
Provisions pour risques et charges	4.10	38 167	31 208	15 994
Emprunts et dettes financières	4.5	42	30 000	30 002
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4.5	413	365	291
Autres dettes	4.5	12 098	15 199	15 575
Dettes	4.5	12 553	45 564	45 868
Comptes de régularisation et assimilés			21	
Total général		411 885	432 597	362 672

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie En milliers d'euros	2010	2009	2008
Trésorerie à l'ouverture	24 537	30 579	19 559
Capacité d'autofinancement	55 473	84 538	73 242
dont dividendes reçus des filiales	49 419	70 343	65 497
Variation du besoin en fond de roulement	-5 545	- 35 656	4 215
Flux net de trésorerie généré par l'activité de holding d'animation	49 928	48 882	77 457
Opérations d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles		-29	-51
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	-98	-25	-283
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	21	23	28
Décaissements sur acquisitions de titres de participation	-22 028	-55 387	-34 599
Encaissements sur cessions/remboursement de titres de participation	12 208	65	6 000
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières	-36 291	- 5 205	-34 124
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières	57 933	20 326	13 429
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	11 745	- 40 232	-49 600
Opérations de financement			
Somme reçues lors d'augmentation de capital liée à l'exercice de stock option		310	1 014
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-17 853	-15 002	-17 851
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	-30 000		
Flux net de trésorerie lié aux opérations financières	-47 853	-14 692	-16 837
Trésorerie à la clôture	38 357	24 537	30 579
Dont:			
Valeurs Mobilières de Placement	34 341	22 091	28 164
Actions propres classées en VMP	2 316	2 283	2 264
Disponibilités	1 700	163	151

Faits caractéristiques

Opérations en capital relatives aux participations d'APRIL GROUP SA

La société APRIL GROUP a souscrit à l'augmentation de capital de la société Axeria Iard pour 22 M€ et a procédé à la réduction de capital de la société APRIL Dommages Particuliers pour 12,2 M€.

Acquisition/Cession de titres

La société APRIL GROUP a procédé à l'acquisition auprès d'APRIL Patrimoine de 100% des actions d'APRIL Vie Conseil.

Opérations de placement et financement

Dans le cadre de la cession de la société Axeria Vie, la société APRIL GROUP a procédé au débouclage des opérations de placement et financement en cours.

Notes annexes aux comptes sociaux d'APRIL GROUP SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont le total net s'élève à 411 885 K€, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 23 213 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 février 2011.

Les comptes sociaux de la société APRIL GROUP SA sont inclus dans les comptes consolidés du groupe APRIL GROUP.

Les comptes consolidés du groupe APRIL GROUP sont inclus dans les comptes consolidés de la société Evolem SA.

Note 4.1 - Règles et méthodes comptables	193
Note 4.2 - Actif immobilisé	195
Note 4.3 - Titre de participation	197
Note 4.4 - Actions propres.....	198
Note 4.5 - Créances et dettes	199
Note 4.6 - Décomposition du solde des dettes fournisseurs.....	199
Note 4.7 - Valeurs mobilières de placement.....	200
Note 4.8 - Composition du capital social.....	200
Note 4.9 - Variation des capitaux propres.....	200
Note 4.10 - Provisions pour risques et charges.....	201
Note 4.11 - Chiffre d'affaires.....	201
Note 4.12 - Charges externes	201
Note 4.13 - Résultat financier	202
Note 4.14 - Résultat exceptionnel.....	202
Note 4.15 - Impôt sur les bénéfices	202
Note 4.16 - Engagements donnés et reçus	203
Note 4.17 - Effectif moyen.....	203
Note 4.18 - Rémunération des dirigeants	203
Note 4.19 - Droit individuel à la formation	203
Note 4.20 - Evènements postérieurs à la clôture	203

Note 4.1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 paru au Journal Officiel du 21 septembre 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.1.1 Immobilisations incorporelles

La marque APRIL est totalement amortie.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation, comprise entre un an et trois ans

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation généralement égale à :

- | | |
|------------------------------------------|-------|
| - installations générales et agencements | 8 ans |
| - matériel de transport | 5 ans |
| - matériel de bureau | 5 ans |
| - matériel informatique | 3 ans |
| - mobilier | 5 ans |

Conformément au règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, les indices de perte de valeur sont recherchés à la clôture et lors de l'établissement des situations intermédiaires.

Le cas échéant, une dépréciation est évaluée et comptabilisée.

4.1.3 Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'achat y compris les frais accessoires directement liés à l'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres de participation est calculée selon une méthode basée notamment sur l'actif net et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme,
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

4.1.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

4.1.5 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant au bilan pour leur prix d'acquisition sont constituées de dépôts, cautionnements et actions propres. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

4.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont évaluées au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

Les autres valeurs mobilières de placement sont évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges contiennent les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain et découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Chacun des litiges connus dans lesquels APRIL GROUP SA est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

4.1.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. La majeure partie de ces engagements ainsi calculés a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances sur la base d'un contrat à prestations définies. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

4.1.9 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes sont valorisées au cours de la clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques, le cas échéant.

4.1.10 Impôts sur les résultats

La société APRIL GROUP est tête du groupe d'intégration fiscale constitué par la société APRIL GROUP et ses filiales TMS Contact, APRIL Santé Prévoyance, APRIL Conseils, APRIL DOMMAGES PARTICULIERS, APRIL Mobilité, APRIL GROUP CORPORATE, APRIL Santé, Mutant Assurances, Cannassur, MGR, Papillon, Réassur, Solucia Protection Juridique, Axeria Iard, Axeria Prévoyance, APRIL Entreprise Lyon, APRIL Entreprise Services Automobiles, APRIL PREVOYANCE SANTE, APRIL INTERNATIONAL, APRIL Partenaires, LE France, APRIL Entreprise Immobilier, SASCO, APRIL GROUP VIE EPARGNE, APRIL Solutions Entreprises, APRIL Entreprise Prévoyance, APRIL Web Access Factory, APRIL Omega, APRIL Vie Conseil, APRIL Gamma, APRIL Sigma, APRIL Entreprise et Collectivités détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société APRIL GROUP et font l'objet d'une provision pour couvrir le risque de devoir rembourser à des filiales devenant bénéficiaires l'impôt sur les sociétés correspondant aux déficits utilisés par APRIL GROUP.

Note 4.2 - Actif immobilisé

4.2.1 Valeurs brutes

En K€	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	1 242			1 242
Installations générales, agencements divers	556	96	506	146
Matériel de transport	60			60
Matériel de bureau et informatique, mobilier	606	2	99	509
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	1 222	98	605	715
Autres participations	327 132	22 028	12 208	336 952
Créances rattachées à des participations				
Prêts, autres immobilisations financières	45 437	36 291	57 933	23 795
Immobilisations financières	372 569	58 319	70 141	360 747
Total général	375 033	58 417	70 746	362 704

Les variations significatives enregistrées au cours de l'exercice sur la ligne « Autres participations » résultent principalement des opérations réalisées sur le capital des filiales d'APRIL GROUP SA et présentées dans la partie « faits caractéristiques » de la présente annexe.

4.2.2 .Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice En K€	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	1 192	50		1 242
Installations générales / agencements	339	42	365	16
Matériel de transport	17	12		29
Matériel de bureau/Mobilier	558	8	76	489
Immobilisations corporelles	914	62	441	535
Total général	2 106	112	441	1 777

4.2.3 Provisions

Situation et mouvements de l'exercice En K€	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Dépréciation des immobilisations financières	3 067	25 047		28 114
Total général	3 067	25 047		28 114

Conformément aux principes en vigueur, une dotation aux provisions pour dépréciation des actions propres classées en autres immobilisations financières a été effectuée pour un montant de 703 K€ et une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation a été effectuée pour un montant de 24 344 K€.

4.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 242 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Marque APRIL 686 K€
- Logiciels 556 K€

Note 4.3 - Titres de participation

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
En K€				
Filiales (détenues à + 50%)				
Axeria Iard	38 000	21 351	100%	-17 585
Axeria Insurance Company	4 066	-330	100%	- 76
Solucia Protection Juridique	7 600	8 725	100%	610
April International	56 038	- 4 751	100%	- 1 965
APRIL Groupe Vie Epargne	20 037	- 7 021	100%	- 6 618
APRIL North America	9 117	- 629	100%	182
APRIL DOMMAGES PARTICULIERS	62 831	6 964	100%	6 049
Axeria Prévoyance	31 000	83 939	100%	13 477
APRIL PREVOYANCE SANTE	501	43 154	100%	43 075
APRIL ENTREPRISE	49 083	- 3 552	100%	-9 095
APRIL Mediterranean Limited	17 000	25 647	100%	9 764

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
En K€				
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute :	307 093	29 750	109	
Nette :	284 125	28 374	109	
Montant des prêts et avances accordées :				
Brute :	14 502	65		
Nette :	14 502	65		
Montant des cautions et aval donnés				
Montant des dividendes encaissés	49 419			

Note 4.4 - Actions propres et options de souscriptions d'actions attribuées

4.4.1 Actions propres

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 avril 2007, APRIL GROUP SA a poursuivi son programme de rachat d'actions. APRIL GROUP a ainsi procédé au rachat de 262 904 actions pour un montant de 5 740 K€, et à la vente de 254 402 actions pour un montant de 5 571 K€. Le résultat des cessions s'élève à - 135 K€ et est comptabilisé dans le résultat financier.

La société détient 335 945 actions au 31 décembre 2010 :

- Les actions propres affectées à un programme de rachat dans le cadre d'opération de croissance externe ou destinées à couvrir des plans d'options d'achat d'actions ou d'allocations d'actions à des salariés (non encore décidées) sont classées dans les immobilisations financières.
- Les actions affectées au contrat d'animation du titre ou à l'attribution gratuite d'actions aux salariés (décidés par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008) sont classées dans les valeurs mobilières de placement.

4.4.2 Options de souscription d'actions

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 22 avril 2010, 217 000 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL GROUP SA ou de ses filiales (prix d'émission : 22,16 €).

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 31 août 2010, 180 000 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL GROUP SA ou de ses filiales (prix d'émission : 20,16€).

913 500 options de souscription demeurent exerçables à fin 2010.

Note 4.5 - Créances et dettes

Etat des créances En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	30	30	
Autres créances clients			
Groupe et associés	40 529	40 529	
Débiteurs divers	39	39	
Charges constatées d'avance	117	117	
Total général	40 715	40 715	

Le montant des comptes courants débiteurs à l'égard des autres sociétés du Groupe s'élève à 40 529 K€ correspondant d'une part aux créances d'impôt dues par les sociétés membres de l'intégration fiscale pour 8 053 K€ et d'autre part aux avances de trésorerie accordées aux filiales pour 32 476 K€.

Etat des dettes En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes liées à des participations	5 000	5 000	
Concours bancaires	42	42	
Fournisseurs et comptes rattachés	413	413	
Dettes fiscales et sociales	4 810	4 810	
Groupe et associés	418	418	
Autres dettes	1 870	1 870	
Produits constatés d'avance			
Total général	12 553	12 553	

Les dettes liées à des participations correspondent au versement restant sur les titres de participation d'Axeria Prévoyance.

Note 4.6 - Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Date d'échéance En K€	Dettes fournisseurs 2010	Dettes fournisseurs 2009
Factures non échues payables à 30 jours fin de mois	160	122
Factures échues - retard < à 30 j	12	12
Factures échues - retard > à 30 j et < à 60 j	2	
Factures échues - retard > à 60 j	121	142
Solde des Dettes Fournisseurs	295	276
Factures non parvenues	118	89
Total Fournisseurs et comptes rattachés	413	365

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 295 K€ et était constitué de :

- 54 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture,
- 46 % de factures échues, le non respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestation de la facture ou attente d'avoir).

Note 4.7 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 36 657 K€ au 31 décembre 2010 et se décomposent de la manière suivante :

Valeurs mobilières de placement En K€	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
OPCVM monétaires	34 341	34 355	14
Actions propres	2 316	2 342	26
Total général	36 657	36 697	40

Conformément à l'avis du CNC N°2008-17 du 6 novembre 2008, les actions gratuites attribuées aux salariés ont été classées dans un compte dédié. Ces actions ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation basée sur leur valeur de réalisation, mais font l'objet de la dotation d'une provision pour charges suivant les conditions d'acquisition.

Note 4.8 - Composition du capital social

Composition du capital social En €	2010	2009	2008
Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice	40 894 135	40 874 485	40 810 632
Augmentation de capital		19 650	63 853
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	40 894 135	40 894 135	40 874 485
Résultat par action	0,57	1,70	1,61

Au 31 décembre 2010, le capital social d'APRIL GROUP SA est composé de 40 894 135 actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale de 0,40€.

Note 4.9 - Variation des capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres 2008/2009/2010

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2008 En K€	300 810
Augmentation de capital de l'exercice 2009 (1)	310
Distribution de dividendes	-14 971
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2009	69 655
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2009	355 804
Augmentation de capital de l'exercice 2010	
Distribution de dividendes	-17 852
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2010	23 213
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2010	361 164

(1) : résultant de l'exercice des options de souscription accordées / dont prime d'émission 302 K€

Note 4.10 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges En K€	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour retraite		10		10
Autres provisions risques et charges	31 208	10 890	3 941	38 157
Total provisions pour risques et charges	31 208	10 900	3 941	38 167
Dotations et reprises d'exploitation	31 208	10 900	3 941	38 167
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux provisions pour risque relatives à l'utilisation des déficits des filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale pour un montant de 37 481 K€ et aux provisions pour les attributions d'actions gratuites pour un montant de 676 K€.

Note 4.11 - Chiffre d'affaires

APRIL GROUP est une société holding d'animation et de pilotage du groupe. Ses seules ressources sont les dividendes reçus de ses participations et les revenus de ses placements.

Note 4.12 - Charges externes

Ventilation du poste " Autres achats et charges externes "	2010	2009	2008
En K€			
Prestations informatiques	208	182	157
Consommables (électricité, fournitures administratives...)	55	49	51
Locations immobilières	536	446	410
Locations mobilières, entretien, maintenance	157	168	103
Assurances	26	14	83
Honoraires, études, documentation	901	699	686
Publicité, relations extérieures	153	124	53
Frais de déplacements, missions et réceptions	501	334	484
Personnel extérieur	234	112	4
Divers (formation, services bancaires, téléphone, affranchissement)	280	264	265
Total	3 051	2 392	2 296

Note 4.13 - Résultat financier

Résultat financier En K€	2010	2009	2008
Produits financiers	52 438	74 419	71 592
Dividendes	49 419	70 343	65 497
Reprise provision dépréciation titres		558	2 267
Produits d'intérêts	2 610	2 606	2 721
Produits des valeurs mobilières de placement	408	910	1 106
Gain de change	1	2	
Charges financières	26 870	2 333	6 628
Dotation provision dépréciation titres	24 344		
Dotation provision immobilisations financières (hors titres)	704		3 625
Intérêts et charges assimilées	1 506	1 942	2 427
Pertes sur créances liées à des participations			
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	315	390	569
Perte de change	1	1	6
Résultat financier	25 568	72 086	64 964

APRIL GROUP SA a procédé à une dotation aux provisions pour dépréciation de ses actions propres à hauteur de 704 K€ et à une dotation aux provisions pour dépréciation des titres des sociétés AGVE, Axeria Insurance Company et Axeria Iard pour un montant total de 24 344 K€.

Note 4.14 - Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel En K€	2010	2009	2008
Produits exceptionnels	21	134	105
Produits des cessions immobilisations corporelles	21	21	28
Produits des cessions immobilisations financières		66	
Autres produits exceptionnels		47	78
Charges exceptionnelles	162	98	84
Valeur Nette comptable des immobilisations corporelles	162	21	28
Valeur Nette comptable des immobilisations financières		74	
Autres charges exceptionnelles		3	56
Résultat exceptionnel	-141	36	21

Note 4.15 - Impôt sur les bénéfices

L'application de la convention d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt pour le groupe d'intégration fiscale d'un montant de 11 751 K€. La société n'aurait pas supporté de charge d'impôt en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôts, comptabilisées dans les comptes de la société APRIL GROUP, liées aux déficits des sociétés intégrées, susceptibles de bénéficier à ces mêmes sociétés lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires s'élèvent à 37 481 K€ et font l'objet d'une provision pour risque de même montant.

Note 4.16 - Engagements donnés et reçus

Engagements reçus :

Clause de retour à meilleure fortune

Consécutivement à l'abandon de créances de 3 450 K€ réalisé en 2005 en faveur d'APRIL GROUP CORPORATE (ex APRIL Solutions), APRIL GROUP SA dispose d'une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements de rachat des minoritaires : néant

Note 4.17 - Effectif moyen

	2010	2009	2008
Cadres et assimilés	32	29	29
Employés	1	1	1
TOTAL	33	30	30

Note 4.18 - Rémunération des dirigeants

La rémunération (y compris les jetons de présence) du président et des membres du Conseil d'administration a été de 225 K€ en 2010.

Le montant des cinq meilleures rémunérations s'élève à 659 K€.

Note 4.19 - Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice 2010, en application de l'avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC.

Note 4.20 - Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

APRIL GROUP

Société Anonyme
114 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société APRIL GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Emmanuel Charnavel - Max Dumoulin

Jean-Claude Lemaire - Olivier Rosier

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

APRIL GROUP

Société Anonyme
114 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Cautionnements

Personnes concernées : Toutes les filiales d'APRIL GROUP SA

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a autorisé APRILGROUP SA à se porter caution pour tous les engagements de ses filiales sur une durée d'un an et dans la limite de 15 000 000 €.

Modalités : A ce jour, la société APRIL GROUP SA n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Autorisation de caution bancaire

Personne concernée : APRIL INTERNATIONAL

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a autorisé APRILGROUP SA à se porter caution pour les engagements de sa filiale APRILINTERNATIONAL auprès du Crédit Lyonnais et ce pour un montant de maximum de 4 635 888 € pour une durée de 7 ans.

Modalités : A ce jour, la société APRIL GROUP SA n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Autorisation de caution

Personne concernée : APRIL ENTREPRISE

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 a autorisé APRILGROUP SA à se porter caution pour les engagements de sa filiale APRILENTPREPRISE dans le cadre du bail commercial des locaux situés à Vaise dans la limite d'un plafond de 6 mois de loyer soit :

- 179 328 € du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011
- 184 426 € à compter du 1er juillet 2011

Modalités : A ce jour, la société APRIL GROUP SA n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Autorisation de garantie

Personne concernée : APRIL VIE EPARGNE

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2010 a autorisé APRIL GROUP SA à se porter garante pour les engagements de sa filiale APRIL VIE EPARGNE dans le cadre de la garantie d'actif passif donnée par April Vie Epargne à la société Crédit Agricole Assurances lors de la cession de la société Axéria Vie.

Modalités : A ce jour, la société APRIL GROUP SA n'a pas été appelée au titre de cet engagement

Convention de prestations

Personne concernée : M. Jean-Yves Nouy

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 31 août 2010 a autorisé APRIL GROUP SA à contracter avec M. Jean-Yves Nouy un contrat de prestation technique. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2010.

Modalités : Les charges versées par APRIL GROUP SA à M. Jean-Yves Nouy au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 160 000 € hors taxes.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Indemnité en cas de cessation de mandat de Directeur Général

Personne concernée : M. Patrick Petitjean

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 24 février 2011 a autorisé l'attribution à M. Patrick Petitjean d'une indemnité de 250 000 € brut en cas de cessation de son mandat de Directeur Général d'APRIL GROUP SA.

Modalités : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Villeurbanne le 24 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE ET ASSOCIES

Max Dumoulin – Emmanuel Charnavel

Olivier Rosier – Jean-Claude Lemaire

APRIL GROUP

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 16 357 654 €.
Siège social : Immeuble APRILIUM - 114 boulevard Vivier Merle 69439 LYON cedex 03
377 994 553 R.C.S.Lyon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE **DU 21 AVRIL 2011**

ORDRE DU JOUR

PROJET DE RESOLUTIONS

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice fixation du dividende,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de M. Patrick Petitjean,
- Renouvellement de Monsieur Bruno Rousset en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur André Arrago en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Jean-Claude Augros en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Bernard Belletante en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Philippe Marcel en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Guy Rigaud en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Monsieur Jean-Pierre Rousset en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Bruno Bonnell en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Jacques Tassi en qualité d'administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Ratification du transfert de siège social,

À caractère extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts,
- Mise à jour des statuts,
- Modification de l'article 24 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 23 213 262,63 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 21 638 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 79 662 068 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 suivante:

Origine

- Bénéfice de l'exercice	23 213 262,63 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Dividendes	20 038 126,15 €
- Autres Réserves	3 175 136, 48 €

L'Assemblée générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,49 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 27 avril 2011.

Le paiement des dividendes sera effectué le 2 mai 2011.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 40 894 135 actions composant le capital social au 31 décembre 2010, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2007	17 956 678,08 €* Soit 0,44 € par action	–	–
2008	15 123 559,45 €* Soit 0,37 € par action	–	–
2009	17 993 419,40 €* Soit 0,44 € par action	–	–

* Compte non tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues

Quatrième résolution - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Patrick Petitjean, Directeur général d'APRIL, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution - Renouvellement de Monsieur Bruno Rousset en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Bruno Rousset en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Renouvellement de Monsieur André Arrago en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur André Arrago en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Renouvellement de Monsieur Jean-Claude Augros en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Jean-Claude Augros en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution - Renouvellement de Monsieur Bernard Belletante en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Bernard Belletante en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution - Renouvellement de Monsieur Philippe Marcel en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Philippe Marcel en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution - Renouvellement de Monsieur Guy Rigaud en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Guy Rigaud en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Douzième résolution - Renouvellement de Monsieur Jean-Pierre Rousset en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Jean-Pierre Rousset en qualité d'administrateur, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Treizième résolution - Nomination de Monsieur Bruno Bonnell en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Bruno Bonnell demeurant 59 rue Garibaldi - 69006 Lyon.

En conséquence, Monsieur Bruno Bonnell exercera ses fonctions pour une durée de deux ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Quatorzième résolution - Nomination de Monsieur Jacques Tassi en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Tassi demeurant Les Homais - n°1554 chemin de la Suquee - 26130 Clansayes.

En conséquence, Monsieur Jacques Tassi exercera ses fonctions pour une durée de deux ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Quinzième résolution - Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil

L'Assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à 125 950 euros.

Cette décision est applicable à l'exercice en cours.

Seizième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225- 209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 22 avril 2010 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la présente Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 avril 2010 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 163 576 540 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Dix-septième résolution - Ratification du transfert de siège social

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, ratifie expressément la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 décembre 2010 de transférer le siège social du 83-85 boulevard Vivier Merle - 69487 LYON cedex 03 à Immeuble Aprilium - 114 boulevard Vivier Merle - 69439 LYON cedex 03 à compter du 9 décembre 2010.

A caractère extraordinaire

Dix-huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 500 000 euros de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires

Dix-neuvième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à

émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente autorisation.

- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :

* d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

* d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

- Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la première attribution dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de commerce.

- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et correspondra à 100% de la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le Conseil d'administration aura la faculté d'octroyer une décote de 5% maximale sur le prix de souscription ou d'achat ;

- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :

- ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,

- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,

- moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;

- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de huit ans, à compter de leur date d'attribution ;

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation

faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Vingtième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;

- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Vingt-et-unième résolution - Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour :

APRIL

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

"Article 2 - Dénomination

La dénomination de la société est «APRIL » "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Vingt-deuxième résolution– Mise à jour des statuts

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide de mettre à jour les dispositions statutaires :

1. Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points ou des projets de résolution à l'ordre du jour :
 - de modifier la rédaction des dispositions statutaires au regard des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce ;
 - de modifier en conséquence et comme suit le paragraphe 2 de l'article 20 des statuts :

« 2- Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la Loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions.»

Le reste de l'article demeure inchangé

2. Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire :

- de préciser les dispositions statutaires au vu de l'article L. 225-124 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le troisième alinéa du paragraphe 2 de l'article 23 des statuts :

« Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Le reste de l'article demeure inchangé

Vingt-troisième résolution – Modification de l'article 24 des statuts

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de supprimer la référence à l'autorisation des émissions d'obligations ordinaires par l'Assemblée générale ordinaire, afin de permettre au Conseil d'administration et/ou à l'Assemblée générale ordinaire de décider de telles émissions ;
- de supprimer en conséquence le dernier alinéa du paragraphe 1 de l'article 24 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé.

Vingt-quatrième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

5. Annexes

APRIL GROUP

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 357 654,00 €.
Siège social : 114 boulevard Vivier Merle, Lyon (3ème).
377 994 553 R.C.S. Lyon.

Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques
au cours des 12 derniers mois

**(Articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier
et 222-7 du règlement général de l'AMF)**

Date	Objet	Support
03/03/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
28/02 /2011	Communiqué du résultat net d'APRIL GROUP pour 2010 et de la nomination de Patrick Petitjean comme Directeur général	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
14/02/2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31/01/2011	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
24/01 /2011	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
19/01 /2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31/12/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
29/12/2010	Communiqué sur la cession de 100% d'Axeria Vie et de ses filiales au Crédit Agricole Assurance	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
16/12 /2010	Déclaration mensuelle d'actions au 30/11/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
02/12 /2010	Déclaration mensuelle de droits de vote au 31/10/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
02/12 /2010	Déclaration mensuelle de droits de vote au 30/09/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
02/12/2010	Information financière T3	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
02/12/2010	Déclaration mensuelle de droits de vote au 31/08/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
02/12/2010	Déclaration mensuelle de droits de vote au 30/07/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
02/12/2010	Déclaration mensuelle de droits de vote au 30/06/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
18/10/2010	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
09/10/2010	Publication de la démission de Gilles Dupin de ses fonctions d'administrateur	Magazine le Tout Lyon
04/10/2010	Acquisition de 93,5% de Sogescan	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
14/09/2010	Acquisition de 100% de GDA qui contrôle les sociétés sud-américaines composant le réseau	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com

Date	Objet	Support
	CORIS	
08/09/2010	Communiqué sur la finalisation d'un projet de cession par APRIL GROUP d'Axeria Vie et de ses filiales	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
01/09/2010	Rapport financier semestriel	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
31/08/2010	Résultats semestriels 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
26/07 /2010	Chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
07/07/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
29/06/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
11/06 /2010	Formulaire de déclaration mensuelle de droits de vote mai 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/06/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
08/06/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
01/06/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
29/05/2010	Communiqué sur la nomination de Madame Dominique Takizawa aux fonctions d'administrateur.	Magazine le Tout Lyon
27/05/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
26/05/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
21/05/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
19/05/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
17/05/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
12/05/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF

11/05/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
10/05/2010	Formulaire déclaration mensuelle de droits de vote avril 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
10/05/2010	Information trimestrielle T1 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
26/04/2010	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
13/04/2010	Formulaire déclaration droit de vote au 31 /03/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
08/04/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF
27/03/2010	Communiqué sur l'augmentation de capital constaté au cours de l'exercice 2009	Magazine le Tout Lyon, Site APRIL GROUP
19/03/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société et financier sur les titres de la société	Site AMF
17/03/2010	Documents préparatoires à l'AG 2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
17/03/2010	Mise en ligne du document de référence 2009	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
17/03/2010	Formulaire déclaration droit de vote au 26/02/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
17/03/2010	Formulaire déclaration droit de vote au 29/01/2010	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
08/03/2010	Communiqué sur la hausse du chiffre d'affaires de 2009	Site APRIL GROUP/diffuseur professionnel Webdisclosure.com
19/02/2010	Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société	Site AMF

Fait le 7 mars 2011

APRIL GROUP
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 357 654 euros
Siège social : LYON 3ème – Immeuble APRILIUM 114 boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 21 avril 2011. L'avis de réunion a été publié au BALO du 16 mars 2011 et l'avis de convocation paraîtra au BALO le 1^{er} avril 2011 ainsi que dans le journal d'annonces légales Le Tout Lyon le 31/03/2011.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 28/02/2011 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 327 794 représentant 0,80% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 43 097
- Opérations de croissance externe : 284 697
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : Néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant
- Annulation : Néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 21 avril 2011.
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5% du capital (soit 2 044 706 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité. La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 327 794 (soit 0.80% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 716 912 actions (soit 4.20% du capital) sauf à céder [ou à annuler] les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 80 euros par action
- **Montant maximal du programme** : 163 576 540 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Objectifs :**

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2011 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée de programme :**

- 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 21 avril 2011, soit jusqu'au 20 octobre 2012.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.aprilgroup.com).

Pour toute information : Marc Le Doze, Directeur Financier APRIL GROUP

Tel : +33 4 72 36 73 73

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

La table de concordance ci-dessous reprend les rubriques de l'Annexe I du Règlement européen.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. Personnes responsables		
• Personnes responsables des informations	1.1.4	4
• Attestation du responsable	1.1.2	3
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.1.3	3-4
3. Informations financières sélectionnées		
• Chiffres clés consolidés	1.3.1.3	21
4. Facteurs de risque	1.3.6	33-40
5. Informations concernant l'émetteur		
• Histoire et évolution de la société	1.3.1	15-18
• Investissements	1.3.4.1	25-32
6. Aperçu des activités		
• Principales activités et principaux marchés	1.3.1.2	18-20
7. Organigramme	1.3.4	24
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
• Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N / A	N / A
• Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations		
9. Examen de la situation financière et résultats consolidés		
• Situation financière	Bilan consolidé	113-116
	Tableau de variation des capitaux propres	117
• Résultat d'exploitation	Compte de résultat consolidé	113
	Rapport de gestion	54

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
• Information sectorielle	1.3.1.4	21
	3.4	143-148
10. Trésorerie et capitaux		
• Capital	Tableau de variation des capitaux propres	117
• Passifs financiers	3.6.12	166
• Trésorerie – tableau de flux & renvois associés	Tableau flux	116
	3.7	169
11. R&D Brevets et licences	1.3.2	22
12. Information sur les tendances	2.1.1-2.1.2	54-57
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	N / A	N / A
14. Organes d'administration, de direction, de Surveillance et de direction générale		
• Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	1.5.1	45
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	1.5.1.3	45
15. Rémunérations et avantages	2.1.12	65-74
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	rapport du Président du Conseil d'administration	95
17. Salariés	2.1.8	59-62
18. Principaux actionnaires	1.2.3	13
19. Opérations avec des apparentés		
• Annexe aux comptes consolidés	3.8	170
• Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées		206-208
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société		
• Informations financières historiques	Table des matières – note de bas de page	2
• Informations financières pro-forma	N / A	N / A
• Etats financiers – comptes sociaux	Partie 4	188
• Vérification des informations financières historiques annuelles	Table des matières –note de bas de page	2

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
<ul style="list-style-type: none"> Dates des dernières informations financières 	Table des matières – note de bas de page	2
<ul style="list-style-type: none"> Informations financières intermédiaires et autres 	N / A	N / A
<ul style="list-style-type: none"> Politiques et distribution de dividendes 	1.2.5	14
<ul style="list-style-type: none"> Procédures judiciaires et d'arbitrage 	1.3.6.3	39
<ul style="list-style-type: none"> Changement significatif de la situation financière ou commerciale 	1.4.1	40
21. Informations complémentaires		
<ul style="list-style-type: none"> Capital social 	1.2.2.2	9
<ul style="list-style-type: none"> Annexe aux comptes sociaux 	Partie 4	188
<ul style="list-style-type: none"> Actes constitutifs et statuts 	1.2.1.1	4
22. Contrats importants	N / A	N / A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N / A	N / A
24. Documents accessibles au public	1.1.5	4
<ul style="list-style-type: none"> Site de l'émetteur : http://www.aprilgroup.com/ Site de l'AMF : http://www.amf-france.org/ 		
25. Information sur les participations		
<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de consolidation (annexe comptes consolidés) 	3.3	136-140
<ul style="list-style-type: none"> Titres de participations (annexe comptes sociaux) 	4.1.3	193
<ul style="list-style-type: none"> Description des principaux investissements 	1.3.4.1	25-32